4.

Développement durable

4.1 Contexte de la démarche de développement durable

4.1.1 Introduction
4.1.2 Référentiels de *reporting* extra-financier et réglementation applicable
4.1.3 La culture de Tikehau Capital contribue à façonner la politique de développement durable
4.1.4 Historique et reconnaissance de l'engagement de Tikehau Capital
4.1.5 Identification et réponse aux enjeux extra-financiers significatifs
4.1.6 Gouvernance développement durable Groupe

4.2 Démarche d'investissement responsable

4.2.1 Introduction
4.2.2 Exclusions
4.2.3 Intégration ESG
4.2.4 Engagement ESG auprès des sociétés et actifs en portefeuille des fonds gérés
4.2.5 Cas concrets
4.2.6 Investissements à thématique durable et à impact

4.3 Approche climat, nature & biodiversité et prise en compte de la Taxonomie européenne

4.3.1 Engagements et actions en matière de biodiversité
4.3.2 Stratégie climat
4.3.3 Exclusions liées au climat
4.3.4 Intégration des risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité dans la politique d'investissement responsable
4.3.5 Mesure de l'empreinte carbone des investissements
4.3.6 Climat et biodiversité : investissements thématiques et à impact
4.3.7 Prise en compte de la Taxonomie européenne

4.4 Démarche RSE au niveau du Groupe

4.4.1 Gouvernance et éthique des affaires
4.4.2 Empreinte environnementale de Tikehau Capital
4.4.3 Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents
4.4.4 Relations avec les parties prenantes externes

4.5 Reporting Taxonomie

4.6 Table de concordance - PAI (Principal adverse impacts)

4.7 Table de concordance - articles L.225-102-1 et L.22-10-36 du Code de commerce

4.8 Table de concordance - Règlement (UE) 2019/2088

4.9 Table de concordance - SASB (Sustainability Accounting Standards Board)

4.10 Table de concordance - TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures)

4.11 Indicateurs sociaux complémentaires

4.12 Note méthodologique

4.13 Rapport de l'organisme tiers indépendant

4.1 Contexte de la démarche de développement durable

4.1.1 INTRODUCTION

S'appuyant sur un esprit entrepreneurial, notre mission est d'orienter l'épargne mondiale vers des solutions de financement innovantes et adaptées, créatrices de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes et accélératrices de changement positif pour la société.

Tikehau Capital s'attache à gérer durablement, de manière performante et responsable, l'épargne qui lui est confiée par des institutions financières, sociétés privées, organismes publics et particuliers du monde entier. Cette épargne est investie par Tikehau Capital au travers de solutions de financement et d'investissement sur-mesure et innovantes pour les entreprises.

La recherche de valeur durable, pierre angulaire de la stratégie du Groupe, conduit les équipes de Tikehau Capital à fournir des solutions de financement et d'investissement en dette ou en fonds propres adaptées aux besoins des entreprises, poumons des économies. Les entreprises sont sélectionnées sur la base de données opérationnelles et financières, mais aussi de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La prise en compte des impacts des entreprises en portefeuille sur la société est intégrée au cœur de la démarche de Tikehau Capital et de ses collaborateurs, dans l'ensemble des métiers du Groupe.

Fort de son enracinement multi-local, Tikehau Capital finance l'économie réelle (1) et soutient la vitalité des entreprises. Tikehau Capital a pour objectif de favoriser le développement et la croissance des entreprises en leur proposant des solutions de financement sur mesure en dette (directement ou par les marchés de capitaux), en investissant à leur capital ou encore par les ressources financières dégagées en achetant et finançant des actifs réels tels que des actifs immobiliers.

À travers ses activités de *private equity* et de dette privée, Tikehau Capital participe au maintien et à la création d'emplois. À fin 2023, le Groupe a investi ou financé environ 200 entreprises à travers ses activités de *private equity*, de *direct lending* et de *corporate lending*.

Le Groupe est convaincu qu'un investisseur responsable est aussi un employeur et un partenaire responsable. L'impact social et environnemental de Tikehau Capital se situe principalement au niveau de ses investissements. La politique d'investissement responsable ou politique d'investissement en matière d'environnement, social/sociétal et de gouvernance (« ESG ») constitue ainsi la colonne vertébrale de la démarche de développement durable du Groupe. Tikehau Capital a une démarche « *Sustainability by design* », pleinement intégrée tout au long du cycle d'investissement.

Le modèle de développement mondialisé a privilégié l'optimisation des ressources au détriment de la résilience, le global au détriment du local, la croissance économique au détriment du vivant. La crise liée à la pandémie de Covid-19, l'intensification des affrontements armés ainsi que le constat que l'accélération du réchauffement climatique est désormais une réalité qui nous oblige à prendre en compte de potentiels chocs d'ampleur importante. Pour contribuer à accélérer les transformations nécessaires, Tikehau Capital a lancé une plateforme d'investissement à thématique durable et à impact en se basant sur plusieurs découvertes scientifiques.

Depuis 2009, le *Stockholm Resilience Centre* (Suède) travaille sur la notion de limites planétaires en modélisant les neuf processus principaux de la planète et les seuils à ne pas dépasser pour maintenir la stabilité et la résilience du système terrestre. En 2023, le *Stockholm Resilience Centre* a constaté que six des neuf limites planétaires ont été franchies : (1) le changement d'usage des sols, (2) l'intégrité de la biosphère (érosion de la biodiversité), (3) le changement climatique, (4) les nouvelles entités (pollution chimique et plastique), (5) les cycles biogéochimiques (perturbation du cycle de l'azote et du phosphore), et (6) le changement d'eau douce.

9 limites planétaires évaluées, 6 franchies

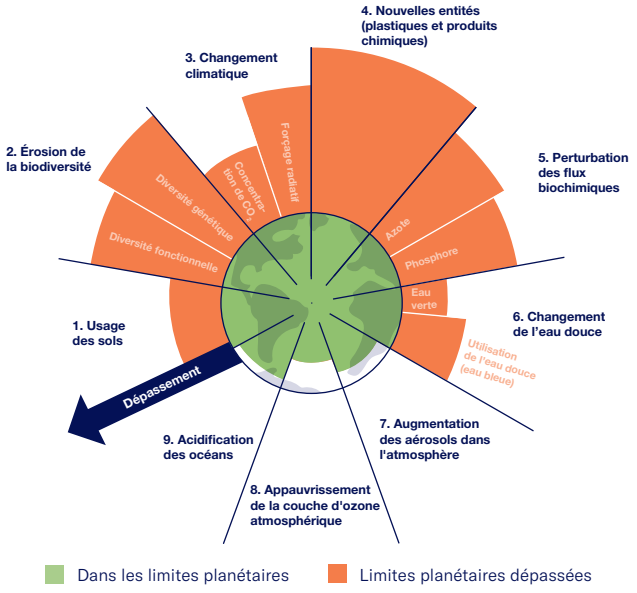

Source : Stockholm Resilience Centre

(1) L'économie réelle vise les activités économiques liées à la production de biens et services ou à la construction et à la gestion d'actifs physiques (immobiliers et infrastructures). Tikehau Capital à travers ses stratégies d'investissement désintermédiées, finance des entreprises et des projets qui cherchent à créer de la valeur de long terme.

Émissions mondiales de gaz à effet de serre, 2019 par secteur

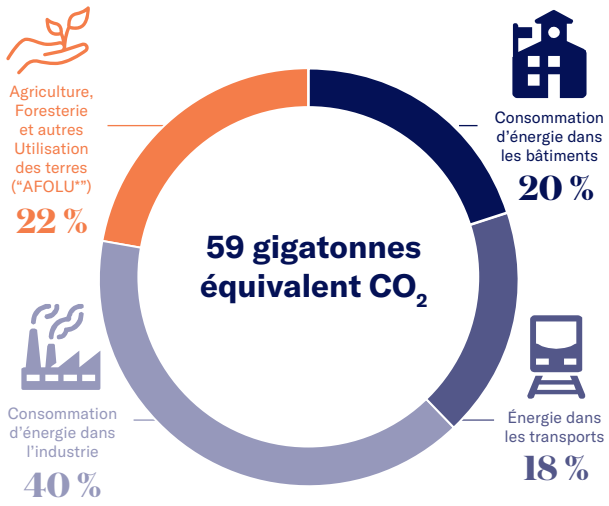

** Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU)*
Source : adapté du GIEC, 2022

D'après le sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC »), les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique ont atteint 59 gigatonnes d'équivalent CO_2 en 2019, environ 12 % au-dessus du niveau de 2010 et 54 % au-dessus du niveau de 1990 (1). Ce sixième rapport d'évaluation a également constaté que les activités humaines ont provoqué un réchauffement planétaire moyen de 1,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle(2). Cette tendance au réchauffement s'est maintenue en 2023, année enregistrée comme la plus chaude jamais observée (2).

La 28ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui s'est tenue à Dubaï en novembre 2023, a souligné que les trajectoires des émissions mondiales de gaz à effet de serre ne sont toujours pas alignées à l'objectif de température de l'Accord de Paris, malgré les progrès collectifs significatifs en matière d'action climatique au cours de la dernière décennie (3).

4.

4.1.2 RÉFÉRENTIELS DE *REPORTING* EXTRA-FINANCIER ET RÉGLEMENTATION APPLICABLE

En tant que société cotée, la Société entre dans le champ de la directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières modifiant la directive 2013/34/UE (*Non Financial Reporting Directive* ou « NFRD ») et du règlement Taxonomie qui encadre la publication d'informations sur la durabilité des activités économiques des entreprises entrant dans son champ d'application.

La Société doit ainsi établir une déclaration de performance extra-financière dans son rapport de gestion (en application des dispositions de l'article L.22-10-36 du Code de commerce) et le présent Document d'enregistrement universel intègre à la fois des considérations relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (« RSE ») et à la démarche d'investissement responsable.

Cette déclaration comporte : le modèle d'affaires (4), les principaux risques extra financiers, les politiques appliquées et les procédures de diligence raisonnable associées ainsi que les résultats des politiques et des indicateurs de performance ESG. Le modèle d'affaires de Tikehau Capital est présenté en introduction du présent Document d'enregistrement universel.

La directive 2022/2464/UE (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou « CSRD ») qui renforce les obligations de publication et de transparence, a remplacé la directive NFRD depuis le 1er janvier 2024. Ainsi, le Groupe se prépare à publier un *reporting* de durabilité conforme à CSRD en 2025 sur l'exercice social 2024.

La directive NFRD prévoyait un critère de « matérialité » des informations à fournir et la directive CSRD formalise l'exigence d'une analyse de matérialité fondée sur la « double matérialité ». Il s'agit pour chaque ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) et thème ESG spécifique ("*sustainability matter*") d'analyser les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) en considérant la probabilité d'occurrence de ces risques et opportunités, l'ampleur potentielle de leurs effets financiers à court, moyen en long terme et les seuils retenus pour déterminer ces effets. Des entretiens avec des parties prenantes sur l'analyse de double matérialité seront conduits courant 2024.

(1) https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf
(2) https://climate.copernicus.eu/record-warm-november-consolidates-2023-warmest-year
(3) https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17_adv.pdf
(4) Voir plus de détails dans la Section (Modèle d'affaires) du présent Document d'enregistrement universel

La directive CSRD prévoit expressément l'obligation de produire des informations prospectives et impose notamment de publier un plan défini pour assurer la compatibilité du modèle commercial et de la stratégie de l'entreprise avec la transition vers une économie durable, la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C conformément à l'Accord de Paris, l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050. Ce volet est partiellement couvert dans la Section 4.3.2 (Stratégie climat) du présent Document d'enregistrement universel.

Enfin, la directive CSRD conduit également à questionner la gouvernance, les outils de collecte et de construction des données ainsi que les systèmes de contrôle et d'analyse des enjeux extra-financiers des entreprises.

Depuis 2023, le Groupe présente de manière volontaire les principales incidences négatives de ses opérations (périmètre Groupe) dans une table de correspondance (voir la Section 4.6 (Table de concordance - PAI (*Principal Adverse Impacts*)) du présent Document d'enregistrement universel).

Les sociétés de gestion du Groupe entrent dans le champ du Règlement SFDR. Elles sont également soumises à l'article 29 de la loi Énergie-Climat, codifié à l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, venu compléter et remplacer les dispositions de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte [(1)] . Le Groupe consolide proactivement certaines informations à des fins de transparence et s'efforce de considérer à la fois les risques et opportunités liés aux facteurs de durabilité et du changement climatique en particulier.

En outre, en ligne avec les principes du Règlement SFDR, le Groupe s'efforce de faire progresser la transparence sur les principales incidences négatives de ses investissements ("*principal adverse impacts*") et de considérer différents objectifs de développement durable afin de ne pas servir un objectif en risquant de « causer un préjudice important » ("*do no significant harm*").

La déclaration de performance extra-financière du Groupe prend également en compte deux autres référentiels mondiaux d'information sur la durabilité :

1. Le standard *Sustainability Accounting Standards Board* (« SASB »), qui met à disposition des entreprises une grille d'indicateurs sectoriels matériels sur les sujets ESG. En août 2022, la consolidation de la *Value Reporting Foundation* ainsi que du *Climate Disclosure Standards Board* a acté la délégation de la gestion et de l'évolution des modalités de *reporting* extra-financier à l'ISSB (*International Sustainability Standards Board*). Sous l'égide de sa maison mère, l'*International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation*, l'ISSB a pour objectif de fournir une base de normes de *reporting* de durabilité. En décembre 2023, l'ISSB a publié des amendements aux normes SASB afin de renforcer leur applicabilité internationale. (voir la Section 4.9 (Table de concordance - SASB) du présent Document d'enregistrement universel).
2. Le standard *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (« TCFD »), groupe de travail sur le *reporting* climatique porté par le Conseil de stabilité financière du G20. En décembre 2023, le standard TCFD a été absorbé par la fondation IFRS qui poursuit à travers l'ISSB la consolidation de standards privés de *reporting* de durabilité. À la date du présent Document d'enregistrement universel, les informations concernant les bilans carbone des investissements ne sont pas encore disponibles et seront publiées ultérieurement par le Groupe dans un rapport climat dédié disponible sur son site internet [(2)] (voir la Section 4.10 (Table de concordance - TCFD) du présent Document d'enregistrement universel).

(1) Voir la section (Publication d'informations en matière de durabilité au niveau des sociétés de gestion du groupe, Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et Article 29 de la loi Énergie Climat) présentée sur le site internet de Tikehau Capital

(2) https://www.tikehaucapital.com/en/our-group/sustainability/publications

4.1.3 LA CULTURE DE TIKEHAU CAPITAL CONTRIBUE À FAÇONNER LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe a été fondé en 2004 par des entrepreneurs issus du monde de la finance et a connu depuis une forte croissance. Son développement se poursuit aujourd'hui en conservant son mode opératoire originel.

L'entrepreneuriat et **l'alignement d'intérêts** avec ses clients-investisseurs, collaborateurs et entreprises en portefeuille forment le socle du développement de Tikehau Capital.

Le Groupe dispose d'une **plateforme multilocale** de 15 bureaux dans le monde et d'un **écosystème unique de partenaires**, et promeut une vision alternative.

Ces axes forts contribuent à structurer la politique de développement durable du Groupe et la démarche de progrès "*Sustainability by design*", intégrée tout au long du cycle d'investissement.

Ce qui distingue Tikehau Capital

UN ESPRIT ENTREPRENEURIAL

- **ADN entrepreneurial**
- **Organisation jeune et agile**
- **Culture de l'innovation**

ALIGNEMENT DES INTÉRÊTS

- **Des intérêts étroitement alignés sur ceux de nos clients-investisseurs, actionnaires et direction :**
  - **79 %** de notre propre bilan est investi aux côtés de nos clients investisseurs et épargnants
  - **55 %** du capital est contrôlé par les dirigeants et les collaborateurs du Groupe
- **20 % de la rémunération variable liée à des objectifs climat et ressources humaines**
- **Part de l'intéressement à la surperformance *(« carried interest »)* liée à des objectifs ESG pour les fonds à impact**

UNE PLATEFORME MULTILOCALE

- **Présence locale dans 15 pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie**
- **Diversité des profils**
  - **758** collaborateurs
  - **48** nationalités
  - **44%** de femmes
- **Un vaste réseau de partenaires dans chacune des classes d'actifs que nous couvrons**

UN ECOSYSTÈME DE PARTENAIRES

- **Partenariats avec de grandes entreprises telles que :**
  - TotalEnergies (stratégie décarbonation)
  - Unilever et Axa (stratégie d'agriculture régénératrice)
  - Altarea (stratégie de dette immobilière)
  - Airbus, Safran, Dassault Aviation et Thales (stratégie aéronautique)
- **Partenariats avec des banques et des assureurs pour permettre à leurs clients privés de bénéficier de l'expertise de Tikehau Capital sur les marchés privés**
  - Banca March et Fideuram - Intesa Sanpaolo Private Banking
  - CNP Assurances, MACSF, Société Générale Assurances et Suravenir

SUSTAINABILITY BY DESIGN

- **Des experts en développement durable travaillent avec nos équipes d'investissement pour assurer la proximité, l'agilité, la montée en compétence des équipes.**
- **Les investissements sont sélectionnés selon des critères de durabilité au même titre que des critères économiques.**

Au 31 décembre 2023

4.1.4 HISTORIQUE ET RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE TIKEHAU CAPITAL

Depuis la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (les « PRI ») en 2014, des efforts sont déployés chaque année pour renforcer la démarche de durabilité du Groupe à la fois dans le cadre des investissements et dans les relations avec les parties prenantes. Les deux dernières années ont été marquées par :

1. Le renforcement de la plateforme à thématique durable et à impact du Groupe:

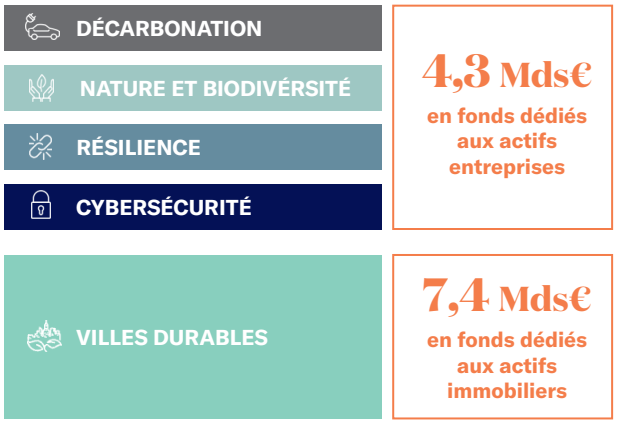

a. Au 31 décembre 2023, les encours de la plateforme à thématique durable et à impact sur les verticales (i) décarbonation, (ii) nature & biodiversité, (iii) cybersécurité et (iv) résilience se sont élevés à 4,3 milliards d'euros, dont 3,0 milliards d'euros dédiés spécifiquement au climat et à la biodiversité, afin de mettre en œuvre une transition à grande échelle. Tikehau Capital est donc en bonne voie pour atteindre son objectif de dépasser les 5 milliards d'euros d'encours gérés dédiés à ces stratégies d'ici 2025,

b. En complément, au cours des deux dernières années, les équipes d'investissement immobilier et ESG du Groupe ont collaboré étroitement afin de mettre en place une nouvelle verticale dédiée aux villes durables totalisant 7,4 milliards d'euros d'encours à fin 2023,

2. Tikehau Capital a finalisé ses objectifs de Net Zero Asset Manager (« NZAM ») en mars 2023. Le Groupe s'est engagé à ce que près de 40% de ses encours soient alignés avec l'objectif mondial de zéro émission nette,

3. Le renforcement des capacités ESG avec l'intégration d'un responsable des risques de durabilité en 2023, la mise en place d'une plateforme IT de données ESG, la formalisation de guides méthodologiques et de matrice de responsabilité RACI (1) avec les équipes d'investissement et support (juridque, conformité, service clients, etc.),

4. Début septembre 2023, Tikehau Capital a réalisé avec succès le placement d'une nouvelle émission obligataire durable d'un montant de 300 millions d'euros à échéance mars 2030. À fin 2023, 78% des financements du Groupe comportent une composante ESG, ce qui constitue une incitation supplémentaire pour accélérer sa stratégie *Sustainability by design* et impact (2).

La démarche du Groupe est reconnue par différents standards. Grâce à des exercices annuels de comparaison avec ses pairs, Tikehau Capital est en mesure d'identifier des axes d'amélioration potentiels et de renforcer sa démarche. Le Groupe dans son ensemble est soucieux de mener une politique de développement durable de premier plan. En janvier 2024, Tikehau Capital s'est vu décerner un badge *top-rated industry* par l'agence extra-financière Sustainalytics pour la troisième année consécutive.

(1) RACI : Responsible, Accountable, Consulted, Informed.

(2) En mars 2021, le Groupe a réalisé avec succès le placement d'une émission obligataire durable inaugurale d'un montant de 500 millions d'euros à échéance 2029. Cette obligation durable s'appuie sur un cadre d'allocation (Sustainable Bond Framework) innovant qui permet au Groupe d'investir le produit de l'émission directement dans des actifs durables (sociaux ou environnementaux) ou dans des fonds à thématiques durables alignés. En juillet 2021, la marge du taux d'intérêt du contrat de crédit syndiqué de la Société a été indexée sur trois critères ESG : (1) le montant des actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité, (2) la féminisation du management et (3) l'alignement d'intérêts. Puis, en février 2022, Tikehau Capital a annoncé avoir fixé avec succès les termes d'un placement privé inaugural de 180 millions de dollars sur le marché américain (USPP). Le produit de ce financement a vocation à être utilisé dans le strict respect du cadre d'allocation (Sustainable Bond Framework) mis en place dans le cadre de la première obligation durable du Groupe.

Historique de l'engagement de Tikehau Capital

PRI Principles for Responsible Investment signataire

Charte d'investissement responsable

Grille ESG propriétaire

Responsable ESG dédié

1er rapport de durabilité

Signataire de l'initiative Net Zero Asset Manager (NZAM)

Fonds dédié à la transition énergétique et lancement d'une plateforme thématique durable et impact

Cible Climat et Biodiversité — 5 Mds€ D'ici 2025

1er *ESG ratchet* pour la dette privée *(direct lending)*

1er rapport impact

1ère empreinte carbone des opérations

1ère émission obligataire durable pour 500 m€

Private Debt Investor AWARDS 2021 — Responsible Investor of the Year, Europe

BIG4 EXCELLENCE IN ESG 2020 WINNER

ISS ESG

Cibles NZAM

1er rapport climat (TCFD)

Actifs sous gestion dédiés au Climat et Biodiversité (1) — 3 Mds€

Renforcement de la plateforme thématique et impact avec ajout de la verticale villes durables

Actifs sous gestion dans la plateforme thématique durable & impact (1) — >11 Mds€

66 % Des actifs sous gestion classés SFDR articles 8 et 9

20 % De la rémunération variable des employés liée à des objectifs ESG

ESG 2024 INDUSTRY TOP RATED

Environmental Finance IMPACT Awards 2023 Winner Asset manager of the year: large

2014-2017 | 2018-2021 | 2022-2023

(1) Au 31 décembre 2023

Reconnaissance de la démarche du Groupe

AU NIVEAU DES PRODUITS ET DES SERVICES

- Label ISR Immobilier du Ministère français de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique attribué à 5 fonds immobiliers
- Le label ISR a été attribué au fonds obligataire Tikehau Impact Credit et renouvelé au fonds action S.YTIC

labelRelance

- Label « Relance » du Ministère français de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique attribué à 4 fonds de *private equity* : Ace Aero Partenaires, Brienne III, T2 Energy Transition et Tikehau Growth Equity II

ESG LUXFLAG Label

- Le label LuxFLAG (Luxembourg Finance Labelling Agency) ESG en cours de renouvellement pour 6 fonds ouverts, a été attribué à 1 fonds de dette privée et est en cours d'attribution pour un fonds *Special Opportunities*

GREENFIN LABEL

- Le label « Greenfin » du Ministère français de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires attribué au fonds Tikehau Green Assets

- En 2023, le label "Towards Sustainability" administré par le Central Labeling Agency (CLA) du label ISR belge a été décerné au fonds d'Agriculture Régénératrice

AU NIVEAU DU GROUPE TIKEHAU CAPITAL

PRI Principles for Responsible Investment

- Signataire depuis 2014
- Bonnes notes dans le rapport d'évaluation 2022 : 4/5 étoiles pour le module « Politiques, Gouvernance et Stratégie », 4/5 étoiles également pour l'immobilier (score 80/100) et le *private equity* (score 83/100)

CDP

- Score CDP 2023 sur la thématique du changement climatique : B

Gaia

- Notation ESG 2022 par Ethifinance : 63/100, supérieur à la moyenne du secteur

SUSTAINALYTICS ESG 2024 INDUSTRY TOP RATED

- Notation ESG 2023 : 12,6 (correspondant à un risque faible)
- En janvier 2024, Tikehau Capital s'est vu décerner le badge *'ESG Industry Top-Rated'* par Sustainalytics pour la 3e année consécutive

S&P Global

- Notation ESG - S&P Global CSA (Corporate Sustainability Assessment) 2023 ESG score : 36/100, supérieur à la moyenne du secteur (84e percentile)

PRIX ET RÉCOMPENSES

Private Debt Investor AWARDS 2022

- Le magazine Private Debt Investor a décerné le prix *Responsible Investor of the Year*, Europe 2022 à Tikehau Capital pour son approche ESG en dette privée. En 2023, Tikehau Capital a été à nouveau shortlisté pour ce prix

Environmental Finance IMPACT Awards 2023 Winner Asset manager of the year: large

- Le journal en ligne Environmental Finance a récompensé le fonds Tikehau Capital pour la troisième année consécutive avec la remise du prix Impact 2023, gestionnaire d'actifs de l'année

4.1.5 IDENTIFICATION ET RÉPONSE AUX ENJEUX EXTRA-FINANCIERS SIGNIFICATIFS

Maintenir une relation étroite avec les parties prenantes est un enjeu clé dans la démarche de développement durable de Tikehau Capital. Les collaborateurs, clients-investisseurs, actionnaires et la société civile sont intégrés dans la réflexion autour des sujets ESG (par exemple, au travers du code de conduite et de la charte des achats responsables du Groupe, qui sont disponibles sur son site internet). Entretenir ces relations contribue à la fois à identifier et optimiser la gestion des risques extra-financiers et à renforcer la démarche d'entrepreneuriat et d'innovation qui est au cœur de la stratégie du Groupe.

En 2019, le Groupe a fait appel à ses parties prenantes internes et externes afin de réaliser une première cartographie de ses principaux risques et opportunités extra-financiers (matrice de matérialité). Depuis 2021, l'exercice de priorisation des risques ESG est intégré à la cartographie des risques majeurs menée par l'équipe audit interne (voir la Section 2.3 (Culture de la gestion des risques et obligations de conformité) du présent Document d'enregistrement universel). Fin 2023, dans le cadre de la préparation à l'entrée en vigueur de CSRD, un groupe de travail sur l'analyse de la double matérialité a été lancé et un comité de pilotage du projet CSRD s'est réuni en février 2024.

Conscient que les enjeux de durabilité peuvent constituer à la fois des risques et des opportunités, le Groupe s'attache à travailler sur différents angles. Les enjeux clés de durabilité reflètent les risques et opportunités identifiés à travers la cartographie des risques majeurs :

1. Investissement responsable (Communication, risque de réputation et marque),
2. Changement climatique, biodiversité et environnement,
3. Gestion des talents et la diversité, et
4. Risques cybersécurité et sécurité des informations.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, une revue des enjeux clés de durabilité est en cours dans le cadre de la préparation à la CSRD. Le Groupe anticipe une évolution de la présentation des enjeux clés de durabilité lors du prochain exercice de *reporting*.

À travers sa plateforme d'investissements à thématique durable et à impact, le Groupe se concentre également sur cinq thèmes en lien avec les enjeux ESG clés : (i) décarbonation, (ii) nature & biodiversité, (iii) cybersécurité, (iv) résilience et (v) villes durables (verticale ajoutée en décembre 2023). Les objectifs de développement durable (les « ODD ») offrent un cadre de référence permettant une communication avec l'ensemble des parties prenantes. Dès que cela est pertinent, le Groupe veille à faire le lien entre les thématiques ESG et le ou les ODD pertinent(s). En outre, le Groupe considère avec attention les travaux sur les limites planétaires et les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la combinaison des limites planétaires et sociales (voir la théorie du *Donut* développée par l'économiste britannique Kate Raworth [(1)]).

4.1.6 GOUVERNANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE GROUPE

Le Groupe est convaincu que la définition d'une stratégie d'investissement responsable est essentielle pour créer de la valeur durable (c'est-à-dire de long terme et en lien avec les challenges sociétaux et environnementaux globaux) pour l'ensemble de ses parties prenantes. Cette conviction est démontrée par la forte implication de tous les niveaux hiérarchiques dans le déploiement des politiques ESG et climat, des équipes d'investissement et opérationnelles aux représentants de la Gérance et au Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance de Tikehau Capital réalise une revue régulière de l'avancée de la stratégie ESG. En 2022, une première formation interne a été organisée pour les membres du Conseil, traitant à la fois de science du climat ainsi que des risques et opportunités liés au changement climatique.

Le Conseil de surveillance s'appuie particulièrement sur son Comité de gouvernance et du développement durable composé de trois membres indépendants (voir la Section 3.4.2 (Comités du Conseil de surveillance) du présent Document d'enregistrement universel), en charge d'examiner l'intégration des questions ESG (incluant les risques et opportunités liés au climat et à la nature) et RSE dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre.

D'autre part, une première analyse des risques climat du Groupe a été intégrée à l'exercice global de cartographie des risques majeurs et a été présentée au Comité d'audit et des risques puis au Conseil de surveillance en décembre 2022. Enfin, en mars 2024 les comités de gouvernance et du développement durable et d'audit et des risques ont effectué une revue conjointe de la présente DPEF.

En mars 2021, un Comité d'allocation des obligations durables (*sustainable bond*) a été mis en place.

(1) https://www.kateraworth.com/doughnut/

Gouvernance développement durable groupe

Au cours des deux dernières années, la gouvernance du Groupe autour des sujets de développement durable a été mise à jour pour donner une impulsion stratégique à un horizon de moyen terme et mettre en place des groupes de travail opérationnels par ligne de métier :

- Composé de collaborateurs expérimentés du Groupe (dont l'un des cofondateurs, représentant de la Gérance), le comité d'orientation stratégique du développement durable fixe les lignes directrices de la politique ESG, climat et biodiversité. Il se réunit au moins une fois par an.
- En 2022, des groupes de travail ESG opérationnels ont été constitués pour chacune des lignes de métier du Groupe afin de déployer la stratégie durable avec une feuille de route annuelle. Ces groupes de travail incluent les dirigeants des lignes de métier et l'équipe ESG et se réunissent tous les trimestres. En 2023, des groupes de travail des sujets transverses (par ex. "conformité, juridique, risques et ESG" ou encore "transformation ESG et IT") ont été formés et se réunissent chaque mois. En 2023, 18 réunions se sont tenues.

Enfin, pour les fonds impact, le Comité Impact est en charge d'effectuer une revue des investissements envisagés afin d'évaluer sa contribution potentielle à la mission du fonds et d'évaluer le principe de 'ne pas causer de préjudice important' (principe DNSH, *do no significant harm*).

Indicateurs clés :	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Collaborateurs dédiés au sein de l'équipe ESG [1]	**10**	**10**
Participation active à des travaux de place sur l'ESG et l'impact [2]	4	4

(1) Excluant le Directeur climat du Groupe et la Directrice générale adjointe en charge des sujets ESG.
(2) Au sein de France Invest, IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change), One Planet Private Equity Funds (OPPEF) et UN PRI.

Au 31 décembre 2023, l'équipe ESG comprend dix personnes. Des spécialistes ESG ont également été affectés au sein des équipes Risques, IT et data management.

L'équipe ESG supervise l'intégration de la politique ESG dans toutes les activités et fait monter en compétence ESG, impact, climat et biodiversité les équipes d'investissement et de gestion. L'équipe ESG participe également aux mesures d'engagement auprès des entreprises en portefeuille et aux plans de progrès des actifs réels.

Un directeur expert en développement durable a été nommé au sein de chaque ligne de métier depuis 2022 et, avec le support d'analystes et alternants ESG, travaille aux côtés des équipes d'investissement pour assurer la montée en compétences, la proximité, l'agilité, le perfectionnement et l'intégration des critères de durabilité tout au long de la vie des investissements.

La responsabilité de l'intégration et de l'engagement ESG repose sur les équipes d'investissement. Ainsi, tous les analystes, gérants et directeurs d'investissement sont responsables de l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale des opportunités qu'ils considèrent.

En décembre 2022, la *Tikehau Sustainability University* a été lancée avec une application mobile dédiée pour renforcer les connaissances climat et réglementaires en priorité puis d'autres thématiques en formation continue pour les équipes investissement et les autres fonctions du Groupe. À fin 2023, plus de 80% des collaborateurs du Groupe avaient suivi au moins un cours de *Tikehau Sustainability University*.

Pour approfondir des sujets clés (trajectoire SBTi, financer la transition, CSRD) et renforcer les échanges de bonnes pratiques, le *Tikehau Impact Club* a été lancé par le Groupe en décembre 2023 en organisant des webinaires et des déjeuners qui regroupent à chaque fois plusieurs dizaines de participations du *private equity* mais aussi de dette privée.

En outre, les porcédures ESG comprennent des contrôles de premier et second niveau au travers des revues effectuées par les équipes risque, conformité et audit interne.

Début 2022, pour renforcer sa démarche, la Gérance a mis en place un standard selon lequel au minimum 50 % de la part du *carried interest* allouée au gestionnaire d'actifs des nouveaux fonds impact doit être indexée sur des critères de performance ESG et impact.

Enfin, 20% de la rémunération variable est liée à l'atteinte d'objectifs collectifs ESG.

4.2 Démarche d'investissement responsable

4.2.1 INTRODUCTION

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs sous gestion dans des fonds SFDR Article 8 ou Article 9	**28,3 Mds€**	**22,7 Mds€**
Part des actifs sous gestion dans des Fonds SFDR Article 8 ou Article 9 sur le total des encours du Groupe	**66 %**	**60 %**
Part des actifs sous gestion dans des Fonds SFDR Article 8 ou Article 9 sur le total des encours du Groupe soumis à SFDR (1)	81 %	72 %

(1) Excluant (i) les fonds fermés à la souscription avant le 31 mars 2021, date d'entrée en vigueur de SFDR, (ii) les holdings ou les SPV (special purpose vehicle) et les véhicules non commercialisés en Europe et (iii) les autres produits non soumis à SFDR ou non commercialisés en Europe.

La charte d'investissement durable du Groupe couvre le spectre complet de l'investissement responsable, des exclusions au développement de produits à impact dédiés à des thématiques ESG. L'intégration ESG est au cœur de la stratégie du Groupe et des démarches d'engagement sont déployées de manière *ad hoc*, en ayant pour objectif de faire progresser les entreprises en portefeuille.

Le rapport de développement durable (*Sustainability report*) du Groupe offrait une vision de la performance ESG (et impact lorsque cela était pertinent) par ligne de métier jusqu'à l'exercice de *reporting* 2022. En 2024, un rapport intégré 2023 et un rapport climat 2023 seront publiés. Au niveau de certains fonds, des rapports ESG et impact sont intégrés aux rapports périodiques ou publiés séparément lorsque cela est pertinent.

Approche rigoureuse *Sustainability by design* et cadre d'impact de Tikehau Capital

NOTRE APPROCHE *SUSTAINABILITY BY DESIGN*

EXCLUSION

Exclusion de certains secteurs, comportements ou juridictions risqués afin de protéger la valeur

INTÉGRATION

Intégration de facteurs ESG dans l'analyse financière pour augmenter la valeur

ENGAGEMENT

Collaboration avec les parties prenantes pour définir des mesures ESG créatrices de valeur et/ou vote aux assemblées générales

NOS INVESTISSEMENTS THÉMATIQUES

NOUS PRENONS PART À DES DÉFIS SOCIÉTAUX TOUT EN GÉNÉRANT DES RENDEMENTS FINANCIERS COMPÉTITIFS POUR LES INVESTISSEURS

NOS INVESTISSEMENTS À IMPACT

NOUS RESPECTONS UNE MÉTHODOLOGIE FONDÉE SUR 5 CRITÈRES

Intentionnalité	Mesure et *reporting*	Additionnalité	Alignement d'intérêts	Évaluation indépendante
1	2	3	4	5

L'atteinte des objectifs d'investissement n'est pas garantie

Adaptation en lien avec le Réglement SFDR

Conformément au Règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) :

- Tikehau Capital et les sociétés de gestion du Groupe qui commercialisent des fonds et produits financiers en Europe intègrent les **risques de durabilité** dans leur processus de décision d'investissement,
- les produits d'investissement classés SFDR Article 8 ou Article 9 prennent en compte les **pratiques de bonne gouvernance** et effectuent un *reporting* sur les **principales incidences négatives** (*principal adverse impacts*),
- les produits d'investissement classés SFDR Article 8 avec une part d'investissement durable ou SFDR Article 9 évaluent le principe de 'ne pas causer de préjudice important' (principe DNSH, *do no significant harm*) en effectuant notamment des diligences raisonnables concernant les principales incidences négatives (*principal adverse impacts*), et appliquent la **définition d'investissement durable** de la société de gestion concernée en différenciant les investissements dans des entreprises des investissements immobiliers (voir détails dans la définition présentée dans la charte d'investissement durable du Groupe disponible en ligne sur le site internet de Tikehau Capital [(1)]).

Le travail sur les potentielles incidences positives et négatives des entreprises et actifs financés permet de mieux comprendre l'impact des portefeuilles d'investissements sur les enjeux de durabilité (notamment, leur empreinte en matière de changement climatique) et vient compléter l'approche ESG traditionnelle qui évalue les risques ESG sur le portefeuille (par exemple, l'impact des catastrophes naturelles sur les actifs détenus en portefeuille). L'une des principales incidences négatives identifiées par Tikehau Capital est liée au changement climatique (voir la cartographie des risques et opportunités extra-financiers présentée dans la Section 4.1.5 (Identification et réponse aux enjeux extra-financiers significatifs) du présent Document d'enregistrement universel). D'autres incidences négatives et positives sont étudiées au cas par cas, grâce aux différents outils mis en place par le Groupe (grilles d'analyse ESG en pré-investissement, questionnaires ESG en suivi, etc.).

Au-delà des dispositions réglementaires, le Groupe tend à intégrer les critères ESG au cœur de sa démarche d'investissement, car il est convaincu que ces critères ont un impact matériel sur la performance financière ajustée du risque de l'actif considéré. Tikehau Capital formalise sa démarche ESG à travers une grille d'analyse extra-financière adaptée à chaque activité.

Gouvernance

La charte d'investissement durable du Groupe couvre l'ensemble des investissements et, depuis début 2022, des procédures renforcées ont été mises en place pour l'allocation des émissions obligataires durables ainsi que pour les opportunités considérées pour les fonds à impact.

Gouvernance développement durable au niveau des opportunités d'investissement

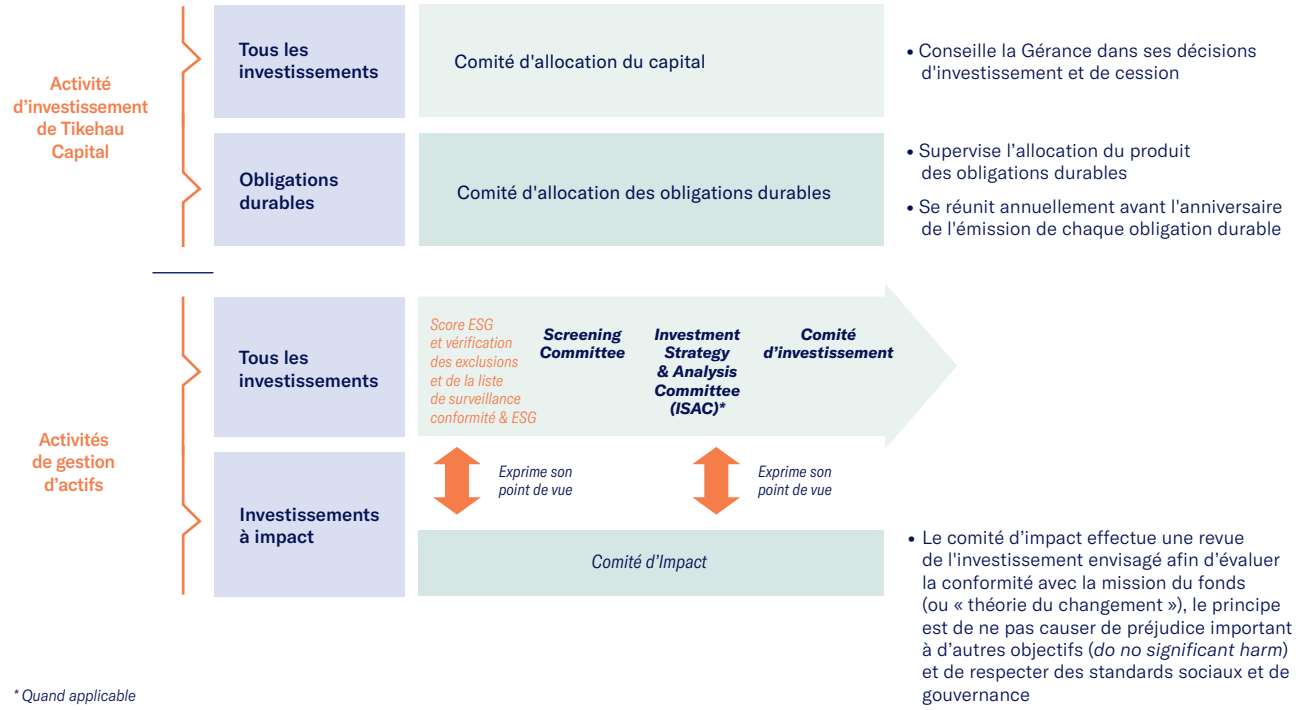

** Quand applicable*

(1) https://www.tikehaucapital.com/~/media/Files/T/Tikehau-Capital/publications/ri-charter-en-2017-12-06.pdf

Sensibilisation des équipes aux sujets ESG

Placer l'ESG au cœur de la politique d'investissement nécessite de former les équipes en continu (par le biais d'une sensibilisation régulière grâce aux collaborateurs ESG présents aux côtés des équipes d'investissement, un partage de cas ou encore l'organisation de sessions avec des experts) et de formaliser l'approche des critères extra-financiers (par l'application d'une grille d'analyse ESG et d'une synthèse dans les mémos d'investissement). En matière environnementale, il ne s'agit pas de demander aux analystes financiers ou aux gérants immobiliers de réaliser eux-mêmes des analyses complexes (par exemple, des audits énergétiques) mais d'identifier les principaux risques et opportunités ESG. Cette analyse est le corollaire naturel d'une appréciation financière.

Environ 150 collaborateurs permanents du Groupe ont participé à des ateliers "Fresque du climat" et "Fresque de la biodiversité" en 2023. En outre, depuis son lancement décembre 2022, plus de 80% des collaborateurs du Groupe ont participé au programme *Tikehau Sustainability University* basée sur les contenus d'*AXA Climate School*.

4.2.2 EXCLUSIONS

Tikehau Capital a défini une politique d'exclusion qui couvre des secteurs dont les impacts négatifs pour l'environnement ou la société ont été démontrés. Il convient de noter que la politique d'exclusion du Groupe a été construite sur la base de critères les plus objectifs possible. Au-delà des cadres réglementaires et des dispositifs internationaux existants (par exemple, les lois et régulations nationales, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les positions d'agences internationales, etc.), le Groupe fait appel à son réseau d'experts dès que cela est pertinent.

À la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, quatre activités sont exclues de l'univers d'investissement du Groupe [(1)] : (1) les armes controversées [(2)] ; (2) la prostitution et la pornographie ; (3) les énergies fossiles (hydrocarbures conventionnels et non conventionnels) dépassant certains seuils [(3)] ; et (4) le tabac. Une revue des exclusions en lien avec la destruction d'un habitat critique et la biodiversité est en cours (voir détails dans la politique d'exclusions publiée sur le site internet de Tikehau Capital [(4)]).

En 2023, la politique d'exclusion du Groupe a été modifiée pour préciser son application dans le contexte des activités immobilières. Les exclusions applicables aux actifs immobiliers comportent les énergies fossiles, le tabac, la marijuana à usage récréatif, les armes controversées, la prostitution et la pornographie. Par ailleurs, les exclusions liées aux énergies fossiles ont été renforcées début 2024.

Enfin, le Groupe a défini une liste de surveillance conformité et ESG visant à identifier les secteurs et géographies qui peuvent impliquer des externalités négatives sur l'environnement ou la société (par exemple, pays à risque, allégations de corruption, d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent, autres allégations de violation du Pacte mondial des Nations Unies, etc.). Une consultation du groupe de travail conformité, risques et ESG est requise pour les cas sensibles et le Comité Impact du Groupe est sollicité si nécessaire lorsqu'un consensus n'a pas été trouvé, avant de poursuivre le processus d'investissement plus en avant. Les sujets liés au changement climatique sont aussi pris en compte dans l'analyse des risques. Enfin, la liste d'exclusion et la liste de surveillance conformité et ESG sont revues et mises à jour périodiquement pour affiner les positions, anticiper des risques extra-financiers non couverts et au gré des nouvelles situations rencontrées.

4.2.3 INTÉGRATION ESG

Une grille d'analyse ESG pour les entreprises en portefeuille

Concernant les investissements dans des entreprises, les équipes de recherche et d'investissement prennent en compte un socle commun de thématiques ESG. Une note ESG doit être attribuée à chaque entreprise avant investissement afin de refléter le risque et les opportunités liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance.

En 2023, Tikehau Capital a décidé de renforcer son outil de notation ESG pour (i) avoir une méthodologie qui évolue continuellement avec les normes ESG et les attentes des parties prenantes, (ii) prendre en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, (iii) prendre en compte la performance d'une entreprise par rapport à son secteur, (iv) permettre l'utilisation du score par certaines entreprises comme feuille de route pour améliorer leur performance ESG, (v) renforcer la reconnaissance externe, et (vi) augmenter le nombre de thèmes ESG pris en compte lors de l'évaluation des grandes entreprises.

Depuis janvier 2024, les scores ESG des lignes métier ***capital markets strategies***, ***private equity*** **et dette privée** sont basés sur les méthodologies de S&P Global :

- Le CSA (*Corporate Sustainability Assessment*) de S&P Global mesure la performance et la gestion des risques, opportunités et impacts ESG matériels d'une entreprise, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses des médias et des parties prenantes, d'approches de modélisation et d'un engagement approfondi de l'entreprise.
- Le "score ESG adapté" ("*Provisional CSA Fundamental Score*"), adapté pour les entreprises non couvertes par S&P, mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations fournies par l'entreprise et, le cas échéant, d'une diligence raisonnable de la part des équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou de consultants tiers.

(1) Les exclusions s'appliquent aux investissements directs gérés à travers les activités d'investissement et de gestion d'actifs. Elles s'appliquent sur la base du best effort pour les investissements dans les fonds de fonds.

(2) Avec une norme de tolérance zéro pour les entreprises impliquées dans les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes chimiques et biologiques.

(3) Voir l'encadré sur l'exclusion des énergies fossiles présenté dans la Section 4.3.1 (Exclusions liées au Climat, à la nature et à la biodiversité) du présent Document d'enregistrement universel).

(4) https://www.tikehaucapital.com/en/our-group/sustainability/publications

Ces notes ESG sont ensuite classées selon trois catégories : risque ESG acceptable, risque ESG moyen et risque ESG élevé. Seuls les investissements dans des entreprises présentant un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation interne préalable. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen sont soumis à l'examen du groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui émet une recommandation. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus [1], selon une approche similaire à celle applicable avant janvier 2024.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les activités de CLOs se réfèrent à l'outil de notation ESG propriétaire développé par le Groupe et au score ESG de Fitch Ratings pour des raisons de couverture.

Exemple de critères ESG analysés pour des entreprises en pré-investissement (à travers la revue de la politique d'exclusion du Groupe et le score ESG) :

- Gouvernance – Analyse de l'exposition à des pays à risque en matière de corruption et de violation des droits de l'homme, la prise d'engagements en faveur du développement durable (signature du Pacte mondial des Nations Unies), évaluation des pratiques de gouvernance ou encore de l'exposition à des controverses avérées ou potentielles (corruption, droit social, droit de la concurrence, fiscalité, etc.),
- Social – Analyse des risques sociaux, notamment les risques liés à la santé et à la sécurité, et
- Environnement – Analyse des risques environnementaux, notamment la stratégie de décarbonation de l'entreprise.

Une grille d'analyse ESG pour les actifs immobiliers

Pour les **activités immobilières** (au sein des filiales Sofidy, IREIT et Tikehau IM), les équipes d'investissement prennent en compte des thèmes ESG communs. En amont de l'acquisition, une grille ESG doit être complétée pour chaque transaction, afin de refléter les risques et opportunités liés aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Bien que cette grille puisse varier selon la filiale ou le fonds, toutes ont été élaborées en collaboration avec un consultant ESG spécialisé en immobilier, en tenant compte des principaux cadres de référence tels que le *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB) ou la Taxonomie européenne. Ces grilles intègrent de 15 à 45 critères ESG, en fonction de l'entité, du fonds et des caractéristiques de l'actif telles que sa typologie ou sa localisation.

Exemple de critères ESG analysés pour des actifs immobiliers en pré-investissement et pendant la période de détention :

Conformément au **Cadre ESG pour l'immobilier du Groupe**, toutes les grilles ESG ont un socle commun (voir Section 4.2.4 (Engagement ESG au près des sociétés et actifs en portefeuille des fonds gérés) du présent Document d'enregistrement universel). Voici quelques exemples de thèmes et critères collectés pour tous les investissements :

- Exposition aux énergies fossiles,
- Risques physiques liés au changement climatique,
- Énergie et carbone : note DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), intensité énergétique et émissions de gaz à effet de serre annuelles,
- Certifications environnementales : type de certification, notation obtenue et date d'expiration,
- Biodiversité : surface végétalisée rapportée à la surface totale du terrain, et
- Mobilités douces : proximité de l'actif aux transports en communs (moins de 500 mètres).

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Part des actifs sous gestion dans des actifs immobiliers exposés aux énergies fossiles[2]	**0,03 %**	**0,02 %**
Part des actifs immobiliers avec une analyse des risques physiques liés au changement climatique	**94 %**	**83 %**
Part des actifs sous gestion dans des actifs immobiliers situés à moins de 500 mètres d'un réseau de transports en commun[3]	**94 %**	**92%**

(2) Taux de couverture de 100%. L'exposition aux énergies fossiles vise principalement les stations-services indépendantes. Les stations-services appartenant à ensemble immobilier plus large, tel qu'un supermarché ou un centre commercial, ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

(3) Taux de couverture de 91% en 2023 et 69% en 2022.

(1) Voir détails dans la Charte d'investissement durable de Tikehau Capital disponible sur son site internet : https://www.tikehaucapital.com/en/our-group/sustainability/publications.

Afin qu'un investissement soit validé, un ensemble de critères obligatoires doit être rempli, incluant la conformité avec la politique d'exclusion, la stratégie SFDR du fonds (si Article 8 ou 9), ou encore avec le Décret Tertiaire français [1] (si l'actif y est soumis). En outre, une attention particulière est portée à la qualité des informations et à la disponibilité des documents justificatifs pour les informations clés (par exemple, les DPE et les certifications).

Dans une démarche d'amélioration continue ("*best in progress*"), Sofidy a adapté sa grille de notation ESG en phase d'acquisition pour prendre en compte les critères du label ISR (Investissement Socialement Responsable) immobilier ainsi que les critères auxquels sont soumis les fonds qui ont opté pour une classification Article 8 du Règlement SFDR. Cette analyse prend en compte par exemple la performance énergétique et carbone des bâtiments, l'impact social des activités des locataires ou encore l'engagement des parties prenantes.

Chaque fonds avec une démarche ISR a fixé une note ESG minimale (seuil) pour ses actifs. Celle-ci prend en compte la stratégie du fonds, ses objectifs pour chacun des trois domaines (ESG) ainsi que les critères retenus dans le référentiel de notation. L'objectif est d'améliorer la performance des actifs dont la note est en dessous du seuil fixé et de continuer à améliorer dans le temps la performance des actifs dont la note est bonne, lorsque c'est possible.

4.2.4 ENGAGEMENT ESG AUPRÈS DES SOCIÉTÉS ET ACTIFS EN PORTEFEUILLE DES FONDS GÉRÉS

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Ratio de sociétés financées avec un ESG *ratchet* [3] sur le nombre total de nouvelles sociétés financées sur l'année en cours en dette privée [4]	**66 %**	**50 %**
Part des participations de *private equity* avec une feuille de route développement durable	**38 %**	**35 %**

(3) Un ratchet ESG (ou Sustainability Linked Loan) est un mécanisme contractuel qui ajuste à la hausse ou à la baisse la marge du taux d'intérêt d'un prêt d'un montant prédéfini en fonction de l'atteinte ou de la non-atteinte d'objectifs ESG.

(4) Excluant les vehicules de CLOs et les fonds de leveraged loans.

Tikehau Capital met en place une démarche d'engagement avec les entreprises. Dès la décision d'investissement et tout au long de la période de détention de la participation, Tikehau Capital promeut l'adoption de pratiques visant à aligner performance, impact sociétal et environnemental. Les équipes d'investissement et l'équipe ESG engagent un dialogue avec les sociétés en portefeuille en vue de créer de la valeur durable.

Politique de vote

Le Groupe est convaincu qu'un actionnariat actif stimule la communication et contribue à la création de valeur. Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé à voter aux assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds qu'il gère (fonds de fonds exclus).

Concernant les investissements dans des **entreprises cotées** (fonds actions de l'activité de *capital markets strategies,* fonds actions immobiliers de Sofidy et investissements au travers de son bilan), les analystes financiers et les gérants de fonds analysent les résolutions d'assemblée. Ils peuvent avoir recours aux travaux de recherche de l'agence en conseil en vote ISS *proxy voting* pour évaluer les résolutions problématiques et utilisent également la plateforme ISS pour voter. Les résolutions pour lesquelles les analystes financiers et les gérants de fonds votent en désaccord avec les « *proxy advisors* » sont revues. En 2023, les analystes financiers et les gérants de Tikehau IM et Sofidy ont exercé leurs droits de vote lors de 97,9% des assemblées générales [2].

Concernant les investissements en ***private equity***, que Tikehau Capital soit minoritaire ou majoritaire au capital de l'entreprise concernée, les équipes ont vocation à exercer systématiquement leurs droits de vote. Les résolutions mises à l'ordre du jour par les actionnaires externes sont analysées au cas par cas et approuvées si elles contribuent à améliorer les pratiques de l'entreprise ou si elles peuvent accroître la valeur pour les actionnaires.

Suivi ESG

En *private equity* et en dette privée, le Groupe a vocation à collaborer sur les sujets ESG avec l'équipe de management des sociétés en portefeuille, le *sponsor equity* et/ou les éventuels co-investisseurs.

Pour sensibiliser les dirigeants dès les premières étapes de la relation d'investissement, une clause ESG est intégrée dans la mesure du possible dans les pactes d'actionnaires ou dans la documentation de crédit. Cette clause énonce les engagements pris par Tikehau Capital en matière d'investissement responsable et engage les dirigeants à s'inscrire dans une démarche de progrès en fonction de leurs moyens. En 2023, la clause ESG pour le *private equity* a été renforcée pour intégrer les engagements climatiques attendus de la part des sociétés en portefeuille. La clause leur demande notamment de fournir une empreinte carbone et de définir un plan d'action pour réduire les émissions de CO_2 ainsi qu'une trajectoire alignée à l'Accord de Paris dans les deux ans qui suivent l'investissement.

(1) Décret Eco-Energie Tertiaire (DEET) : réglementation française visant à réduire la consommation d'énergie, pour les bâtiments non résidentiels de surface supérieure à 1000m². Les objectifs de réduction doivent être atteints de l'une des deux manières suivantes : (i) réduire la consommation d'énergie finale de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à une année de référence; (ii) atteindre des objectifs absolus, en fonction du type de bâtiment et de la géographie.

(2) Les gérants et analystes financiers de Tikehau IM ont exercé leurs droits de vote lors de 100% des assemblées générales. Pour les fonds actions immobiliers de Sofidy, à l'exception d'une assemblée générale d'un émetteur étranger (Europe hors France) nécessitant l'envoi additionnel d'une « proxy-card » au dépositaire en plus du vote effectué sur la plateforme de vote, tous les droits de vote aux assemblées ont été exercés.

Pendant la durée de détention, les entreprises en portefeuille font l'objet d'une revue annuelle de leur performance ESG à travers un questionnaire. Grâce aux réponses des entreprises, Tikehau Capital est en mesure d'identifier les risques et/ou les opportunités sur les facteurs ESG. Le cas échéant, les équipes d'investissement et l'équipe ESG peuvent être amenées à engager un dialogue avec les entreprises afin d'identifier les stratégies de maîtrise des risques en place. Par exemple, le Groupe encourage la formalisation *a minima* de codes d'éthique pour encourager une démarche d'exemplarité au sein des entreprises.

Selon le niveau de proximité des équipes avec le management et les caractéristiques des transactions, les équipes d'investissement peuvent siéger au sein des instances de gouvernance des entreprises en portefeuille. Les sujets ESG les plus importants sont inclus selon une fréquence au moins annuelle à l'ordre du jour de telles instances.

Au sein de la ligne de métier ***capital markets strategies***, les profils ESG des entreprises investies sont revus annuellement. Un suivi continu des controverses est également réalisé en s'appuyant sur les données de fournisseurs de données externes. Les cas les plus sévères sont revus par un comité composé de représentants des équipes conformité, risque et ESG et, le cas échéant, un engagement avec l'entreprise est réalisé afin d'étudier les actions correctrices mises en place.

Pour les **activités immobilières**, des indicateurs ESG sont suivis au niveau de chaque actif par les gestionnaires d'actifs et/ou gestionnaires immobiliers externes, puis analysés par les équipes de Tikehau Capital au moins une fois par an. Afin de collecter ces données, des clauses ESG sont intégrées dès que possible dans les baux des preneurs et/ou dans les contrats avec les gestionnaires d'actifs/gestionnaires immobiliers externes.

En 2023, le Groupe a renforcé ses outils de collecte de données ESG immobilières, en mettant notamment en place des contrôles afin de renforcer la fiabilité des données collectées.

Feuilles de route ESG

Lorsque les caractéristiques de la transaction le permettent en dette privée et de façon systématique pour les nouveaux investissements en *private equity*, des feuilles de route ESG sont coconstruites avec les entreprises en portefeuille. La définition de ces plans d'action se fonde sur une revue de la matérialité des sujets ESG selon l'activité, la taille et l'exposition géographique des entreprises. Des objectifs qualitatifs et des indicateurs de pilotage sont suivis à une fréquence annuelle.

Dette privée – Pour assurer la résilience et améliorer la performance des portefeuilles dans un monde confronté à l'urgence climatique, Tikehau Capital s'est doté d'outils depuis plusieurs années (profil ESG en 2017, score ESG dès l'année suivante, collecte de données pour les campagnes de *reporting*, etc.) et d'une expertise interne permettant la prise en compte des considérations ESG dans son process d'investissement.

Cette approche s'étend au-delà de la prise en compte des risques ESG dans les processus d'investissement. L'équipe de l'activité de dette privée se positionne également comme partenaire des entreprises dans lesquelles elle investit. Les équipes d'investissement influent sur l'intégration de questions de durabilité dans les modèles d'affaires en conditionnant les modalités de mise à disposition des prêts aux performances écologiques, sociales ou de gouvernance des entreprises investies. C'est le principe des *Sustainability Linked Loans* (également appelé ESG *ratchet*) qui intègrent un mécanisme d'ajustement des taux d'intérêt des crédits à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte de critères ESG spécifiques.

66 % de l'ensemble des transactions de dette privée (*direct* et *corporate lending* [1]) réalisées en 2023 incluaient un tel mécanisme, démontrant l'intensité de l'engagement de l'équipe de l'activité de dette privée et sa volonté de réduire le risque ESG des portefeuilles.

Fort de cette expertise et expérience, Tikehau Capital a pris la décision d'engager son fonds amiral Tikehau Direct Lending VI, dans une démarche net zéro carbone, en ligne avec une trajectoire 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La concrétisation de cet engagement repose sur la mise en place de critères de réduction de gaz à effet de serre au travers de *Sustainability Linked Loans*.

En 2022, Tikehau Capital a codirigé un groupe de travail de France Invest sur les *Sustainability Linked Loans* qui a produit un guide [2], visant à accélérer le rôle que le marché de la dette privée peut jouer dans le financement et l'accompagnement des entreprises vers des modèles plus durables. En 2023, Tikehau Capital a participé au projet *ESG Integrated Disclosure*, une initiative d'AIMA visant à renforcer l'harmonisation et la cohérence dans le *reporting* des indicateurs ESG par les emprunteurs engagés dans des transactions de dette privée et de prêts syndiqués. En septembre 2023, le comité de la dette privée de l'UN PRI a publié un rapport sur l'investissement responsable dans la dette privée auquel Tikehau Capital [3] a activement participé. Le rapport souligne l'importance de la collaboration pour une intégration efficace des critères ESG et l'importance des *Sustainability Linked Loans*. Tout en reconnaissant les progrès de l'industrie depuis 2019, le rapport souligne la nécessité continue d'efforts supplémentaires.

(1) Analyse réalisée sur les nouvelles sociétés en portefeuille.

(2) Le guide sur les Sustainability Linked Loans est disponible à l'adresse suivante : www.franceinvest.eu/guide-sustainability-linked-loans.

(3) ttps://www.unpri.org/private-debt/esg-incorporation-in-direct-lending-a-guide-for-private-debt-investors/(1) 11772.article

Private equity – Les équipes de Tikehau Capital travaillent en étroite collaboration avec les sociétés en portefeuille pour développer des feuilles de route de développement durable sur mesure. Des objectifs sont définis en fonction de l'activité, de la taille et de la situation géographique de chaque entreprise. Les équipes Tikehau Capital évaluent la position de l'entreprise par rapport à une trajectoire de transformation durable et par rapport à l'atteinte de cinq objectifs définis pour le *private equity*.

Quatre étapes clés pour réussir la transformation durable et les objectifs du *private equity*

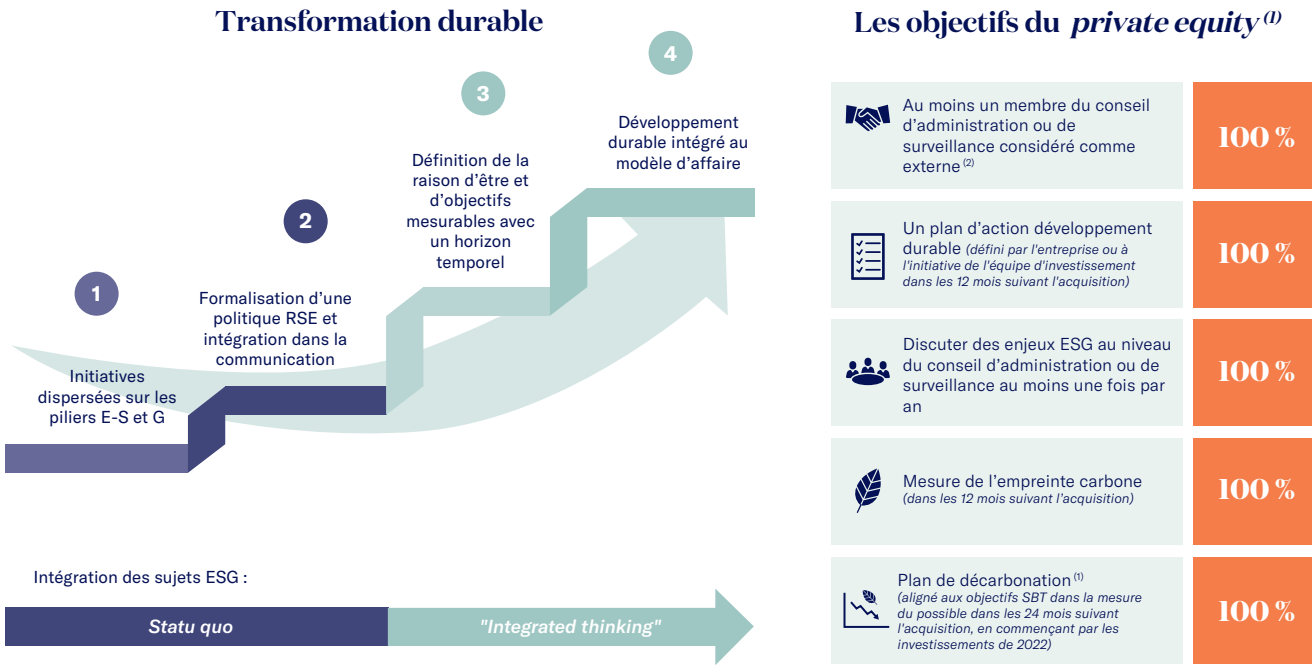

(1) Il n'y a aucune garantie que les objectifs durables soient atteints, mais Tikehau Capital déploie ses meilleurs efforts pour encourager les sociétés du portefeuille à adopter ces normes.

(2) Pour être considéré comme membre externe du conseil d'administration, la personne ne doit pas être employée par le groupe Tikehau Capital, ni par la société, et ne doit pas posséder plus de 5 % des actions de la société.

Les équipes *private equity* et ESG de Tikehau Capital se positionnent notamment comme partenaire pour accompagner les dirigeants des sociétés en portefeuille dans l'intégration des sujets climat. À fin 2023, 100% des participations du *private equity*, dans des fonds SFDR Articles 8 et 9 et détenues depuis plus de 12 mois, avaient réalisé une empreinte carbone avec ERM, Carbometrix ou un autre conseil spécialisé. Ce travail est un prérequis pour la place de feuilles de route à impact et de décarbonation. À fin 2023, quatre participations de *private equity* avaient validé des objectifs *Science Based Target*.

Pour approfondir des sujets clés (trajectoire SBTi, financer la transition, CSRD) et renforcer les échanges de bonnes pratiques, le *Tikehau Impact Club* a été lancé par le Groupe en décembre 2023 en organisant des webinaires et des déjeuners qui regroupent à chaque fois plusieurs dizaines de participations du *private equity* mais aussi de dette privée.

Capital markets strategies – Accompagner les entreprises des marchés cotés dans leur démarche de développement durable est également important. L'engagement est au cœur de l'additionalité déployée dans le cadre de la stratégie crédit à haut rendement (*high yield*) à impact de Tikehau IM, qui se concentre sur les leviers de transition vers une économie circulaire et bas carbone.

À travers sa stratégie à impact, Tikehau Impact Credit cherche à identifier et soutenir les entreprises dont l'impact, bien que parfois moins direct ou visible, demeure significatif. Cette approche vise à mettre en lumière les efforts des entreprises qui sont souvent sous-estimés. Il s'agit par exemple d'entreprises du secteur de l'emballage qui doivent développer des solutions innovantes pour concevoir des solutions réduisant au minimum les déchets et la pollution tout en garantissant une grande recyclabilité et la sécurité des produits emballés. Il s'agit également d'entreprises du secteur de l'aluminium développant de nouvelles méthodes de production bas carbone en utilisant des fours avec des brûleurs alimentés à l'hydrogène ou d'entreprises de production de composants automobiles ayant développé des analyses de cycle de vie ou créé de nouvelles divisions au sein de leurs équipes travaillant uniquement sur des matériaux durables.

Ces entreprises contribuent également aux efforts de décarbonation de l'ensemble de la chaîne de valeur. Travailler avec des entreprises moins matures en termes d'ESG peut contribuer à la réalisation d'objectifs de développement durable ainsi que potentiellement atteindre des objectifs financiers à moyen long terme. Cela permet aussi à ces entreprises de mieux comprendre les attentes des investisseurs à impact lors d'un refinancement.

Les 3 piliers pour réussir la transformation durable et les objectifs de Tikehau Impact Credit

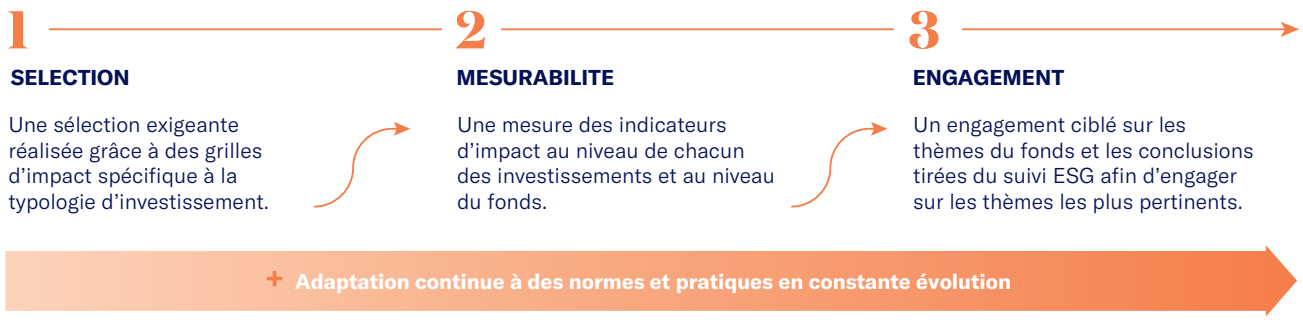

Pour répondre aux spécificités des marchés cotés, l'approche impact de Tikehau Impact Crédit repose sur les trois piliers suivants :

(i) un processus de sélection rigoureux afin de déterminer si, d'une part, grâce à ses produits et services, l'entreprise est un acteur en transition, un fournisseur de solutions bas carbone ou un facilitateur de transition vers des processus bas carbone et si, d'autre part, l'entreprise s'est donnée les ambitions de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de manière significative dans la gestion de ses opérations. Pour les instruments financiers durables tels que les « *Sustainability Linked Bond* », une attention particulière est portée aux indicateurs de performance utilisés, leur pertinence et leur ambition, en essayant par exemple de privilégier des cibles de réduction de gaz à effet de serre qui incluent le *scope* 3 et toutes les sources émissions les plus significatives.

(ii) la mesure des impacts générés par chaque entreprise du fonds dont les résultats sont reflétés dans un rapport annuel d'impact revu par un tiers indépendant, et

(iii) un engagement actif avec les entreprises, élément clé de la démarche impact, qui se concentre particulièrement sur les aspects environnementaux clés pour le fonds. Cela inclut la définition de cibles ambitieuses de réduction de l'empreinte carbone, l'adhésion à des initiatives internationalement reconnues telles que les *Science Based Targets* (SBTi), ou encore le soutien au renforcement des objectifs de circularité, notamment en favorisant l'utilisation de matériaux recyclés.

Les externalités négatives significatives des émetteurs sont également prises en compte, telles que les consommations d'eau, afin de promouvoir des pratiques plus durables dans les opérations.

Ainsi, Tikehau Impact Credit vise une collaboration étroite avec certaines entreprises pour favoriser la transition vers un modèle compatible avec les enjeux climatiques. L'engagement se matérialise aussi par la participation à des initiatives collaboratives. Ainsi, l'équipe ESG a participé à la campagne *Non Disclosure* du CDP en tant que "*Lead Investor*" pour trois entreprises afin de les encourager à renforcer leur transparence sur leurs impacts environnementaux.

Activités immobilières – L'investissement en immobilier porte sur des bâtiments dont les caractéristiques peuvent être directement améliorées par les pratiques du gérant. En tant que propriétaire, les filiales de Tikehau Capital travaillent en continu à l'amélioration des actifs en collaboration avec les parties prenantes. Elles adoptent des outils de gouvernance tels que des annexes environnementales dans les baux des preneurs ou dans les contrats des gestionnaires d'actifs ou gestionnaires immobiliers externes.

Pendant la phase de détention des actifs immobiliers, les équipes de gestion ont pour objectif d'identifier et de mettre en œuvre des axes d'amélioration pertinents afin d'améliorer la performance extra-financière des actifs immobiliers sous gestion. En 2023, Tikehau Capital a défini un cadre de gestion ESG commun à l'ensemble de ses filiales immobilières. Cette stratégie se développe autour de trois engagements principaux (Environnement, Social et Gouvernance), déclinés en objectifs applicables à toutes les filiales.

Cadre esg pour l'immobilier du groupe

E – AGIR POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ : VERS UN SECTEUR IMMOBILIER DURABLE

- Réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone
- Renforcer la résilience au changement climatique
- Viser des certifications et des standards environnementaux ambitieux
- Préserver la biodiversité au sein et autour des actifs

S – PLACER LES INTERACTIONS HUMAINES AU CENTRE DES VILLES ET DES COMMUNAUTÉS

- Favoriser l'intégration locale
- Promouvoir la mobilité durable

G – RELEVER LES DÉFIS ESG EN FAVORISANT UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE

- Intégrer les objectifs environnementaux et sociaux dans la gouvernance interne
- Engager les parties prenantes externes

Pilier E – Agir pour le climat et la biodiversité : vers un secteur immobilier durable

Tikehau Capital s'engage à contribuer à la transition vers un secteur immobilier durable. Cela se matérialise notamment par une stratégie de décarbonation en accord à la fois avec l'engagement NZAM du Groupe et avec les réglementations spécifiques au secteur immobilier telles que le Décret Tertiaire français. L'engagement pour la nature se traduit par la formalisation en 2023 d'une stratégie biodiversité (pour plus d'informations, voir la Section 4.3.1 (Engagements et actions en matière de biodiversité) du présent Document d'enregistrement universel).

Afin de travailler sur la performance environnementale globale de ses bâtiments, Tikehau Capital déploie également une stratégie de certification de ses actifs immobiliers. En 2022, IREIT a lancé un processus de certification de ses bâtiments. À l'exception de l'actif de Berlin qui fera l'objet d'importants travaux de restructuration, l'ensemble des actifs présents tout au long de l'année 2023 dans le périmètre de la foncière singapourienne (1), soit 36 actifs, a obtenu une certification *BREEAM in Use* ou LEED au 31 décembre 2023. Les scores obtenus dans le cadre de ces certifications sont le point de départ d'une démarche d'amélioration continue des immeubles de la foncière.

Pilier S – Placer les interactions humaines au centre des villes et des communautés

Dans le cadre de son engagement envers un impact territorial positif et la réduction des émissions carbone, Tikehau Capital vise à promouvoir des actifs immobiliers offrant des solutions de mobilité durable à leurs utilisateurs. La localisation des actifs immobiliers est cruciale pour garantir leur accès au plus grand nombre, à faible coût et avec une faible empreinte carbone. Le Groupe investit dans des biens immobiliers situés à proximité de réseaux de transports en communs. À fin décembre 2023, 94% des actifs immobiliers du Groupe (mesuré en % des actifs sous gestion avec un taux de couverture de 91%) sont situés à moins de 500 mètres d'un réseau de transports en commun.

Les filiales de Tikehau Capital détiennent également un grand nombre d'actifs proposant des services essentiels aux populations riveraines. En 2023, Sofidy et Selectirente géraient plus de 1 500 commerces de proximité (2). L'offre de services dans ou à proximité des bâtiments est un enjeu prioritaire pour le Groupe, qui promeut ainsi la « ville du quart d'heure », l'intégration locale et le dynamisme des centres-villes.

Pilier G – Relever les défis ESG en favorisant une gouvernance exemplaire

Tikehau Capital travaille avec les parties prenantes utilisant ou travaillant sur ses actifs pour étendre la démarche ESG au plus grand nombre. Des clauses ESG sont intégrées dans les contrats de location chaque fois que cela est possible, afin d'encourager le partage des données de consommation liées aux ressources telles que l'énergie, l'eau et les déchets et d'identifier les axes d'amélioration en matière de performance ESG des actifs. Parallèlement, un guide des bonnes pratiques environnementales (éco-guide) est mis à disposition des locataires dès que pertinent.

Au-delà de ces initiatives, les équipes de Sofidy utilisent également des chartes fournisseurs responsables et distributeurs responsables, qui sont distribuées pour encourager les fournisseurs et distributeurs à intégrer les questions ESG lorsqu'ils travaillent avec le Groupe.

Enfin, le Groupe s'entoure de prestataires spécialisés sur les sujets d'immobilier durable, notamment : (a) Deepki, qui apporte une expertise d'analyse et d'optimisation des données énergétiques des bâtiments en vue d'améliorer leur performance énergétique et de visualiser la trajectoire de décarbonation des actifs, (b) Wild Trees, agence de conseil spécialisée en ESG pour les activités immobilières, qui accompagne le Groupe dans la production d'un outil pour le calcul des émissions carbone des actifs immobiliers, (c) Egis, groupe de conseil, d'ingénierie de la construction et d'exploitation, spécialisé entre autres dans l'immobilier et la ville durable, qui travaille sur des plans d'action pour la performance énergétique des actifs de Tikehau IM soumis au Décret Tertiaire et (d) Gondwana, agence de conseil en biodiversité. Elle a accompagné le Groupe en 2023 sur la définition d'une charte de la biodiversité pour les activités immobilières de Tikehau Capital, ainsi que sur des plans d'action par type d'actifs (voir la Section 4.3.1. (Engagement en matière de biodiversité) du présent Document d'enregistrement universel).

(1) Excluant 17 acquisitions réalisées au cours de l'année 2023

(2) Dont alimentation et restauration, santé, services à la personne, etc.

4.2.5 CAS CONCRETS

Des exemples d'actions d'engagement ESG sont présentés ci-dessous.

En dette privée

Focus sur un ratchet ESG

Fondée en 1934, Lebronze Alloys SAS ("LBA") est une entreprise familiale spécialisée dans la transformation et le recyclage d'alliages hautement performants à base de cuivre et de nickel. Forte d'une équipe de plus de 750 collaborateurs, elle affiche un chiffre d'affaires d'environ 300 millions d'euros à fin 2023.

Depuis 2015, Tikehau IM se positionne comme partenaire pour soutenir le développement international et la croissance externe du métallurgiste. En 2023, dans le cadre d'un refinancement, une collaboration étroite avec la direction a été instaurée pour mettre en place un *Sustainability Linked Loans* autour de trois objectifs clés : réduction des consommations d'eau, diminution du taux de fréquence des accidents, et maîtrise de l'empreinte carbone sur les trois scopes en ligne avec l'Accord de Paris.

La création du *Sustainability Linked Loan* de LBA, susceptible d'entraîner une modulation de la marge de crédit à la hausse ou à la baisse, dans une fourchette maximale de 45 points de base, a agi comme un catalyseur pour le déploiement d'un plan d'action ambitieux à l'horizon 2030.

- **Volet environnemental** : Afin de réduire son empreinte carbone dont 80 % provient des achats de matières premières et d'énergie, LBA a lancé un programme de réduction de ses consommations d'énergie encadré par le comité Énergie et Décarbonation réunissant chaque mois le COMEX et les directions techniques. LBA a pris des mesures concrètes, telles que l'électrification de ses usages énergétiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements existants, et l'obtention d'une certification ISO 14 001 ou ISO 50 001 pour plusieurs sites. Par ailleurs, LBA s'est engagé dans une démarche d'achats responsables, intégrant des critères environnementaux et sociétaux aux côtés d'exigences de prix. Cela se traduit par la priorisation des achats locaux, la sensibilisation des fournisseurs, prestataires et collaborateurs, ainsi que la promotion de l'achat de métaux issus de la filière recyclage (avec un objectif de 85% d'utilisation de matériaux recyclés d'ici à 2030), et la préférence pour des fournisseurs engagés dans une démarche RSE. Enfin, LBA s'engage activement à développer des produits plus résistants et/ou plus conducteurs et au plus proche de la forme souhaitée par le client, visant ainsi à réduire l'utilisation de cuivre et de nickel.
- **Gestion de l'eau** : LBA a mis en place une transition technologique pour refroidir les fours de traitement thermique, intégrant ainsi une boucle de recyclage et par conséquent, réduisant de moitié la consommation d'eau. En parallèle, LBA a déplacé une activité intensive en consommation d'eau d'un site de production vers une usine moderne, équipée d'un système de refroidissement en circuit fermé. Des investissements sont également prévus pour améliorer les infrastructures existantes en vue du recyclage des eaux usées. De plus, des études approfondies seront entreprises en 2024 afin d'évaluer la faisabilité de la récupération des eaux de pluie et leur utilisation en autoconsommation.
- **Réduction des accidents** : LBA a initié un programme de formation destiné à ses employés, axé sur le renforcement des compétences, la santé et la sécurité au travail. Pour renforcer son engagement, la société a intégré la fonction de coordination Hygiène Sécurité Environnement (HSE) au sein de la Direction Performance Durable. Un comité de pilotage HSE a été instauré, opérant au niveau de chaque ligne métier et de chaque site. Un expert externe en sécurité est désormais présent deux jours par semaine sur site en Allemagne. De plus, des chargés de sécurité ont été nommés par secteur pour assister le responsable sécurité site et le management sectoriel dans les activités de surveillance et de relevé des risques sécuritaires. En parallèle, des initiatives de sensibilisation et de communication ont été déployées. Afin de cadrer son système de management de la santé et sécurité au travail, LBA a choisi de préparer la certification à la norme ISO 45001 dédiée, avec un premier site pilote en 2024 avant de la déployer sur d'autres sites.

Structuration du ratchet ESG de LBA

ODD pertinent	Objectifs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	***Réduction des consommations d'eau***							
	Baisse par rapport à 2022 en %	*45 %*	*51 %*	*54 %*	*57 %*	*58 %*	*60 %*	*61 %*
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	***Réduction du taux de fréquence des accidents***							
	Taux de fréquence	-	*19,5*	*18,5*	*18,0*	*17,5*	*17,0*	*16,5*
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	***Réduction des émissions de gaz à effet de serre***							
	Baisse des *scopes* 1 & 2 par rapport à 2021 en %	*-4,99 %*	*-7,48 %*	*-9,97 %*	*-12,47 %*	*-14,96 %*	*-17,45 %*	*-19,94 %*
	Baisse du *scope 3* par rapport à 2021 en %	*-5,60 %*	*-8,30 %*	*-11,10 %*	*-13,90 %*	*-16,70 %*	*-19,40 %*	*-22,20 %*

Source: Tikehau IM

En *private equity*

Focus la feuille de route du Groupe Sterne

Créé en 1972, le Groupe Sterne est un acteur européen du transport et de la logistique multi-services avec de fortes positions historiques dans les opérations sur-mesure et à forte valeur ajoutée. Autour de son offre historique de transport régulier et de livraison de nuit, il a développé trois offres de services complémentaires (*time critical, urban delivery, aftermarket*), ainsi qu'une plateforme digitale best in class. Sa capacité à agir sur les leviers d'optimisation des routes et des taux de chargement optimisés, combinée à son important maillage et sa trajectoire de décarbonation en font un acteur de référence du transport durable. Le Groupe Sterne a un réseau de 72 000 points de livraison quotidiens.

Tikehau Capital a investi dans le Groupe Sterne au sein de la stratégie de décarbonation de private equity. Le Groupe Sterne intègre dans son modèle économique les leviers disponibles les plus efficaces pour réduire les émissions liées au transport, tels qu'identifiés par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Au moment de l'investissement, Tikehau Capital a négocié par une clause ESG la mise en place d'une trajectoire de décarbonation alignée à l'Accord de Paris. Cette démarche s'inscrivait dans la suite logique de la stratégie de durabilité du Groupe Sterne. Des réunions mensuelles entre les collaborateurs de Sterne, Tikehau IM et des experts externes, et un financement partiel de la définition de la feuille de route de décarbonation, ont permis définition d'une trajectoire validée par l'initative *Science Based Target* (SBTi) en 2023, 18 mois seulement après l'investissement de Tikehau IM. Les engagements du Groupe Sterne et la performance en lien avec la trajectoire ont été publiés dans leur déclaration de performance extra-financière disponible sur le site internet du Groupe Sterne (1).

Son fort engagement et la qualité de sa démarche ont naturellement conduit le Groupe Sterne à devenir l'une des rares entreprises du secteur de transport et logistique à adopter la qualité de « Société à Mission » en 2023. Ceci engage l'entreprise à se porter garant des objectifs non-financiers au même titre que les objectifs de performance financière : « *Optimiser les flux de transport, de logistique et les services associés pour accompagner nos clients sur la mise en place de services éco-responsables, innovants et à fortes valeurs ajoutées, contribuant à l'essor d'une performance éthique et économique plus durable, préservant les ressources naturelles et garantissant une qualité de vie au travail constructive et solidaire* ».

Les objectifs non financiers sont détaillés ci-après:

Objectif #1 : Contribuer à la transition écologique en réduisant l'impact environnemental des services et en promouvant des comportements éco-responsables auprès des parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients, sous-traitants, partenaires)

- En minimisant les déchets générés par les opérations,
- En adoptant des mesures de réduction des consommations énergétiques et
- En réduisant les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec l'Accord de Paris et l'ODD 13 Climat.

ODD pertinent	Objectifs	2030
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	***Réduction des émissions de gaz à effet de serre***	
	Baisse des *scopes* 1 & 2 par rapport à 2021 en % (périmètre 95 %)	*-42 %*
	Baisse du *scope 3* par rapport à 2021 en % (périmètre 67 %)	*-25 %*

Objectif #2 : Favoriser une qualité de vie optimale au travail afin de garantir l'épanouissement, la sécurité et la stimulation intellectuelle des collaborateurs et des partenaires du Groupe Sterne.

- En accompagnant le développement professionnel des collaborateurs via la formation,
- En mettant en place de meilleures pratiques en termes de santé et sécurité pour les collaborateurs et partenaires et
- En favorisant l'égalité homme-femme et l'inclusion sociale.

Objectif #3 : Agir de façon éthique et transparente vis-à-vis de toutes les parties prenantes du Groupe Sterne dans le but d'être en constante adéquation avec notre mission

- En définissant un Code éthique clair et transparent, et en exigeant son application par nos collaborateurs, partenaires et fournisseurs,
- En mettant en œuvre une politique d'achats responsables et
- En recherchant annuellement une évaluation externe des pratiques du Groupe Sterne en matière de gestion des enjeux environnementaux et sociaux.

(1) https://www.groupe-sterne.com/wp-content/uploads/2023/10/Brochure_DPEF_Groupe_Sterne_2023_FR.pdf

En immobilier

Réduction des consommations d'énergie et émissions carbone des actifs immobiliers du Groupe : Exemple de GreenCenter, investi via le fonds à impact value-add de Tikehau IM

Pour les activités immobilières, l'enjeu de la transition écologique est de faire progresser les actifs existants, afin de limiter la consommation de matières premières lors de la construction et d'améliorer le parc immobilier qui se renouvelle sur le long-terme. L'ambition du fonds à impact *value-add* de Tikehau IM est de donner une valeur environnementale ou sociale additionnelle à des actifs immobiliers existants.

Le projet *GreenCenter*, initié en 2023, incarne pleinement cette stratégie. Il vise à acquérir des appartements vacants et vétustes au cœur de Madrid, puis à les rénover selon des normes ESG rigoureuses avant de les louer et de constituer un portefeuille qualitatif stabilisé.

Le portefeuille cible une réduction moyenne de 50 % de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, s'alignant ainsi sur la trajectoire de décarbonation 1,5 °C du CRREM (*Carbon Risk Real Estate Monitor*). Dès que possible, les équipes interviennent activement dans les bâtiments pour améliorer l'efficacité énergétique à travers divers travaux tels que la rénovation des façades, l'optimisation des systèmes de chauffage et le remplacement des éclairages par des technologies LED. Certaines mesures nécessitent le soutien des copropriétaires.

Grâce à l'approche ESG exemplaire déployée sur le projet, l'un des appartements de *GreenCenter* a obtenu le certificat de rénovation durable de l'AENOR (premier organisme de certification en Espagne). C'est la **première fois qu'un certificat vert a été obtenu pour la rénovation d'un appartement individuel** en Espagne. Ce premier certificat est un point de départ pour l'extension de la certification à la majorité du portefeuille de *GreenCenter*. Elle prouvera que les appartements du projet ont fait l'objet d'un processus de rénovation durable, incluant non seulement la réduction de la consommation d'énergie, mais aussi une gestion sur le cycle de vie complet des appartements en veillant au traitement déchets de construction et de démolition, à l'utilisation de matériaux écologiques certifiés ou encore à l'installation d'équipements durables favorisant une plus longue durée de vie.

Dépollution et reconversion : Exemple d'un actif de Sofidy à Saint-Cloud

Le projet de rénovation de l'actif situé au 165-186 boulevard de la République à Saint-Cloud, propriété d'Immorente, ambitionne de transformer une ancienne station-service en un espace axé sur les services tels que des cabinets médicaux et une pharmacie. Il se déroulera en deux phases majeures : tout d'abord, la dépollution en profondeur du site sur une période de plus d'un an et le désamiantage du bâtiment, puis l'extension et la reconversion du local commercial au rez-de-chaussée. Cette approche vise à stimuler le développement économique local tout en offrant des services essentiels à la communauté environnante.

Afin de favoriser la biodiversité, une toiture végétalisée à faible pente sera aménagée, agrémentée de jardinières pour la plantation d'arbustes. De plus, une technique de fondation de chaussée végétalisée sera mise en œuvre pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité et d'un sol de qualité en tant que régulateur naturel de chaleur.

Dans un souci de réduction de l'empreinte carbone, le projet intègre une approche innovante en utilisant du béton sans clinker, faible en émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, le projet vise une certification *BREEAM Refurbishment and Fit-Out* (bâtiments rénovés et projets d'aménagement intérieur) *very good*.

4.2.6 INVESTISSEMENTS À THÉMATIQUE DURABLE ET À IMPACT

L'investissement à thématique durable a été initié en 2018 dans le cadre de la création du fonds T2 Energy Transition (pour plus d'information voir les sections 1.3.2.4(b) (Fonds de transition énergétique) et 4.3.4 (Climat et biodiversité : investissements thématiques et à impact) du présent Document d'enregistrement universel). Le Groupe est aujourd'hui bien positionné pour développer sa stratégie de transition et d'impact à travers ses différentes lignes de métier.

Plateforme d'investissements à thématique durable et à impact à fin 2023

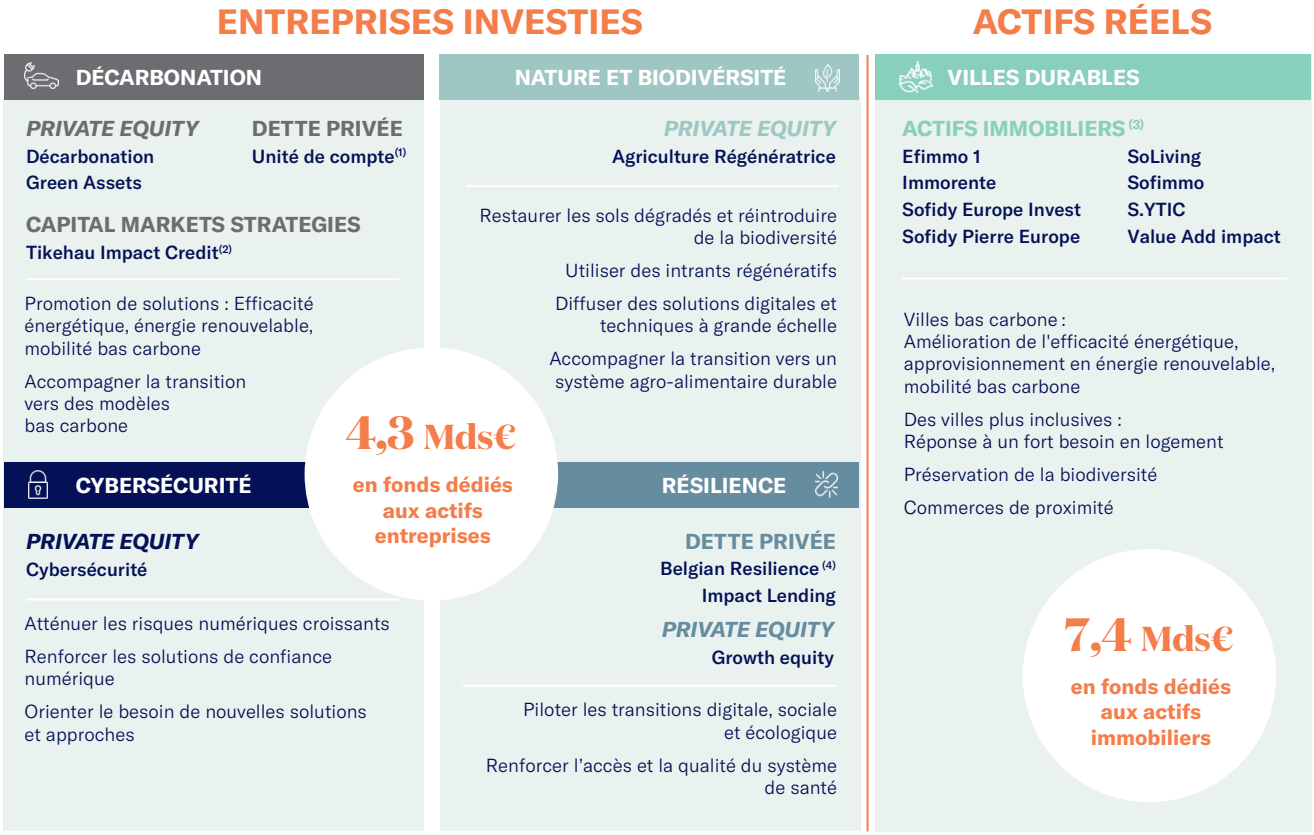

Au 31 décembre 2023

(1) Fonds commun de placement à risque et exclusivement accessible au sein de contrats d'assurance vie en unités de compte commercialisé par Société Générale Private Banking France

(2) Tikehau Impact Credit est un compartiment de la SICAV OPCVM "Tikehau Fund" géré par Tikehau IM. Les principaux risques du fonds sont le risque de perte en capital, de contrepartie, de liquidité et en matière de durabilité. Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du fonds.

(3) Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est généralement de 8 ans. Comme tout investissement, l'immobilier présente un risque d'absence de rendement, un risque de perte en capital, un risque de liquidité et un risque de durabilité, pouvant toutefois être atténués, sans garantie, par la diversification immobilière ou locative du fonds. Pour une description de l'ensemble des risques, se référer aux prospectus des fonds. Certains fonds sont réservés aux investisseurs basés en France.

(4) Fonds autogéré.

Au cours des deux dernières années, les équipes d'investissement immobilier et ESG du Groupe ont collaboré étroitement afin de mettre en place une nouvelle verticale dédiée aux villes durables, totalisant 7,4 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2023. Par conséquent, un cinquième thème a été ajouté à la plateforme d'investissements à thématique durable et à impact du Groupe, comprenant désormais (i) la décarbonation, (ii) la nature et de la biodiversité, (iii) la cybersécurité, (iv) la résilience et (v) les villes durables.

Indicateurs clés :	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Encours dans la plateforme thématique durable & impact - entreprises investies (1)	4,3 Mds€	2,7 Mds€
Encours dans la plateforme thématique durable & impact - actifs immobiliers, correspondant à la verticale "villes durables"	7,4 Mds€	NA(2)

(1) Fonds de private equity, dette privée et capital markets strategies avec une thématique durable ou impact dans la stratégie d'investissement. Le montant des encours dans la stratégie value add impact immobilière a été retranché du chiffre 2022 précédemment communiqué (3,0 Mds€) pour être inclu dans la catégorie immobilier.

(2) Fin 2022, plusieurs fonds de Sofidy ont déposé des modifications de leur règlement à l'AMF mentionnant un objectif d'investissement durable environnemental ou social. Ces fonds ont été intégrés à la plateforme à thématique durable et à impact en 2023.

Aperçu des stratégies Décarbonation

	Thématique ESG	Date de lancement
T2 Energy Transition Fund est un fonds de *private equity* qui se concentre sur les entreprises évoluant dans trois secteurs déterminants pour réaliser l'objectif de température à long terme de l'accord de Paris : (1) l'efficacité énergétique du stockage et de la digitalisation, (2) la production d'énergie propre et (3) la mobilité bas-carbone (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(b) (Fonds de transition énergétique) et Section 4.3.4 (Climat et biodiversité : investissements thématiques et à impact) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique (transition énergétique)	Déc-2018
Tikehau Decarbonisation Fund II est le deuxième millésime de la stratégie de *private equity* dédiée à la décarbonation. L'ambition de ce fonds est de contribuer à la décarbonation de l'économie avec un large éventail de solutions adaptées et impactantes, et sa thèse d'investissement est double, (1) basée sur les secteurs, c'est-à-dire décarboner l'ensemble de l'économie en se concentrant sur tous les secteurs contribuant à la génération d'émissions de CO_2 (à l'exception de l'agriculture, couverte par la stratégie Agriculture régénératrice) : production d'énergie, industrie, bâtiments et transports, et (2) basée sur les solutions, c'est-à-dire cibler les solutions les plus impactantes, ainsi que les catalyseurs, et identifier les composants clés à valeur ajoutée au sein de la chaîne de valeur de ces solutions. Le fonds ciblera les solutions suivantes : l'efficacité, l'électrification, les énergies et intrants à faible émission carbone et l'adaptation. Dans la continuité du T2 Energy Transition Fund, ce deuxième millésime applique une démarche combinant la politique d'investissement durable de Tikehau Capital et un cadre de référence d'impact (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(b) (Fonds de transition énergétique) .	Changement climatique	Juin-2023
Tikehau Impact Credit est un fonds obligataire *high yield* qui poursuit à la fois un objectif financier et un objectif d'accélérer la transition vers une économie circulaire et à faible émission de carbone en investissant dans des émetteurs qui ont explicitement l'intention d'avoir une contribution positive et mesurable à travers leurs produits et services, leurs opérations ou à travers certains projets (*green bonds*). Le fonds finance non seulement des solutions, mais surtout la transition de l'écosystème actuel, c'est-à-dire la décarbonation des usines de production, des bâtiments, de la mobilité (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.3(a) (Gestion obligataire) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique et économie circulaire	Juil-2021
La **stratégie *green assets*** est dédiée à l'investissement en capital dans des actifs réels permettant de réduire l'empreinte carbone de leurs utilisateurs finaux : équipements éco-responsables (éclairage LED, nouveaux groupes frigorifiques, système de récupération de chaleur, etc.), infrastructures (bornes de recharge de véhicules électriques, batteries, etc.) ou projets plus spécifiques (fermes verticales, unités de recyclage, etc.). Cette stratégie tisse des partenariats avec des acteurs qui souhaitent se décarboner ou avec des sociétés porteuses de solutions de décarbonation, afin de répondre avec une offre sur-mesure aux besoins de financement de leurs portefeuilles d'actifs (voir plus de détails sur Tikehau Green Assets dans la Section 1.3.2.4(b) (Fonds de transition énergétique) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique	Avr-2021
SG Tikehau Dette Privée est un support exclusivement accessible au sein de contrats d'assurance vie en unités de compte commercialisé par *Société Générale Private Banking France* permettant aux investisseurs particuliers de financer des entreprises non cotées françaises et européennes sélectionnées tout en soutenant la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises financées doivent s'engager dans une trajectoire de décarbonation alignée à l'accord de Paris sur la base de la méthodologie *Science Based Targets* (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique	Déc-2022
Tikehau Financement Décarbonation est un support en unités de compte multi-assurance permettant aux investisseurs particuliers de financer des entreprises non cotées françaises et européennes sélectionnées tout en soutenant la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises financées doivent s'engager dans une trajectoire de décarbonation alignée à l'accord de Paris sur la base de la méthodologie *Science Based Targets* (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique	Jul-2023

Aperçu de la stratégie Nature et Biodiversité

	Thématique ESG	Date de lancement
La stratégie **d'Agriculture Régénératrice** se concentre sur trois axes principaux : (1) protéger la santé des sols pour renforcer la biodiversité, préserver les ressources en eau et participer à la lutte contre le changement climatique, (2) contribuer à l'approvisionnement futur en ingrédients régénératifs pour répondre, d'une part, aux besoins d'une population mondiale croissante et, d'autre part, à la demande des consommateurs pour des produits de plus en plus durables, et (3) contribuer au progrès des solutions technologiques qui ont l'ambition d'accélérer la transition vers l'agriculture régénératrice (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(d) (Fonds d'agriculture régénératrice) du présent Document d'enregistrement universel).	Nature et Biodiversité (agriculture régénératrice)	Déc-2022

Aperçu de la stratégie Cybersécurité

	Thématique ESG	Date de lancement
Brienne III est un fonds de *private equity* qui finance des acteurs disruptifs au sein de secteurs critiques pour accompagner leurs ambitions de croissance. Le fonds cherche à contribuer à la résilience du système économique, de plus en plus digitalisé et interconnecté, à travers la cybersécurité (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(f) (Fonds de cybersécurité) du présent Document d'enregistrement universel).	Cybersécurité	Juin-2019
Brienne IV est le nouveau millésime de la stratégie de *private equity* dédiée à la cybersécurité. L'objectif du fonds est de soutenir des entreprises innovantes en matière de cybersécurité, offrant une technologie prouvée avec un fort potentiel de croissance. Avec l'évolution continue du paysage numérique, la nécessité d'une cybersécurité robuste n'a jamais été aussi cruciale, et Brienne IV investit sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la cybersécurité, à savoir : (i) les solutions innovantes contre la cybercriminalité, la protection du matériel et des logiciels, (ii) les technologies sous-jacentes au processus d'innovation en matière de solutions de cybersécurité, ce qui englobe toutes les technologies dédiées et nécessaires pour créer une solution de cybersécurité et (iii) les applications métier comportant d'importants composants de cybersécurité ou de protection des données (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(f) (Fonds de cybersécurité) du présent Document d'enregistrement universel).	Cybersécurité	Oct-2023

Aperçu des stratégies Résilience

	Thématique ESG	Date de lancement
La **stratégie *impact lending*** entend contribuer à une économie européenne durable tout en offrant aux investisseurs des rendements compétitifs en investissant principalement dans des PME qui contribuent à la transition économique durable par leur offre, leur gestion des ressources ou leurs processus. La stratégie de prêt à impact consiste à offrir des conditions de financement plus favorables aux entreprises qui atteignent leurs objectifs de durabilité (voir plus de détails sur Tikehau Impact Lending dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique Innovation durable Inclusion sociale	Déc-2020
Le ***Belgian Resilience Fund*** a été lancé sous l'impulsion du ministre des Finances et du secrétaire d'État à la Relance belge. Le fonds vise à contribuer à la réalisation de la relance et la digitalisation de l'économie belge, ainsi qu'à la préservation du tissu économique en renforçant, de manière ciblée, le bilan d'entreprises saines de taille moyenne. (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Relance économique	Sep-2021
La **stratégie *agrifood* durable** s'appuie sur un partenariat avec Sofiprotéol, filiale du groupe Avril, disposant d'une connaissance profonde de ces secteurs. Cette stratégie vise le développement des entreprises du secteur agro-industriel et agroalimentaire de toutes tailles et engagées dans la transition durable.	Agrifood durable : Changement climatique Innovation durable Inclusion sociale	Fév-2022

D'autre part, le fonds d'investissement Obligations Relance a été lancé en novembre 2021, sous l'impulsion du Ministère français de l'Économie, des Finances et de la Relance. Le fonds s'élève à 1,7 milliard d'euros et a pour objectif de renforcer la situation financière des PME et ETI françaises à la suite de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Tikehau IM a été sélectionnée aux côtés de six autres sociétés de gestion pour gérer une poche d'investissement de 300 millions d'euros.

Aperçu des stratégies Villes durables

	Thématique ESG	Date de lancement
Créée en 1987, la gestion d'**Efimmo 1** est assurée depuis fin 2000 par Sofidy. À fin 2023, la SCPI détient plus de 1 000 unités locatives, dont 84% investies en bureaux. Efimmo 1 vise à améliorer la performance environnementale des actifs en agissant sur l'empreinte carbone (réduction des consommations énergétiques ou promotion d'énergies moins carbonées) et/ou la promotion de la biodiversité sur et autour des sites (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2(b) (Fonds immobiliers gérés par Sofidy) du présent Document d'enregistrement universel).	Performance environnementale : consommations énergétiques, énergie renouvelable, biodiversité	Oct-1987
Immorente, vaisseau amiral de la gamme Sofidy et une des premières SCPI françaises avec une capitalisation de 4,3 milliards d'euros. Immorente vise également à améliorer la performance environnementale des actifs en agissant sur l'empreinte carbone (réduction des consommations énergétiques ou promotion d'énergies moins carbonées) et/ou la promotion de la biodiversité sur et autour des sites (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2(b) (Fonds immobiliers gérés par Sofidy) du présent Document d'enregistrement universel).	Performance environnementale : consommations énergétiques, énergie renouvelable, biodiversité	Oct-1988
Sofimmo est un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI réservé à une clientèle professionnelle) détenant des actifs investis, directement ou indirectement, en murs de commerces de proximité en France (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2 (Activité d'actifs réels) du présent Document d'enregistrement universel). Il est labellisé ISR immobilier. Fort d'un attachement à un enracinement économique local, Sofimmo travaille à développer un commerce de centre-ville responsable et durable, qui contribue à la revitalisation des territoires, notamment en région et dans les villes de taille intermédiaire affichant une dynamique de développement.	Commerces de proximité	Mars-2009
Sofidy Pierre Europe est un Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) Grand Public qui associe immobilier réel et actifs financiers, en investissant à la fois dans un parc immobilier physique (actifs de bureaux, murs de commerces et d'hôtels, actifs logistiques ou actifs résidentiels) et dans des actifs financiers orientés majoritairement vers le secteur de l'immobilier (foncière cotées) (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2(b) (Fonds immobiliers gérés par Sofidy) du présent Document d'enregistrement universel). Il est labellisé ISR immobilier. Sofidy Pierre Europe prend en compte l'impact des immeubles sur leur écosystème et l'impact des écosystèmes sur les immeubles. Le fonds veille à limiter l'empreinte environnementale des immeubles (optimisation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre). Le confort d'usage du locataire via la proximité des transports et services et la qualité de l'espace de travail sont également pris en compte. En outre, le fonds s'engage à améliorer la résilience et/ou la réversibilité de ses immeubles sur le long terme.	Performance environnementale (consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre, biodiversité) Confort d'usage du locataire	Jan-2018

Aperçu des stratégies Villes durables (suite)

	Thématique ESG	Date de lancement
La stratégie fonds actions thématique dédié aux villes durables **S.YTIC** vise à investir dans les actions de sociétés européennes cotées que Sofidy considère comme capables de tirer des avantages et opportunités offertes par l'écosystème particulier des grandes villes développées du monde. La prise en compte de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) est étroitement liée à la stratégie du fonds et sert à valider l'éligibilité des entreprises investies dans le fonds. Il est labellisé ISR. S.YTIC est le miroir de CITY géré par Sofidy et bien que le fonds se concentre sur l'achat d'actions d'entreprises cotées, le classement sous la thématique "villes durables" a été sélectionné en accord avec sa thématique d'investissement.	Développement vertical des villes et rénovation urbaine Gestion des infrastructures et gestion des déchets Évolution numérique et transformation du lien social	Mars-2018
Sofidy Europe Invest est une société civile de placement immobilier (SCPI) qui cible les marchés immobiliers les plus porteurs au sein de l'espace économique Européen, du Royaume-Uni et de la Suisse (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2(b) (Fonds immobiliers gérés par Sofidy) du présent Document d'enregistrement universel). Il est labellisé ISR immobilier. Sofidy Europe Invest travaille à optimiser la performance énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses actifs. Selon les spécificités des actifs, le fonds travaille aussi à la protection, le maintien et le développement de la biodiversité. Le fonds vise enfin à intégrer au mieux les attentes des utilisateurs et des parties prenantes, en étant très exigeant notamment sur la localisation des actifs et l'accès à des services.	Empreinte environnementale des immeubles (optimisation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité)	Avr-2021
SoLiving est un Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) Grand Public qui vise à investir dans des actifs européens incarnant les différents modes d'habitat tout au long de la vie. Il est labellisé ISR immobilier. SoLiving finance les modes d'habitat tout au long de la vie, de l'étudiant au senior en passant par le logement libre, intermédiaire, social ainsi que le *coliving* et l'hôtellerie. Fort d'un attachement à un enracinement local, SoLiving travaille à développer l'habitat connecté aux transports en commun, et proche des commerces et des services, en se positionnant dans des zones à forte demande locative. SoLiving prend également en compte les enjeux environnementaux, en recherchant une amélioration de la performance énergétique de ses actifs.	Besoin en logement Confort d'usage locataire Accès aux services	Avr-2022
La **stratégie immobilière *value-add* impact** vise des bâtiments et des quartiers plus durables pour vivre, travailler et profiter de loisirs, tout en recherchant des opportunités à valeur ajoutée dans une variété de classes d'actifs (bureaux, commerce de détail, résidentiel, logistique, industrie, stockage, santé, hôtellerie). L'impact se matérialise à travers l'élaboration de plans d'action pluriannuels afin d'améliorer la réponse de chaque investissement immobilier à au moins un des trois objectifs impact, à savoir (1) l'action pour le climat, (2) la protection de la biodiversité, et (3) des quartiers inclusifs (voir plus de détails sur Tikehau Real Estate Opportunity II dans la Section 1.3.2.2(a) (Fonds immobiliers gérés par Tikehau IM) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique via l'amélioration de la performance énergétique Biodiversité Inclusion sociale	Juin-2022

Dans le cadre de l'investissement à impact, le groupe a défini un cadre structuré:

NOUS RESPECTONS UNE MÉTHODOLOGIE FONDÉE SUR 5 CRITÈRES

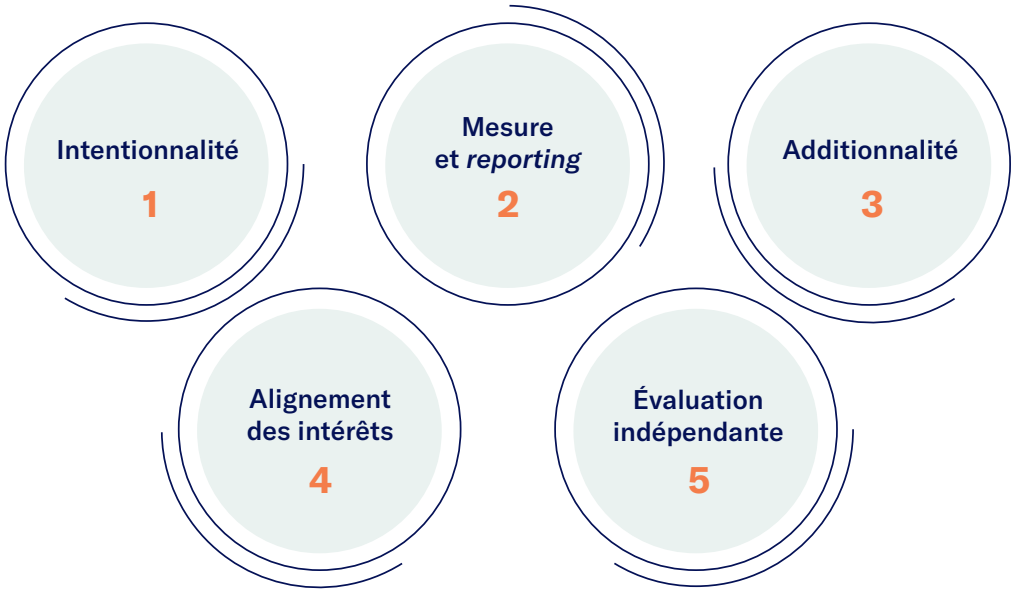

Tikehau Capital distingue "investissement durable" au sens du Règlement SFDR [1] et "investissement à impact".

La démarche d'impact du Groupe s'appuie sur des cadres de référence internationaux (*Global Impact Investing Network* ou GIIN, IRIS+, ODD, *Impact Management Project*, UN PRI, etc.) :

- Le premier pilier d'une démarche d'impact est l'**intentionnalité**. Il s'agit de concilier une excellente performance financière avec une réponse à des défis mondiaux et sociétaux tels que l'urgence climatique et la biodiversité. Les équipes d'investissement et ESG travaillent avec des experts du secteur (dont *Blunomy* ou *AXA Climate*) pour définir une théorie du changement (*theory of change* ou cadre logique de l'impact) ;
- Le second pilier d'une démarche d'impact est la **mesure de l'impact.** En plus du suivi de la performance financière, la mesure de l'impact vient compléter la visibilité de l'investisseur sur les entreprises considérées. La mesure de l'impact a donc plusieurs avantages : (i) au niveau des investissements, elle fournit un outil de pilotage pour inciter les entreprises à passer à l'action ; (ii) au niveau du fonds, elle permet d'avoir une vision claire et actionnable de la thèse d'investissement ; et (iii) au niveau de la communication, elle contribue à améliorer la transparence vis-à-vis des parties prenantes intéressées (c'est-à-dire les souscripteurs, les entreprises, le grand public) sur les sujets extra-financiers ;
- Le troisième pilier d'une démarche d'impact est l'**additionnalité.** Il s'agit de ne pas se limiter à financer une entreprise ou un actif dans l'attente d'évaluer ses résultats extra-financiers, mais plutôt de s'engager à aider activement à améliorer son impact. En plus du soutien financier, de nombreuses entreprises et actifs financés par le biais de fonds d'impact bénéficient également d'un accompagnement sur mesure visant à favoriser leur progression.

À ces trois briques classiques de l'impact, Tikehau Capital ajoute deux briques supplémentaires :

- Le quatrième pilier d'une démarche d'impact est l'**alignement d'intérêts**, qui est au cœur du modèle de Tikehau Capital. Le Groupe s'engage à investir dans tous ses fonds à impact. Début 2022, pour renforcer sa démarche, la Gérance a mis en place un standard selon lequel au minimum 50 % de la part du *carried interest* allouée au gestionnaire d'actifs des nouveaux fonds impact doit être indexée sur des critères de performance ESG et impact.
- Enfin, Tikehau Capital met en place des **vérifications externes** du déploiement des engagements extra-financiers pour tous les fonds impact.

Conscient que les lancements d'initiatives à impact se multiplient et afin d'éviter des pratiques d'écoblanchiment (*greenwashing*), le Groupe a renforcé la gouvernance des fonds impact en 2022, en créant un **Comité Impact**, qui peut donner un avis défavorable en amont de l'investissement.

Il apparaît également essentiel au Groupe de participer aux groupes de travail visant à harmoniser les définitions sur cette pratique d'investissement émergente. Ainsi, des membres des équipes du Groupe participent activement à plusieurs groupes de travail (France Invest, Institut de la Finance durable (anciennement dénommé *Finance For Tomorrow*)) et ont contribué au guide "Investissement à impact - Une définition exigeante pour le côté et le non-coté" publié par France Invest et par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) en mars 2021 et disponible à l'adresse suivante : www.frenchsif.org/isr_esg/actus/2021/FIR-FranceInvest_InvestissementAImpact_2021.pdf

Enfin, Tikehau Capital a également investi dans des fonds impact comme Alter Equity 3P (pour *People, Planet, Profit*), Blue Like an Orange Sustainable Capital ou Ring Mission à travers son bilan.

(1) Voir détails dans la définition présentée dans la charte d'investissement durable du Groupe disponible en ligne sur le site internet de Tikehau Capital : https://www.tikehaucapital.com/en/our-group/sustainability/publications

4.3 Approche climat, nature & biodiversité et prise en compte de la Taxonomie européenne

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Encours dédiés au climat et à la biodiversité [1]	3,0 Mds€	2,3 Mds€
Entreprises de dette privée et *private equity* avec un engagement ou une validation *Science Based Targets* (SBTi) [2]	42	Non disponible
Actifs sous gestion dans des actifs immobiliers avec une excellente performance (diagnostic de performance énergétique A ou certification [3] BREEAM *very good*, LEED *gold,* HQE très performant ou au-dessus)	1,4 Mds€	0,9 Mds€
Part des actifs sous gestion dans des actifs immobiliers exposés aux énergies fossiles [4]	0,03 %	0,02 %
Part des actifs immobiliers avec une analyse aux risques physiques liés au changement climatique	94 %	83 %

(1) Fonds SFDR Articles 8 ou 9 avec au moins un objectif prioritaire lié à la décarbonation, la nature, la biodiversité ou une autre thématique environnementale (hors fonds de Sofidy) et green bonds sélectionnés pour Tikehau Impact Credit et investi via d'autres fonds. Le chiffre 2023 exclut TREO II.

(2) Entreprises de dette privée excluant les activités CLOs.

(3) Certifications obtenues ou en cours d'obtention, avec une revue sur l'ensemble du périmètre.

(4) Taux de couverture de 100%. L'exposition aux énergies fossiles vise principalement les stations-services indépendantes. Les stations-services appartenant à ensemble immobilier plus large, tel qu'un supermarché ou un centre commercial, ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

Au-delà de la prise de conscience de l'urgence climatique, le Groupe considère avec attention les travaux sur les limites planétaires (voir la Section 4.1.1 (Introduction) du présent Document d'enregistrement universel). Il apparaît essentiel de comprendre quels sont les principaux leviers pour assurer une réponse adaptée et alignée sur les besoins de la planète, de l'homme et de l'économie.

4.3.1 ENGAGEMENTS ET ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

En juin 2022, dans le cadre l'initiative *Act4nature*, Tikehau Capital a pris des engagements à plusieurs niveaux avec de premiers résultats concrets :

1. **Lancement de stratégies dédiées au climat et à la biodiversité** : la stratégie d'agriculture régénératrice lancée en décembre 2022 met l'accent sur les formes d'agriculture qui favorisent la biodiversité à travers un sol sain et vivant (voir encadré sous la Section 4.3.6 (Climat et biodiversité : investissements thématiques et à impact) du présent Document d'enregistrement universel).
2. **Analyse des risques liés à la nature** : AXA Climate a réalisé une première analyse des risques liés à la nature au niveau sectoriel en 2023. L'étude a pris en compte trois types de risques liés à la nature, conformément aux recommandations de l'initiative internationale pour la nature, *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) : (i) les risques physiques, qui résultent de la dégradation de la nature et de la perte consécutive des services écosystémiques dont dépend l'activité économique ; (ii) les risques de transition, qui découlent d'un déséquilibre entre les acteurs économiques et les actions visant à protéger, restaurer et/ou réduire les impacts négatifs sur la nature ; (iii) les risques systémiques, qui découlent de l'effondrement de l'ensemble du système et se caractérisent par des points de basculement modestes qui se combinent indirectement pour produire des défaillances importantes et des interactions en cascade des risques physiques et de transition. L'analyse a révélé qu'une faible part des actifs gérés se trouve dans des secteurs liés à des risques élevés liés à la nature.
3. **Sensibilisation des collaborateurs** : lancement d'un module de formation de 10 cours dédié à l'effondrement de la biodiversité en 2023.
4. **Contribution à des groupes de place** : notamment à travers la *Sustainable Markets Initiative's Natural Capital Investment Alliance* (NCIA), Royaume-Uni et le *One Planet Business for Biodiversity* (OP2B) du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD).

Tikehau Capital est conscient de l'impact de ses activités immobilières sur la biodiversité et vise à préserver celle-ci au sein de ses portefeuilles d'actifs. En 2023, une cartographie a été effectuée avec l'agence de conseil experte en biodiversité Gondwana pour identifier les enjeux écologiques au sein de l'ensemble du parc immobilier du Groupe. Cette initiative a conduit à l'élaboration d'une charte spécifique dédiée à la biodiversité sur les actifs immobiliers. Cette charte se concrétise à travers la mise en œuvre de plans d'action différenciés, adaptés aux caractéristiques propres de chaque actif, tels que leur typologie ou la présence d'espaces verts.

Focus sur la charte de la biodiversité en immobilier

Dans le cadre des activités immobilières, Tikehau Capital s'engage à mettre en oeuvre six principes clés, définissant ainsi ses engagements en matière de préservation de la biodiversité.

1. **Connaître le patrimoine vivant** associé au patrimoine immobilier du Groupe
2. **Limiter les impacts** de ses activités immobilières afin de préserver la biodiversité
3. **Faire progresser la valeur écologique** de son portefeuille d'actifs
4. **Pérenniser l'accueil de la biodiversité** sur ses sites en phase d'exploitation
5. **Communiquer** sur ses engagements **pour valoriser ces actions et embarquer les parties prenantes**
6. **Intégrer la biodiversité dans la culture d'entreprise** de Tikehau Capital pour fédérer ses collaborateurs autour de la protection du vivant

4.3.2 STRATÉGIE CLIMAT

Tikehau Capital a rejoint l'initiative ***Net Zero Asset Managers*** (« NZAM ») en mars 2021 et, dans ce cadre, le Groupe s'engage à définir des trajectoires de décarbonation en ligne avec l'accord de Paris afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C avec des cibles intermédiaires pour ses lignes de métier.

En mars 2023, le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital a validé l'objectif initial de 39 % des actifs sous gestion du Groupe gérés en ligne avec l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050. Cet objectif a également été validé par NZAM (1). Le Groupe s'efforcera d'augmenter la proportion d'actifs sous gestion gérés conformément à l'objectif net zéro avec l'introduction de nouveaux fonds avec stratégies net zéro. L'objectif NZAM sera mis à jour périodiquement.

L'initiative NZAM reconnaît plusieurs approches pour la définition de cibles intermédiaires de décarbonation, dont deux ont été retenues par le Groupe : (i) *Net Zero Investment Framework* (NZIF) de la *Paris Aligned Investment Initiative* (PAII). À noter que NZIF prend en compte la méthodologie CRREM (*Carbon Risk Real Estate Monitor*), et (ii) l'initiative *Science Based Targets* (SBTi) pour les institutions financières.

Tikehau Capital a développé des objectifs intermédiaires, à horizon 2030, par ligne de métier comme suit :

1. Immobilier : 50 % des actifs sous gestion dans le champ d'application (2) sont considérés comme net zéro ou alignés sur net zéro d'ici à 2030 en accord avec les trajectoires de décarbonation CRREM 1.5°C. Le Groupe a pour objectif d'améliorer l'intensité énergétique et carbone de son parc immobilier en travaillant sur des plans de capex pour l'efficacité énergétique ainsi que sur les comportements des preneurs dès que possible.
2. *Private equity* : 100 % des entreprises en portefeuille dans le champ d'application (3) ayant des objectifs SBTi validés d'ici à 2030. À cet objectif de couverture des entreprises en portefeuille, s'ajoute un objectif en termes d'intensité carbone décrit ci-dessous.
3. *Private equity* et dette privée : réduction de 50 % de l'intensité carbone moyenne pondérée par million d'euros de chiffre d'affaires (WACI), sur les scopes 1 et 2, des actifs sous gestion dans le champ d'application (4) d'ici 2030 par rapport à la base de référence de 2021. Cela correspond à 20tCO_2e/million d'euros de chiffre d'affaires, par rapport à une base de référence de 39tCO_2e/million d'euros de chiffre d'affaires.
4. *Capital markets strategies* : 50 % des entreprises dans le champ d'application (5) sont considérées comme net zéro ou alignés sur le net zéro d'ici à 2030, conformément à l'approche de l'objectif de couverture de portefeuille de NZIF.

Au cours des dernières années, Tikehau Capital a mobilisé des moyens humains et digitaux pour déployer sa stratégie décarbonation:

- embauche d'une directrice climat et biodiversité en mai 2022,
- participation à des groupes de travail spécialisés : *One Planet Private Equity Funds* (OPPEF), *Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC), Entreprises pour l'environnement (EPE) et Convention des entreprises pour le climat - Monde financier avec quatre journées complètes et plus de dix réunions en 2023,
- digitalisation avec deux modules empreinte carbone et décarbonation lancés en 2023 (estimation 130 jours homme de développement en 2023 et 200 prévus en 2024), et
- frais liés à des missions de conseil environnemental pris en charge par Tikehau Capital, ses sociétés de gestion ou ses fonds (ERM, Carbometrix, Sweep, AXA Climate, Greensoluce, WildTrees).

(1) https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/tikehau-capital/

(2) Sont inclus l'ensemble des actifs immobiliers (Tikehau IM, Sofidy, IREIT), hormis les actifs résidentiels et les fonds gérés pour compte de tiers.

(3) Entreprises en portefeuille depuis au moins deux ans et dont le seuil de détention du capital est égal ou supérieur à 25%, et excluant les fonds de venture capital, soit un périmètre de c. 80% des encours sous gestion en private equity.

(4) Incluant six fonds de private equity (et leurs véhicules de co-investissement annexes) et trois fonds de dette privée au 31 décembre 2023.

(5) Incluant 50% des actifs sous gestion des fonds classés SFDR Articles 8 et 9 de la ligne métier capital markets strategies.

Pour les actifs immobiliers, la stratégie de décarbonation requiert des audits énergétiques (budget d'environ 500 000 euros en 2024 pour Tikehau IM) ainsi que des capex intégrés aux plans de travaux, en plus du travail récurrent avec les locataires, *property managers* et autres parties prenantes impliquées dans l'exploitation des bâtiments.

Pour répondre à l'urgence climatique, le Groupe a développé une stratégie climat qui consiste à travailler sur quatre dimensions : les exclusions, la gestion des risques, la mesure et l'engagement et le lancement de fonds dédiés à des solutions et à la transition.

Quatre dimensions de la stratégie climat

1

Exclusions liées au changement climatique

Avec sa politique d'exclusion des énergies fossiles, Tikehau Capital limite son exposition aux actifs et aux entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre, et par conséquent, gère son exposition aux risques de transition liés au climat.

2

Répondre aux risques liés au climat

Les risques physiques et de transition liés au changement climatique sont pris en compte tout au long du cycle d'investissement.
Des outils sont en cours d'élaboration pour renforcer l'évaluation des risques liés au climat au niveau des portefeuilles.

3

Carbone – Pilotage de la trajectoire et mesure de l'empreinte carbone

Le Groupe s'est fixé pour objectif que 39 % de ses actifs sous gestion soient en ligne avec l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Ces objectifs sont déclinés par ligne métier et un rapport annuel dédié est mis à la disposition des parties prenantes.

4

Accompagner la transition et le développement de solutions

L'urgence climatique est un défi pour l'humanité et en même temps, une opportunité d'investissement significative. Tikehau Capital est en bonne voie pour atteindre son objectif de 5 milliards d'euros d'ici 2025 dédiés à l'action climatique et à la protection de la biodiversité d'ici 2025.

4.3.3 EXCLUSIONS LIÉES AU CLIMAT

A travers sa politique d'exclusion des énergies fossiles, Tikehau Capital restreint les nouveaux financements directs de projets dédiés aux combustibles fossiles et des infrastructures connexes à l'échelle mondiale, ainsi que les nouveaux investissements directs dans des entreprises qui ont une exposition importante aux combustibles fossiles. Cette politique contribue à atténuer les risques de transition liés au climat.

Révisée en février 2024, la politique d'exclusion impose des restrictions sur les investissements dans des projets liés aux combustibles fossiles et leurs infrastructures associées. De plus, elle restreint les nouveaux investissements directs dans des entreprises ayant une exposition significative aux combustibles fossiles, telles que définies par la *Global Coal Exit List* (GCEL) et la *Global Oil and Gas Exit List* (GOGEL) de l'ONG Urgewald, publiées en octobre et novembre 2023 respectivement. Cette politique est disponible sur le site internet de Tikehau Capital (1).

Pour les activités immobilières, les investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou à la fabrication de combustibles fossiles sont exclus. De plus, les nouveaux investissements dans des stations essence indépendantes sont exclus. En 2023, un seul actif indépendant sous gestion en immobilier du Groupe était exposé aux combustibles fossiles.

(1) Voir https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/publications

4.3.4 INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En ligne avec les recommandations de la TCFD, Tikehau Capital prend en compte les opportunités et les risques liés au changement climatique, à savoir : (i) les **risques physiques**, définis comme l'exposition des actifs réels aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique (évènements chroniques – comme le réchauffement et la montée des eaux – et extrêmes – comme des incendies et des cyclones) et (ii) les **risques de transition**, notamment les risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation. Les informations relatives au climat sont prises en compte tout au long du cycle d'investissement.

Risques climat : Évaluation préalable à l'investissement

A travers sa politique d'exclusion, Tikehau Capital exclut les secteurs, les types d'activités, les comportements ou les zones géographiques qui comportent un risque de durabilité jugé inacceptable, notamment les risques de transition liés au climat et aux activités liées aux combustibles fossiles.

Les risques ESG sont ensuite évalués en attribuant un score ESG à un objectif d'investissement. Dans le cadre du pilier environnemental, la note ESG tient compte des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, de son objectif de réduction des émissions et de sa gestion des risques climatiques.

En outre, pour la stratégie décarbonation en *private equity* et le cas échéant pour d'autres fonds, un audit (*due diligence)* avec un volet climat est réalisé par un conseil externe.

En ce qui concerne l'immobilier, l'analyse ESG prend en compte les émissions de gaz à effet de serre, les données relatives à la consommation d'énergie et l'exposition à des activités liées aux énergies fossiles. En outre, les risques physiques sont pris en compte au cours du processus de diligence raisonnable par le biais d'une analyse de l'exposition des actifs aux risques climatiques.

Risques climat : Suivi pendant la période d'investissement

Concernant les investissements dans des entreprises, les risques liés au climat sont pris en compte tout au long du processus d'investissement.

- Mesure annuelle des indicateurs clés de performance liés au climat, notamment les indiacteurs carbone liés aux principales incidences négatives (PAI) en vertu du règlement SFDR : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises détenues, exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles et investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone.
- Examen des rapports annuels des sociétés de portefeuille de dette privée et de *private equity* afin d'identifier les risques de durabilité propres à la société, notamment les risques liés au climat.
- Des indicateurs clés de performance annuels (notamment des indicateurs clés de performance liés au climat) sur le financement lié au développement durable (ESG *ratchets* ou *Sustainability Linked Loans*) sont mis en œuvre pour certains investissements de dette privée, ce qui a un impact sur les marges de taux d'intérêt des entreprises.
- Pour la ligne de métier *capital markets strategies*, la moyenne pondérée de l'intensité carbone des fonds de Tikehau IM est pilotée et comparée à leur univers d'investissement dans le but d'être 20% inférieure.

Concernant les investissements dans des actifs immobiliers, les risques liés au climat sont également pris en compte tout au long du cycle d'investissement. Les risques physiques liés au changement climatique concernent directement les actifs immobiliers (principalement bureaux, commerces, logements) détenus par le Groupe. Depuis fin 2022, Sofidy, Tikehau IM et IREIT utilisent l'outil R4RE (Resilience for Real Estate ou Bat-ADAPT de l'Observatoire de l'immobilier durable) pour évaluer l'exposition de leurs actifs aux vagues de chaleur, à la sécheresse, aux fortes précipitations et aux inondations, au moment de l'investissement et pendant la période de détention des actifs.

Analyse des risques physiques dans les portefeuilles immobiliers

L'analyse des risques physiques à horizon 2050 présentée ci-dessous est basée sur le scénario SSP5-8.5 du GIEC, scénario qui suppose la poursuite des activités humaines avec des émissions carbone aux taux actuels. Les résultats permettent aux équipes de poursuivre l'identification et la prise en compte des risques physiques liés au changement climatique dans la vie des portefeuilles.

Proportion d'actifs à risque face aux aléas climatiques à horizon 2050, en pourcentage des actifs sous gestion

Aléa climatique	Indicateur	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé
Fortes précipitations et inondations fluviales	Indice de risque	25 %	13 %	63 %
Vagues de chaleur	# jours	4 %	15 %	80 %
Sécheresses	Probabilité	36 %	61 %	2 %

Source : R4RE. Analyse de janvier 2024, taux de couverture de 94% (1).

Les résultats présentés en 2023 pour l'année 2022 étaient calculés à horizon 2030, alors que les résultats présentés ci-dessus sont à horizon 2050, ce qui explique que les risques identifiés soient plus importants, en particulier pour les vagues de chaleur. Certaines filiales présentent une exposition accrue à certains risques selon la localisation de leurs actifs. Ainsi, 91 % des actifs sous gestion de Tikehau IM sont exposés à un risque élevé de vagues de chaleur (taux de couverture : 78 %), ce qui s'explique par une plus grande proportion d'actifs situés dans les pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie et Portugal).

Une réflexion sur les enjeux d'adaptation est en cours et une mission sera lancée en 2024 pour définir des plans d'action sur les actifs les plus exposés.

Cartographie des actifs immobiliers du Groupe selon le niveau d'exposition au risque de sécheresse (scénario SSP5-8.5 du GIEC à horizon 2050)

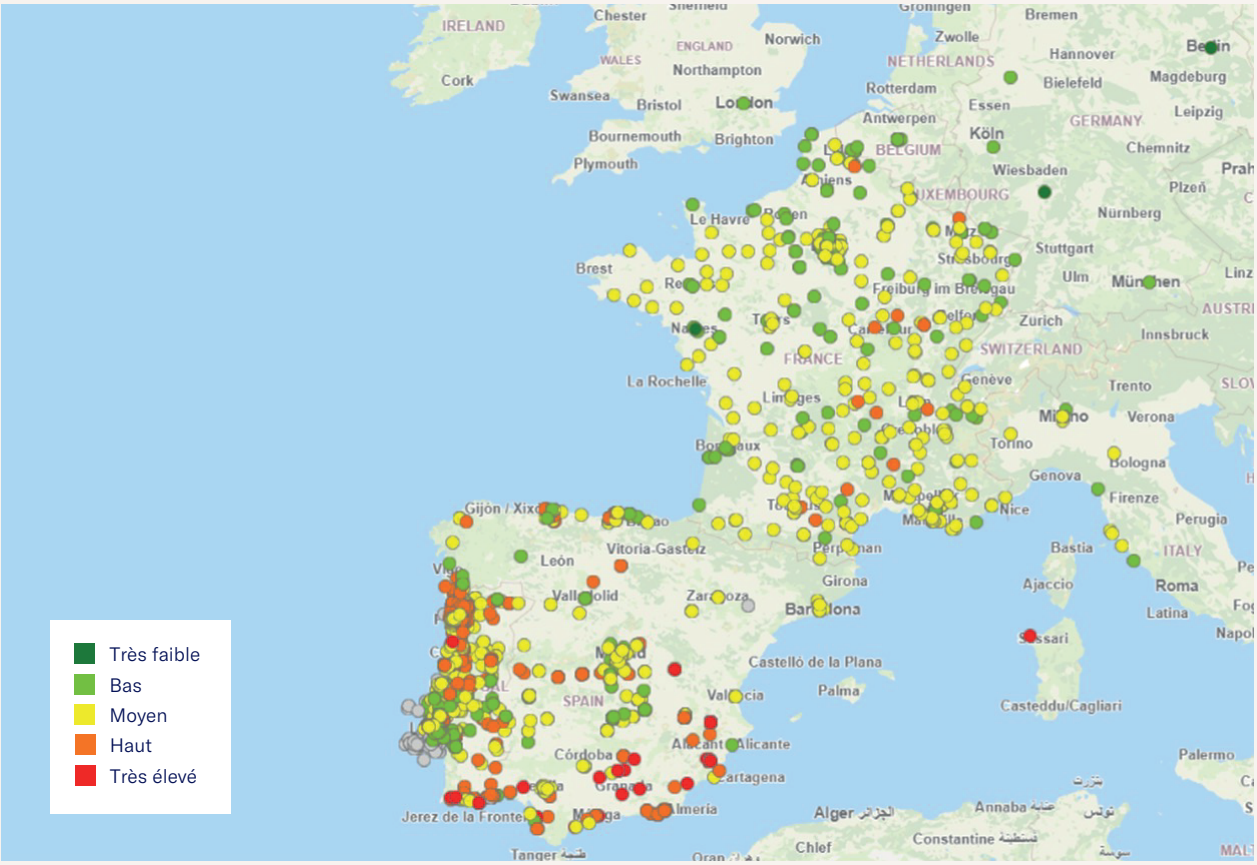

Source : R4RE. Analyse de 5911 actifs immobiliers en janvier 2024.

(1) Certains actifs sont non couverts par l'analyse pour les raisons suivantes : (i) actifs hors du scope de R4RE (Europe uniquement), (ii) actifs non localisés par R4RE (adresses imprécises), (iii) actifs localisés, mais pas d'analyse de risque retournée par l'outil.

Tikehau Capital évalue également l'exposition aux risques liés au climat et à la nature au niveau des investissements et des portefeuilles des fonds gérés par le Groupe. Fin 2022, Tikehau Capital a mandaté AXA Climate pour développer un **outil de *screening* sectoriel d'évaluation des risques physiques et de transition liés au changement climatique** à horizon 2030 et 2040 en se fondant sur des scénarios élaborés en fonction de leur pertinence pour le risque étudié :

(i) L'analyse des risques physiques est basée sur le scénario de changement climatique le plus pessimiste, le *Representative Concentration Pathway* (« RCP ») SSP5 - 8,5 du GIEC qui suppose la poursuite des activités humaines avec des émissions carbone aux taux actuels. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement de 5°C au-dessus des niveaux préindustriels en 2100,

(ii) L'analyse des risques et opportunités de transition (risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation) prend en compte les scénarios (i) *Net Zero 2050* du réseau pour verdir le système financier (*Network for Greening the Financial System*, « NGFS ») et (ii) "Contributions déterminées au niveau national" (*Nationally Determined Contributions*, « NDC », comprenant les politiques nationales promises d'ici à 2030) du réseau NGFS. Ce réseau a pour objectif de renforcer le système financier dans la gestion des risques liés au changement climatique.

L'analyse concerne 21 secteurs d'activité économique, issus d'une consolidation des catégories industrielles de Moody's. Le niveau de risque de chaque secteur est évalué en tenant compte de l'exposition et de la vulnérabilité du secteur à ces risques, en mettant l'accent sur l'Europe étant donné la concentration des actifs gérés par le Groupe dans cette région. Les secteurs ont été classés sur une échelle de risque à quatre niveaux : faible, moyen, élevé et très élevé. À noter que cette étude est réalisée à niveau sectoriel et ne prend ni en compte la localisation des actifs ni leurs facteurs d'atténuation. En février 2024, cette analyse a été mise à jour sur la base de la répartition sectorielle des actifs sous gestion au 31 décembre 2023.

Risque étudié	Indicateur
Risques physique lié au changement climatique	D'ici 2030, le secteur le plus à risque identifié est l'industrie agroalimentaire qui représente environ 2% des actifs sous gestion de Tikehau Capital. Les secteurs finaux immobiliers, high tech, santé, bâtiment et travaux public (« BTP ») et biens de consommation, qui sont des secteurs classés avec un niveau de risque moyen, représentent environ 57% des actifs sous gestion de Tikehau Capital.
Risques de transition liés au changement climatique	D'ici 2030, les secteurs les plus à risque concernent les transports, l'automobile, le BTP, l'aérospatiale et défense, l'électricité et les énergies non renouvelables et représentent environ 10% des actifs sous gestion de Tikehau Capital. Les risques récurrents de transition identifiés sont particulièrement liés au respect des politiques et environnements juridiques ainsi qu'aux enjeux technologiques de mise en œuvre.
Risques liés à la nature	Les secteurs les plus à risque (tous de niveau moyen) sont les secteurs agroalimentaires, sidérurgiques et miniers, qui représentent environ 2% des actifs sous gestion de Tikehau Capital.

Source : Tikehau Capital, sur la base des travaux d'AxaClimate

Les détails de cette étude sont également disponibles dans la Section 2.1.5 (Cartographie des risques liés au changement climatique et à la nature aux bornes du Groupe) du présent Document d'enregistrement universel. Cette étude permet de conclure que l'exposition actuelle du portefeuille du Groupe aux conséquences du changement climatique et aux risques liés à la nature reste relativement limitée et les impacts sur les états financiers ne sont pas significatif.

Les résultats de ces analyses sont présentés au Conseil de surveillance de la Société et à ses comités spécialisés.

4.3.5 MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DES INVESTISSEMENTS

L'empreinte carbone est devenu un indicateur incontournable. Le calcul de l'empreinte carbone vise à estimer la quantité de gaz à effet de serre (« GES ») ou d'émissions carbone, mesurée en tonnes équivalent CO_2 (tCO_2e), allouée à une entreprise ou à un fonds à travers différentes sources d'émissions regroupées dans un périmètre (ou « *scope* »).

Émissions carbone tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise

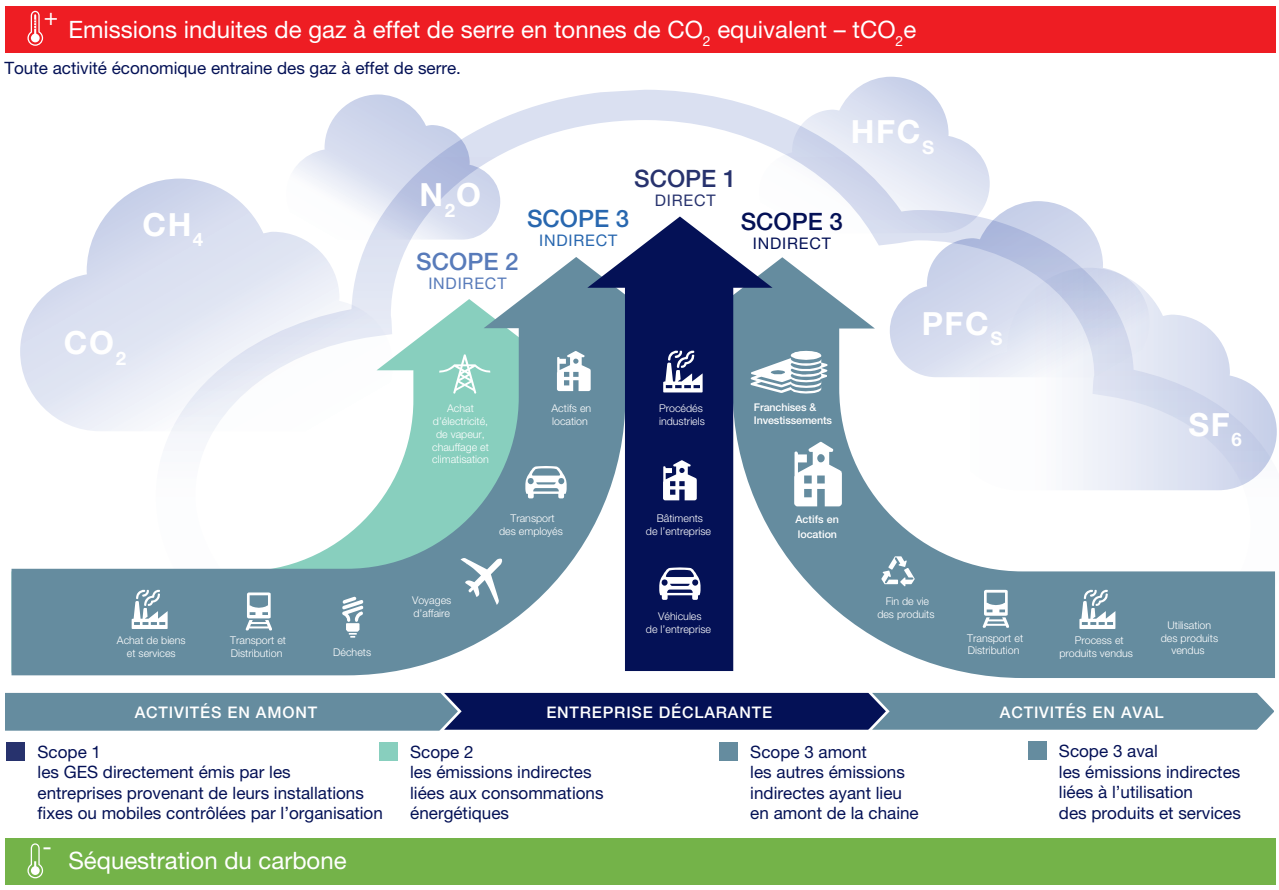

Sources : GHG Protocol et World Resources Institute (WRI)

Tikehau Capital reconnaît que son impact carbone se situe principalement au niveau de ses investissements (scope 3 aval). A la date du présent Document d'enregistrement universel, les analyses sont en cours et seront publiées ultérieurement dans le rapport climat annuel disponible sur le site internet de Tiekhau Capital (voir https://www.tikehaucapital.com/en/our-group/sustainability/publications). Tikehau Capital recourt à plusieurs prestataires adaptés à ses lignes de métier (ERM, ISS, S&P Trucost, Wild Trees) afin d'effectuer des bilans carbone des investissements du Groupe comprenant les investissements directs dans des entreprises ainsi que les investissements dans des actifs immobiliers.

Le Groupe s'engage également à mesurer et à communiquer sur l'empreinte environnementale et carbone de la Société et ses filiales sur une base annuelle (voir la Section 4.4.2 (Empreinte environnementale de Tikehau Capital) du présent Document d'enregistrement universel).

En outre, parallèlement au calcul des émissions induites, une estimation des émissions évitées permet de mieux apprécier la contribution d'une entreprise ou d'un fonds au climat. En 2023, Tikehau Capital a mandaté ERM pour effectuer des bilans carbone et émissions évitées de certaines entreprises en portfeuille.

4.3.6 CLIMAT ET BIODIVERSITÉ : INVESTISSEMENTS THÉMATIQUES ET À IMPACT

Tikehau Capital considère l'urgence climatique à la fois comme un appel pressant à agir dans le cadre de sa gestion des risques, mais aussi comme la plus grande opportunité d'investissement des dernières décennies. Tikehau Capital a commencé à investir dans l'énergie renouvelable il y a une décennie et a notamment apporté des fonds propres à Quadran, EREN, GreenYellow et Amarenco.

A travers le premier millésime du fonds de *private equity* dédié à la décarbonation, T2 Energy Transition Fund, les équipes de Tikehau Capital ont pu démontrer la pertinence d'investir dans la lutte contre le changement climatique (d'un point de vue financier et impact) et ont contribué à renforcer la démarche d'impact du Groupe. À partir de 2018, Tikehau Capital a multiplié le nombre de véhicules sous gestion contribuant à cette thématique. En adoptant une approche d'impact holistique, le Groupe a étendu l'approche pour prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité. Dans ce contexte, Tikehau Capital a lancé son premier fonds dédié à la transition vers l'agriculture régénératrice à l'échelle en partenariat avec AXA et Unilever.

En 2021, le Groupe a annoncé un objectif de gérer 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité d'ici à 2025. Avec 3,0 milliards d'euros d'encours dédiés spécifiquement au climat et à la biodiversité à fin 2023, Tikehau Capital est en bonne voie pour atteindre son objectif.

Focus sur T2 Energy Transition Fund (T2)

Au 31 décembre 2023, T2 avait réalisé 14 investissements (dont deux sorties partielles et une sortie complète). Les analyses carbone 2023 sont en cours. Sur l'exercice 2022, d'après l'analyse de l'expert environnemental ERM, les dix entreprises dans lesquelles T2 est investi ont permis d'économiser plus de 700 GWh d'énergie, de fournir 1,8 GW d'énergie propre et d'équiper 1,7 million de véhicules électriques.

Activité 2022 du fonds T2 Energy Transition Fund

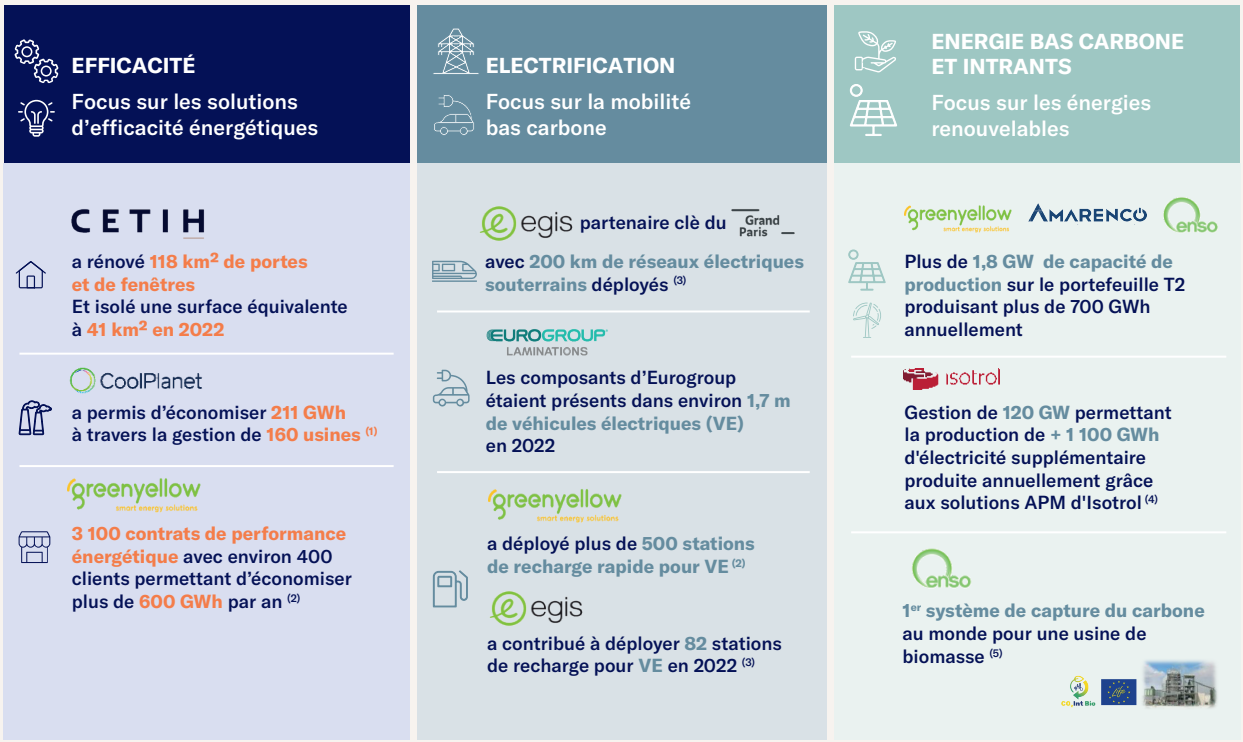

Collecte des informations 2023 en cours à la date du présent Document d'enregistrement universel.
Sources : Tikehau IM, Rapport d'impact du fonds T2 Energy Transition 2022; (1) Information de Cool Planet (2022); (2) Rapport ESG GreenYellow (2022); (3) site internet Egis (2022), (4) Application Performance Monitoring, (5) site internet Enso energy (2022).

L'équipe d'investissement de T2 se positionne comme un partenaire pour accompagner les dirigeants des sociétés en portefeuille dans l'intégration des sujets ESG et climat. Cela ce traduit par la réalisation d'une empreinte carbone et la mise en place de feuilles de route à impact et de décarbonation visant à accompagner le développement durable des entreprises.

Focus sur la stratégie agriculture régénératrice

Près de 40 % des sols sont dégradés dans le monde, selon la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) (1). L'agriculture, l'utilisation des terres et la déforestation combinées représentent la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et contribuent de manière significative au déclin de la biodiversité.

La stratégie agriculture régénératrice lancée par Tikehau Capital, en partenariat avec AXA et Unilever, se concentre sur quatre axes principaux :

- **Entrants** : Reconstitution de la matière organique du sol et restauration des ressources de la biodiversité avec des alternatives aux intrants et aux cultures conventionnels,
- **Équipement & opérations agricoles** : Solutions techniques, numériques et d'équipements agricoles soutenant la transition vers des pratiques régénératrices,
- **Ingrédients** : Soutien au développement de l'offre de produits régénératifs pour répondre à une demande croissante et préserver les ressources naturelles, et
- **Solutions transverses** : Solutions intersectorielles facilitant la transition et démontrant l'impact de l'agriculture régénératrice.

Compte tenu de l'impact multidimensionnel de l'agriculture régénératrice, le fonds vise à investir dans des entreprises ayant un impact net positif au moins sur l'une des dimensions environnementales prioritaires (biodiversité, carbone et/ou eau) ainsi qu'un impact neutre sur les deux autres dimensions sociales (santé et social) présentées ci-dessous.

Cadre impact de la stratégie agriculture régénératrice

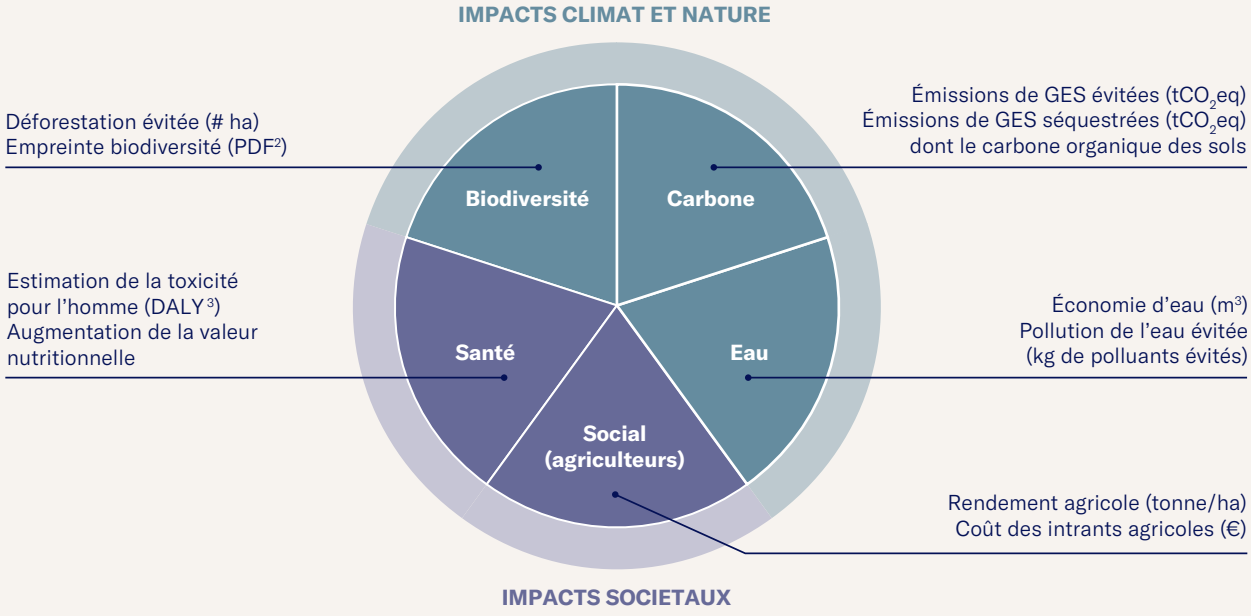

(1) La mesure des indicateurs est réalisée grâce à une méthodologie interne développée avec AXA Climate
(2) PDF (Potentially Disappeared Fraction of species), Perte potentielle d'espèces en raison de l'impact de l'espèce humaine
(3) DALY (Disability Adjusted Life Years), 1 DALY correspond à une année de vie en bonne santé perdue par rapport à une espérance de vie théorique. Le nombre de DALYs est égal à la somme du nombre d'années de vie perdues et du nombre d'années de vie en bonne santé perdues du fait d'une incapacité ou d'une maladie

Pour chaque opportunité, l'équipe d'investissement en partenariat avec AXA Climate, société de conseil ESG & impact, doit être en mesure de démontrer la contribution à la thèse d'impact du fonds et identifier les indicateurs de la feuille de route d'impact suivi avec l'entreprise cible. Le fonds s'est doté d'une gouvernance exemplaire sur l'impact avec la mise en place d'un comité d'impact tripartite garant de l'alignement avec la thèse du fonds et de la robustesse des feuilles de route d'impact.

Un focus sur les autres fonds dédiés aux thématiques de la décarbonation, de la nature et de la biodiversité est présenté en Section 4.2.6 (Investissements à thématique durable et à impact) du présent Document d'enregistrement universel.

(1) Global Land Outlook, 2022

Focus sur Biobest

En 2023, un investissement a été réalisé dans Biobest, un *leader* mondial de la pollinisation et de la lutte biologique intégrée contre les ravageurs et les maladies présent dans plus de 60 pays. Cet apport de capital vise à financer l'acquisition de Biotrop, une société brésilienne spécialisée dans les solutions biologiques pour la nutrition et la protection des cultures en plein champ.

L'acquisition de Biotrop positionne Biobest comme un acteur majeur en Amérique du Sud, en lui permettant d'élargir sa gamme de solutions biologiques comprenant le biocontrôle (insectes bénéfiques et biopesticides), les inoculants, les biostimulants et les services de pollinisation. Grâce à la diversité de ses activités, Biobest contribue à réduire la dépendance à l'égard des pesticides conventionnels et permet d'atténuer la pression sur la biodiversité. La démarche de mesure de l'impact et la définition de la feuille de route d'impact sont les priorités d'engagement avec Biobest sur le premier semestre de 2024.

4.3.7 PRISE EN COMPTE DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Mesure de l'éligibilité et de l'alignement de la Taxonomie au niveau de la Société

En tant que société cotée, la Société entre dans le champ du Règlement Taxonomie qui encadre la publication d'informations sur la durabilité des activités économiques des entreprises soumises. Ce règlement distingue les entreprises financières des entreprises non financières (ces deux catégories d'entreprises étant soumises à des exigences différentes). La Société n'étant :

(i) ni un gestionnaire d'actifs [1] (ni un gestionnaire au sens de la Directive AIFM, ni une société de gestion ou une société d'investissement autogérée au sens de la Directive OPCVM),

(ii) ni un établissement de crédit,

(iii) ni une entreprise d'investissement agréée au sens de la Directive OPCVM,

(iv) ni une entreprise d'assurance,

(v) ni une entreprise de réassurance,

la Société ne répond pas à la définition d'entreprise financière et doit par conséquent être qualifiée d'entreprise non financière. Ainsi, les activités à prendre en compte pour le *reporting* Taxonomie sont celles exercées par la Société et par les entreprises entrant dans son périmètre de consolidation au sens comptable. Le *reporting* Taxonomie de la Société ne prend donc pas en compte les activités de gestion d'actifs et d'investissement.

Depuis 2021, les deux premiers objectifs de la Taxonomie environnementale sont en application : (i) adaptation au changement climatique et (ii) atténuation du changement climatique. En janvier 2024, les quatre objectifs suivants de la Taxonomie environnementale sont rentrés en vigueur, à savoir : (iii) utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire, (v) prévention et à la réduction de la pollution, et (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au cours de l'exercice 2023, seules deux entités entrant dans le périmètre de consolidation comptable du Groupe, Sofidy et Alma Property, exerçaient des activités concernées par les objectifs Taxonomie environnementale, à savoir les activités (i) d'acquisition et de propriété de bâtiments, et (ii) de rénovation de bâtiments existants. Au dernier trimestre 2023, Alma Property est sortie du périmètre de consolidation du Groupe.

Au 31 décembre 2023, seule une très faible part du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement et d'exploitation de la Société est éligible à la Taxonomie et, à cette date, l'immeuble détenu en partie par Sofidy ne remplissait pas les seuils de performance énergétique fixés par la Taxonomie. Les rénovations effectuées dans l'année n'ont pas permis d'atteindre une baisse des consommations énergétiques de 30 %. Ainsi, au 31 décembre 2023, la part du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement et d'exploitation de la Société alignée à la Taxonomie est nulle (voir détails dans la Section 4.5 (*Reporting* Taxonomie) du présent Document d'enregistrement universel).

Mesure de l'éligibilité et de l'alignement de la Taxonomie au niveau des fonds et des sociétés de gestion du Groupe

Sur les fonds de *capital markets strategies*, le Groupe a sélectionné le module *EU Taxonomy Alignment* de l'agence extra-financière ISS pour son analyse des fonds actions et obligataires.

Pour certains fonds fermés, Tikehau Capital travaille avec des experts environnementaux comme ERM.

Une analyse des actifs immobiliers met en évidence le nombre très limité d'actifs pouvant être alignés à la Taxonomie à fin 2023. Le Groupe investit massivement dans des bâtiments anciens pour améliorer leur performance énergétique. Le Groupe travaille déjà sur des plans d'actions d'efficacité énergétique et va travailler dès 2024 sur les critères de DNSH (*do no significant harm)* de la Taxonomie, incluant par exemple la définition de plans d'action d'adaptation aux risques climatiques.

Les actifs sous gestion dans des fonds impact avec une majeure climat et biodiversité décrits ci-dessus ne représentent pas une estimation des actifs éligibles à la Taxonomie européenne.

(1) Tikehau Capital est un groupe mondial de gestion d'actifs alternatifs. Tikehau Capital SCA, la société cotée de tête du Groupe, contrôle des sociétés de gestion, mais n'est pas elle-même un gestionnaire d'actifs au sens de la réglementation européenne.

Projet immobilier dont l'objectif est de s'aligner à la Taxonomie européenne : Sky Center (TREO 2018)

Certifications environnementales et objectif Taxonomie européenne

Le projet Sky Center, situé à Gennevilliers, en région parisienne, consiste à rénover un immeuble de bureaux de 32 000 m^2 pour le transformer en locaux d'activité. Le projet vise un alignement à la Taxonomie européenne et le permis de construire a été obtenu au dernier trimestre 2023.

Projet Sky Center, situé à Gennevilliers dans la région parisienne

Plusieurs certifications environnementales sont ciblées par ce projet, dont notamment la certification BREEAM *new construction* avec une note "*Very Good*" démontrant une prise en compte des aspects ESG dans la conception.

De plus, afin de souligner l'engagement des équipes à construire un bâtiment à faibles émissions carbone, deux labels spécialisés sont visés:

- Le label BBCA (Bâtiment Bas Carbone), qui certifie l'empreinte carbone exemplaire du bâtiment, évaluant la réduction des émissions tout au long de son cycle de vie.
- Le label E+ C-, qui évalue la performance énergétique (E) et l'empreinte carbone (C), avec une visée spécifique de "E2C1" pour ce projet.

La réutilisation de matériaux est également prévue, ce qui pourrait donner lieu à l'obtention du label Circolab "Niveau 2". Enfin, le project cherchera à obtenir label BiodiverCity pour promouvoir les pratiques liées à la biodiversité et à la gestion écologique des espaces verts.

Revitalisation économique

La reconversion de bâtiments existants, comme Sky Center, présente de nombreux avantages, dont notamment la création d'emplois pour les résidents et une revitalisation économique pour la ville. Cela permet d'éviter la détérioration de bâtiments sous-utilisés, contribuant ainsi à l'amélioration du paysage urbain. La reconversion permet également une utilisation efficace des terrains existants, freinant l'étalement urbain. En transformant un ancien immeuble de bureaux en centre d'activité prospère, le projet s'adapte au mieux aux besoins de la zone, en évitant qu'il ne devienne une friche urbaine.

4.4 Démarche RSE au niveau du Groupe

En complément d'une politique d'investissement responsable volontaire, le Groupe s'inscrit dans une démarche RSE (c'est-à-dire une démarche de développement durable au niveau des opérations) dont les principaux axes sont les suivants :

- **axe 1 - La gouvernance et l'alignement d'intérêts** sont au cœur de la démarche RSE du Groupe. Une importance primordiale est attachée à l'éthique des affaires et à la conformité.
- **axe 2 -** Tikehau Capital suit l'**empreinte environnementale** de ses opérations et déploie des efforts visant à réduire ses impacts directs.
- **axe 3 -** La **diversité et la rétention des talents** sont au cœur de la stratégie du Groupe et considérées comme des leviers de croissance.
- **axe 4 -** Tikehau Capital est attentif aux **relations avec ses parties prenantes**, notamment à travers sa politique d'achats responsables et plusieurs engagements associatifs.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, une revue des enjeux clés de durabilité est en cours avec une approche de double matérialité, conforme à la CSRD. Le Groupe anticipe une évolution de la présentation des enjeux lors du prochain exercice de *reporting*.

4.4.1 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Respect des normes fondamentales

Le Groupe se développe dans le respect des droits de l'homme et de l'environnement partout où il exerce ses activités. Tikehau Capital vise à agir notamment en conformité avec :

- la Charte internationale des droits de l'homme,
- le Pacte mondial des Nations Unies, et
- les Principes et les Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Tikehau Capital s'engage à œuvrer pour atteindre des normes élevées en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et à adopter un comportement éthique. La Société a rejoint les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI) en juillet 2014 et le Pacte mondial des Nations Unies en février 2023 et coopère avec ces initiatives internationales sur les sujets pertinents.

Compte tenu de la nature des services que le Groupe offre, le risque d'implication dans des violations des droits de l'homme au niveau des opérations directes et des fournisseurs directs est faible. Les mesures prises pour limiter les incidences négatives sur les droits de l'homme au sein du Groupe sont décrites dans le Code de conduite disponible sur le site internet de Tikehau Capital. En 2023, un groupe de travail a lancé la rédaction de politiques, à savoir (i) en matière de droits de l'homme et (ii) à l'égalité des chances et non harcèlement. Ces politiques ont été publiées sur le site internet de Tikehau en février 2024.

Tikehau Capital adhère également aux principes posés par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (« OIT ») relatives (i) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, (ii) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, (iii) à l'élimination du travail forcé et obligatoire et (iv) à l'abolition effective du travail des enfants. Le Groupe s'attache à ce que le capital humain fasse partie intégrante de sa stratégie comme de celle des entreprises dans lesquelles il investit. Selon la nature des entreprises et des secteurs d'activité, les critères qualitatifs ou quantitatifs utilisés en matière sociale peuvent varier : politique en matière de ressources humaines, risques sociaux, sécurité des salariés et taux d'accident. En tant qu'actionnaire ou prêteur engagé, Tikehau Capital favorise dès que cela est pertinent la diversité et la mixité au sein des instances de gouvernance.

L'approche du Groupe s'appuie sur la conviction qu'une gestion des ressources humaines de qualité est nécessaire pour qu'une entreprise soit productive et réduise les risques sociaux de toute nature.

Alignement d'intérêts

L'alignement d'intérêts est un élément structurant du modèle de Tikehau Capital :

- les salariés et certains clients-investisseurs sont aussi actionnaires du Groupe,
- le bilan de Tikehau Capital soutient fortement le développement de sa plateforme de gestion d'actifs en investissant dans ses propres stratégies, et
- les entreprises en portefeuille sont à la fois bénéficiaires des capitaux du Groupe mais aussi moteurs de sa croissance.

Enfin, à travers ses nouveaux fonds impact, le Groupe aligne l'intérêt de ses sociétés de gestion avec les objectifs ESG des sociétés en portefeuille.

Indicateurs clés :	**Au 31 décembre 2023 (1)**	**Au 31 décembre 2022 (2)**
Contrôle de la Société par les fondateurs, le management et les employés (directement et indirectement)	55 %	57 %
Pourcentage de salariés actionnaires de la Société (3)	65 %	60 %
Part du portefeuille d'investissements du Groupe investie dans ses stratégies de gestion d'actifs	79 %	79 %

(1) En 2023, le dénominateur correspond à l'effectif moyen sans la filiale EIL, qui n'est pas éligible à l'attribution des actions gratuites.

(2) En 2022, le dénominateur correspond à l'effectif moyen sans les filiales EIL & GSA Immobilier, non éligibles à l'attribution des actions gratuites.

(3) Périmètre Groupe. Les salariés qui détiennent des actions directement ou indirectement, y compris et sans limitation par l'intermédiaire d'une société ou d'un véhicule ad hoc ou qui se sont vu attribuer des actions de la Société, même celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une acquisition définitive, dans chaque cas conformément aux plans d'actions gratuites ou de performance adoptés par la Société.

Satisfaction des clients-investisseurs

Les clients-investisseurs du Groupe comportent à la fois des investisseurs institutionnels et des investisseurs privés qui peuvent également être actionnaires de Tikehau Capital. Dans les deux cas, la satisfaction des clients-investisseurs est un facteur clé à la fois pour la performance du Groupe et pour son métier de gestion d'actifs. Chaque société de gestion du Groupe effectue un suivi des incidents investisseurs.

Le Groupe porte une attention particulière à la transparence et à la communication régulière avec les clients-investisseurs. Pour tous ses fonds, ouverts et fermés, le Groupe est attentif à communiquer régulièrement sur la performance financière.

Le Groupe se fixe aussi pour objectif de communiquer sur la performance extra-financière à une fréquence au moins annuelle pour les principaux fonds ouverts et fermés.

Enfin, le Groupe a défini une approche de *marketing* responsable qui est intégrée dans ses manuels de conformité. Le Groupe s'efforce de communiquer des informations justes, claires et qui n'induisent pas en erreur les clients-investisseurs. La Direction de la conformité effectue un contrôle de toutes les présentations préparées dans le but de faire la promotion du Groupe, de la Société ou de ses fonds. Les rapports financiers et extra-financiers font l'objet d'un processus de révision en interne et, dans certains cas, sont soumis à une vérification indépendante.

Les filiales du Groupe sont régulièrement récompensées

En 2023, Sofidy a été distinguée une nouvelle fois parmi les sociétés de gestion préférées des professionnels du Patrimoine lors de la 30e édition du Palmarès des Fournisseurs, organisée par le magazine Gestion de Fortune. Au-delà de la performance financière des fonds régulièrement primés, ce prix récompense la qualité du service client et des équipes commerciales de Sofidy.

Parmi les autres distinctions reçues en 2023, Sofidy a également été élue « Meilleure société Gestion ISR » dans la catégorie « Asset Management Immobilier » lors des Trophées de la Finance Responsable organisés par le magazine Investissement Conseils. Cette distinction souligne l'engagement continu de Sofidy à proposer un modèle responsable d'épargne immobilière.

En 2023, Tikehau Short Duration a été élu « meilleur fonds sur 10 ans - Obligations EUR à court terme», Europe, Pays-Bas, Suisse et Royaume-Uni dans le cadre des *Refinitiv Lipper Fund Awards* 2023 – Europe. Ce prix récompense son expertise éprouvée en matière de gestion de stratégies à duration courte.

Transparence et représentation d'intérêts

Le Groupe entend respecter un niveau élevé de transparence concernant ses propres activités dans toute la mesure compatible avec son métier de gestionnaire d'actifs et d'investisseur, afin de permettre à ses parties prenantes d'apprécier l'évolution de sa situation et de ses perspectives (pour une présentation du dialogue social, voir la Section 4.4.3 (Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents) du présent Document d'enregistrement universel).

Au fur et à mesure de son développement et afin d'accroître la visibilité et la compréhension de ses stratégies, le Groupe a initié des actions de *lobbying*, défini comme toute initiative menée par un représentant d'intérêts du Groupe visant d'une part à mieux faire connaître des pouvoirs publics les domaines d'expertise du Groupe et d'autre part à influencer, le cas échéant, une décision publique.

Tikehau Capital s'interdit de verser des contributions politiques même si celles-ci peuvent être licites dans un grand nombre de pays dans un cadre strictement réglementé.

En outre, le Groupe adhère et est actif au sein d'associations professionnelles qui participent à représenter ses intérêts et ceux de son secteur notamment : l'Association française des entreprises privées (AFEP), l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), l'*Alternative Investment Management Association* (AIMA), l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM), *European Leveraged Finance Alliance* (ELFA), France Invest, l'Institut pour la Finance Durable (ex. *Finance For Tomorrow*), *Invest Europe*, *Loan Market Association* (LMA) et les UN PRI. Le Groupe a également renforcé sa contribution à des *think tanks* en 2023.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Lobbying et représentation d'intérêts (1)	134 000 €	261 000 €
Candidats, organisations ou campagnes politiques au niveau local, régional ou national	0	0
Associations de place et *think tanks*	750 800 €	155 000 €

Note : Arrondi au millier supérieur.

(1) Certaines cotisations à des associations de place étaient comptabilisées en représentations d'intérêts en 2022 et ont été comptabilisées en "Associations de place et think tanks" en 2023.

Pratique des affaires

Le respect des principes éthiques constitue un pilier fondamental des activités de gestion d'actifs et d'investissement du Groupe ainsi qu'un élément essentiel de sa réputation. Dans l'ensemble de ses actions, Tikehau Capital se doit de veiller à respecter des règles de conduite vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes dans la manière dont il est amené à développer son activité. Le Code d'éthique du Groupe formalise ces règles de conduite. Parmi ces principes, la lutte contre des comportements ou des agissements en contradiction avec l'éthique des affaires, tels que la corruption ou le trafic d'influence, est essentielle (voir la Section 2.3 (Culture de la gestion des risques et obligations de conformité) du présent Document d'enregistrement universel).

Tikehau Capital est pleinement engagé à conduire son développement dans le respect des plus hauts standards internationaux en matière de lutte contre la corruption, dont notamment la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II »), le « *Foreign Corrupt Practices Act* » ou « FCPA » américain et le « *UK Bribery Act* » anglais. Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou « ABC Code »). Ce code rappelle la définition des comportements illicites (corruption, trafic d'influence, abus de biens sociaux, etc.), les risques associés pour le développement des activités du Groupe, les lignes directrices à adopter et une procédure pour assurer la mise en place du dispositif (incluant rôles et responsabilités, procédure d'alerte et sanctions associées). Le Groupe dispose également d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.

Le Groupe encourage la mise en œuvre de pratiques loyales de la part de ses équipes et de ses prestataires. Un niveau d'exigence similaire est requis au sein des entreprises dans lesquelles le Groupe investit.

Le Groupe s'interdit les ententes ou les comportements qui pourraient être qualifiés de pratiques anticoncurrentielles. Réciproquement, la Société demande à ses fournisseurs, prestataires, conseils et autres tiers de se conformer à la réglementation applicable. La Société demande aussi à ses partenaires commerciaux de mettre en œuvre des pratiques responsables en matière environnementale et sociale (voir la Section 4.4.4 (Relation avec les parties prenantes externes) du présent Document d'enregistrement universel).

Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et des formations et dispositifs ont été mis en place pour prévenir certains manquements et infractions économiques pouvant survenir dans le cadre de la conduite de ses activités (manquements d'initiés, fraude, corruption, évasion fiscale, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, protection des données personnelles, etc.).

Afin de regrouper dans un seul document les principaux engagements, politiques et procédures et attentes du Groupe en matière de comportement à la fois pour ses collaborateurs et ses principales parties prenantes, un code de conduite a été rédigé et publié sur le site internet de Tikehau Capital en 2021 et mis à jour début 2023.

Ce code n'est pas exhaustif et doit être considéré comme un outil complémentaire aux autres politiques existantes. Il couvre les sept thématiques suivantes :

1. Relations avec les clients, les fournisseurs et les parties prenantes externes (par exemple, dans le cadre du *marketing* et de la communication responsable),
2. Règles de conduite en matière de protection et de réputation (par exemple, en matière de cybersécurité et de protection des données),
3. Règles de conduite en matière d'anti-corruption (dont le *lobbying*),
4. Règles de conduite en matière de gouvernance,
5. Règles de conduite en matière sociale (par exemple, en matière de respect des droits humains, liberté d'association ou de politique de diversité et de lutte contre le harcèlement),
6. Démarche environnementale (engagements et écogestes), et
7. Application du code de conduite (système d'alerte et politique de sanctions).

Actions préventives

Dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, une charte de déontologie boursière a été mise en place. Elle s'ajoute à tous les dispositifs et formations spécifiques liés à la réglementation applicable aux activités de gestion d'actifs, aux prestations de services d'investissement ou encore à la réglementation liée à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

Des formations (par exemple sur la prévention du blanchiment d'argent ou du financement du terrorisme) sont organisées régulièrement en ligne avec les obligations réglementaires des sociétés de gestion du Groupe pour toutes les équipes. D'autre part, un système d'alerte a été mis en place et les remontées en 2023 n'ont pas révélé de problème notable.

Les exigences du Groupe en matière d'éthique professionnelle passent également par la mise en place d'une gouvernance équilibrée, d'une prévention des conflits d'intérêts et d'un contrôle interne rigoureux (voir la Section 2.3 (Culture de la gestion des risques et obligations de conformité) du présent Document d'enregistrement universel).

Cybersécurité et protection des données personnelles

La cybersécurité est perçue comme un enjeu majeur et le Groupe renforce constamment son architecture et ses systèmes informatiques. Des tests d'intrusion externes sont régulièrement mis en œuvre pour contrôler la solidité des systèmes d'information du Groupe (voir la Section 2.2.4 (Risques de fraude ou de sécurité informatique) du présent Document d'enregistrement universel). Le dispositif de prévention des risques de cybersécurité comprend notamment des *due diligences* menées sur les prestataires informatiques externes (applications dans le *cloud*, traitement de données, etc.), des campagnes de simulation d'hameçonnage et des formations pour l'ensemble des salariés. Concernant la formation à la cybersécurité, la population couverte par la formation a augmenté de façon absolue. Toutefois, le pourcentage de collaborateurs formés a diminué entre 2022 et 2023 en raison d'une augmentation des prestataires externes inclus dans la population devant suivre ces formations.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Part des employés ayant suivi une formation cybersécurité [1]	71 %	86 %

(1) Population ciblée par le département IT (employés permanents et non permanents du Groupe ainsi que prestataires permanents) inscrite à la campagne sur le 2e trimestre et présente dans les effectifs au 31 décembre de l'année visée. À noter que les campagnes de sensibilisation à la cybersécurité restent ouvertes après le 31 décembre.

En outre, le Groupe s'efforce de garantir la sécurité des données personnelles et se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) européen. Le Groupe s'engage à traiter les données personnelles en conformité avec le cadre réglementaire existant et à respecter les droits et les libertés fondamentales des personnes physiques et, notamment, leur droit à la vie privée, à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel les concernant.

Le Groupe mandate périodiquement des consultants externes pour faire une revue des mesures en place.

4.4.2 EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE TIKEHAU CAPITAL

L'impact environnemental de Tikehau Capital se situe principalement au niveau de ses investissements. Néanmoins, le Groupe est soucieux d'appliquer à son fonctionnement de bonnes pratiques pour réduire son empreinte.

En 2023, le périmètre de l'analyse environnementale couvre 24 bureaux. Les données environnementales ont été recueillies pour quinze bureaux (Aix-en-Provence, Évry, Francfort, Londres, Luxembourg, Lyon, Madrid, Milan, Nantes, New York City, deux bureaux à Paris, Séoul, Singapour et Tokyo) représentant plus de 94 % des employés permanents et non permanents du Groupe et 92% de la surface des bureaux. Pour les neuf autres bureaux, des estimations ont été réalisées sur la base d'une extrapolation à l'aide de données physiques disponibles pour les bureaux couverts et/ou de données recueillies au cours de l'année précédente.

En ce qui concerne les changements de périmètre, le bureau d'Abou Dhabi a été ajouté suite à son ouverture tandis que le bureau de GSA Immobilier a été supprimé suite à la vente de cette activité. De plus, la collecte de données a été étendue à des bureaux de petite taille dont les consommations d'énergie avaient précédemment été estimées (Aix-en-Provence, Luxembourg, Lyon, Nantes, Séoul, Tokyo).

La consommation d'énergie des bureaux de Tikehau Capital est présentée dans le tableau ci-après :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Consommation totale d'électricité (en MWh)	1 461	1 566
Consommation totale d'électricité renouvelable (en MWh)	331	0
Part de la consommation d'électricité renouvelable	**23 %**	**0 %**
Consommation totale d'énergie (en MWh)	2 698	2 466
Consommation totale d'énergie/superficie des bureaux (MWh/m^2)	0,169	0,161
Consommation totale d'énergie/nombre d'employés (MWh/employé)	**3,2**	**2,9**

Les principaux changements dans les consommations d'énergie en 2023 sont les suivants:

- concernant l'électricité, la consommation est en baisse, notamment sur les bureaux de Londres et de New York. Ces réductions sont partiellement compensées par une augmentation de la consommation d'électricité dans les bureaux de Paris et d'Évry et
- concernant le gaz naturel, la consommation est en hausse, notamment sur les bureaux de Madrid et New York.

Utilisation durable des ressources et économie circulaire

Des actions visant à réduire les impacts des activités du Groupe sont en place. L'ensemble des salariés du Groupe est encouragé à limiter les consommations :

- de papier en évitant les impressions, en imprimant par défaut en recto verso et en sécurisant la libération des impressions *via* l'identification des utilisateurs. Les collaborateurs sont aussi invités à consulter leur propre empreinte en termes d'impressions disponible grâce à la solution *PaperCut,*
- de bouteilles plastiques, en équipant les bureaux de gourdes et de fontaines à eau lorsque le nombre de salariés le permet.

Les collaborateurs du Groupe sont aussi encouragés à trier et à recycler. Les bureaux de Paris et d'Évry trient, collectent et recyclent papiers/cartons, plastiques, métaux, verre, dosettes de café, etc. avec l'entreprise adaptée (EA) Cèdre. Les bureaux de Bruxelles, Londres, Madrid, Milan et Singapour ont également mis en place un programme de recyclage.

Une attention particulière est apportée aux déchets les plus polluants (déchets électroniques et informatiques, cartouches d'encre, piles et ampoules). L'espérance de vie moyenne d'un ordinateur est de quatre ans.

Le Groupe vise aussi à réduire son impact environnemental en impliquant ses parties prenantes. Sofidy propose ainsi à ses clients-investisseurs d'opter pour la dématérialisation des convocations aux assemblées générales et des documents réglementaires et périodiques. Sofidy s'engage à reverser 1€ à EcoTree pour tout associé ayant opté pour la dématérialisation.

Bilan carbone au niveau des opérations du Groupe

ERM a été mandaté pour réaliser un bilan carbone du Groupe en ligne avec le *Greenhouse Gas Protocol* (« *GHG Protocol* ») pour l'exercice 2023. Le périmètre choisi pour l'analyse est celui des opérations du Groupe sur le *scope* 1, couvrant les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles, sur le *scope* 2, couvrant les émissions indirectes associées aux consommations énergétiques et sur le *scope* 3 amont, couvrant les émissions indirectes liées à la chaîne de valeur amont.

Les émissions du *scope* 3 ont été calculées en tenant compte des catégories amont suivantes : biens et services achetés, biens d'équipement, activités consommant des carburants / d'autres sources d'énergie, déchets générés, déplacements professionnels et déplacements des employés.

Indicateurs clés :	**2023**	**2022** [4]
Émissions tCO_2e, *scope* 1	194	222
Émissions tCO_2e, *scope* 2, approche "*location-based*" [1]	225	274
Émissions tCO_2e, *scope* 2, approche "*market-based*" [2]	239	330
Émissions tCO_2e, *scope* 3 amont	9 144	7 847 [4]
Émissions tCO_2e, *scope* 1, 2 *"market-based" et* 3 amont	**9 576**	**8 399**
Émissions tCO_2e, en tCO_2e/employé [3]	**11,4**	**10,0**

(1) Dans l'approche « location-based », les facteurs d'émission d'électricité correspondent à la moyenne du réseau de la zone d'implantation de l'entreprise.

(2) Conformément aux orientations du scope 2 du protocole GHG, pour les bureaux qui n'ont pas de contrats d'énergie renouvelable, l'approche « market-based » a utilisé des facteurs d'émission d'électricité correspondant au mix électrique résiduel du réseau, le cas échéant; en l'absence de ces facteurs, les facteurs d'émission d'électricité basés sur l'approche « location-based » ont été utilisés.

(3) Calcul sur la base de l'effectif total (permanents et non permanents) et excluant le scope 3 aval liés aux activités d'investissement

(4) Les émissions du scope 3 en 2022 ont été retraitées en raison de l'identification d'une erreur dans les catégories de biens et services achetés et de biens d'équipement.

En dehors de modifications de périmètre, les principales différences entre 2023 et 2022 sont les suivantes :

- Le raccordement du bureau de Paris au réseau de refroidissement urbain en 2023, a réduit les émissions du *scope* 1 provenant des réfrigérants et augmenté les émissions du *scope* 2,
- Une augmentation des émissions liées aux voyages d'affaires, liés à l'augmentation du nombre de fonds amiraux en cours de levée, a contribué à une augmentation des émissions du *scope* 3 amont.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les GES *scope* 1-2 liés aux parties communes des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers sont en cours de finalisation. Les GES *scope* 3 *aval* liés aux entreprises en portefeuille et aux actifs réels (consommations des locataires) est également en cours de calcul et sera publié ultérieurement dans le rapport climat 2023 disponible sur le site internet de Tikehau Capital [1].

Détails du *scope* 3 du bilan carbone 2023 du Groupe

***Scope* 3 amont**

			Déplacements			
	Achats de biens et de services	**Biens d'équipement**	**Déplacements professionnels**	**Trajets quotidiens des employés**	**Autres**	**Sous-total *Scope* 3 amont**
Émissions tCO_2e	5 536	263	2 780	441	123	9 144

(1) https://www.tikehaucapital.com/en/our-group/sustainability/publications

4.4.3 CAPITAL HUMAIN : DIVERSITÉ, ATTRACTION, DÉVELOPPEMENT ET RÉTENTION DES TALENTS

Les collaborateurs

Au 31 décembre 2023, les salariés du Groupe sont répartis entre :

- la Société,
- Tikehau Capital Europe,
- Tikehau Capital North America [1],
- Tikehau IM et ses filiales et succursales,
- Homunity et ses filiales,
- Sofidy et ses filiales,
- IREIT Global Group, et
- FPE Investment Advisors.

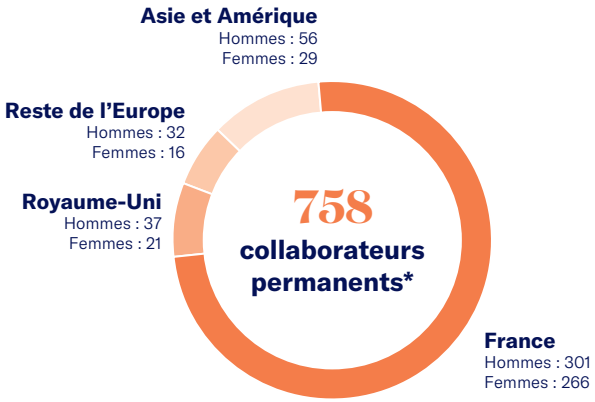

**Au 31 Décembre 2023 (y compris les représentants de la Gérance et les mandataires sociaux).*

Afin d'accompagner la croissance des actifs sous gestion, les effectifs du Groupe ont connu une croissance importante ces dernières années. Bien que la majorité de la croissance soit organique, le Groupe réalise des acquisitions ponctuelles (dont notamment la prise d'une participation majoritaire dans FPE Investment Advisors en avril 2021).

En 2022, le Groupe était déjà présent à Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Zurich, New York, Singapour, Séoul, Tokyo et Tel Aviv. L'année 2023 a été marquée par l'ouverture d'un bureau à Abou Dhabi en juillet.

Au 31 décembre 2023, l'effectif permanent du Groupe était de 758 collaborateurs permanents (y compris les deux représentants de la Gérance et les mandataires sociaux de sociétés du Groupe) contre 742 au 31 décembre 2022. L'effectif total du Groupe (effectif permanent et non permanent) était de 845 collaborateurs au 31 décembre 2023, contre 828 au 31 décembre 2022.

Les effectifs permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel ainsi que les représentants de la Gérance et les mandataires sociaux de sociétés du Groupe. À la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun mandataire social de la Société ou représentant de la Gérance n'est titulaire d'un contrat de travail. Toutefois, les représentants de la Gérance sont inclus dans les effectifs permanents.

Les effectifs non permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein ou à temps partiel, y compris les contrats à durée déterminée particuliers tels que les contrats d'alternance (contrat de professionnalisation), les contrats de remplacement, les contrats saisonniers, les conventions de stage et les contrats d'apprentissage. Les vacataires, les travailleurs mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure présents dans les locaux de Sociétés du Groupe et les intérimaires ne sont pas comptabilisés dans l'effectif non permanent. Les collaborateurs du Groupe évoluent au sein d'environnements techniques où les activités sont complexes. De ce fait, les salariés de Tikehau Capital sont fortement diplômés et ont pour la majorité le statut cadre. Au 31 décembre 2023, la moyenne des cadres et assimilés cadres dans le Groupe était de 90%.

Le tableau suivant présente les effectifs permanents du Groupe et leur évolution du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

Indicateurs clés :	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Nombre de collaborateurs permanents [2]	758	742
Part des permanents dans l'effectif total	90 %	89 %
Part des femmes dans l'effectif permanent	**44 %**	**43 %**
Part des cadres dans l'effectif permanent	91 %	89 %

(2) Le nombre de collaborateurs permanents inclut les deux représentants de la Gérance et cinq mandataires sociaux de sociétés du Groupe.

(1) Star America Infrastructure Partners a été fusionnée dans Tikehau Capital North Amercia au 31 juillet 2023.

Le tableau suivant présente les embauches et les départs au sein du Groupe entre 2022 et 2023. Il en ressort 44 créations nettes d'emplois en 2023 (contre 61 créations nettes d'emplois en 2022), reflétant la croissance organique et continue du Groupe.

	Du 1er janvier au 31 décembre 2023	Du 1er janvier au 31 décembre 2022
TOTAL DES EMBAUCHES (EFFECTIF PERMANENT)	**154**	**161**
Départs en retraite et préretraite	2	1
Départs à l'initiative de l'employé	64	55
Départs à l'initiative de l'employeur	27	24
Autres départs (1)	17	20
TOTAL DES DÉPARTS	**110**	**100**

(1) Les autres départs comprennent les ruptures d'un commun accord.

Indicateurs clés :	2023	2022
Taux de *turnover* sur l'effectif moyen	14,9 %	13,8 %
Créations nettes d'emplois	44	61

4.

Santé-sécurité

La santé, la sécurité, l'hygiène et le bien-être au travail font partie des priorités du Groupe et constituent des enjeux majeurs. Il existe dans plusieurs pays des obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail pour renforcer la prévention et encourager le dialogue avec les collaborateurs. En France, quatre réunions avec les membres élus du Comité Social et Économique sont dédiées, entre autres, à la santé et la sécurité chaque année. En plus d'échanges informels réguliers, les discussions constructives aboutissent à l'établissement d'un plan d'action en la matière. Les mesures prises pour la France sont, pour la plupart, déclinées dans le reste du Groupe lorsque cela est pertinent.

	Du 1er janvier au 31 décembre 2023	Du 1er janvier au 31 décembre 2022
Taux de fréquence des accidents du travail (1)	0,00	0,78
Taux d'absentéisme (2)	1,1 %	1,4 %
Le nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie	2 046	2 304

(1) Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à un jour par million d'heures de travail.
(2) Incluant les heures d'absence pour maladie ordinaire, professionnelle.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives sont mises en place. En France comme à l'international, les managers du Groupe sont formés à l'intelligence relationnelle et sensibilisés aux risques psychosociaux. Ces formations ont pour but de prévenir et de détecter les situations pouvant générer des risques pour les collaborateurs de Tikehau Capital. Les collaborateurs peuvent aussi avoir accès à un psychologue de travail selon les spécificités des couvertures santé locales.

De la même façon, un parcours managérial sur mesure a été initié en 2022 et s'est poursuivi en 2023, permettant à l'ensemble des managers et futurs managers du Groupe d'acquérir des outils et méthodes homogènes pour accompagner leurs équipes de la meilleure manière et en développant une culture managériale commune.

Une attention particulière est également portée à l'ergonomie des espaces de travail. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de matériel adapté (ballon ergonomique, souris spécifique, repose-pied). La Direction du capital humain travaille en partenariat avec la médecine du travail en France et les membres élus du Comité Social et Économique à ce sujet. Chaque collaborateur bénéficie d'une chaise ergonomique et de deux écrans.

Plusieurs nouvelles initiatives sur le bien-être au travail ont été mises en place afin d'accompagner les collaborateurs sur le bien-être au travail avec notamment la mise en place de webinaires et ateliers tout au long de l'année. Des ateliers spécialisés ont été déployés, portant sur la gestion du stress, le sommeil, la déconnexion ou encore l'hygiène de vie. Certains collaborateurs peuvent bénéficier également d'un accompagnement individuel sur demande et en toute confidentialité.

Afin de cultiver le bien-être au travail, des sessions de massages assis ainsi que des consultations d'ostéopathie sont proposées régulièrement aux collaborateurs des bureaux de Paris et Londres. Compte tenu du succès de ces prestations, il est envisagé de déployer des initiatives similaires dans les autres bureaux en 2024.

En 2023, le Groupe continue à organiser la semaine de la qualité de vie au travail. Pour cette année, l'initiative a été déployée dans l'ensemble des bureaux du Groupe. L'objectif est de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes postures au poste de travail et à la santé mentale et physique. Plusieurs ateliers et webinaires ont été proposés aux collaborateurs toute l'année. Par ailleurs, dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail et pour encourager l'activité sportive de ses collaborateurs, le Groupe a organisé une compétition sportive entre ses différents bureaux. Cette initiative a permis au Groupe de faire un don financier à Sport dans la Ville, une association d'insertion par le sport.

De la même manière, le Groupe continue d'inciter les collaborateurs à la pratique du sport et organise régulièrement des évènements sportifs (semi-marathon, courses solidaires, ascension du Mont Ventoux à vélo).

Par ailleurs, des vélos de fonction sont aussi proposés aux collaborateurs en France et au Royaume-Uni.

Une plateforme externalisée de qualité de vie au travail est proposée aux collaborateurs ("Ma Bonne Fée") afin de leur apporter des solutions, un soutien et un contenu pertinent dans des domaines tels que la conciliation des temps de vie, la diversité et l'inclusion, ainsi que le développement personnel. À travers un espace personnalisé, les collaborateurs bénéficient d'un accès à des experts, des parcours de formation et à un accompagnement quotidien, tant sur le plan professionnel que personnel.

Les collaborateurs sont régulièrement formés à la sécurité incendie et les volontaires sont formés aux premiers secours en France et à l'international.

Enfin, Tikehau Capital accueille favorablement les demandes de temps partiel ou d'adaptation spécifiques faisant suite à un congé maternité ou à une situation familiale exceptionnelle.

Diversité et inclusion

La promotion d'une culture de la diversité est au cœur de la réussite et de la stratégie de recrutement du Groupe. À fin 2023, les équipes comptent 48 nationalités à travers le monde.

La Direction du capital humain est mobilisée pour diversifier ses sources de recrutement, encourager la diversité au sein du Groupe et lutter contre toute forme de discrimination. Les cabinets de recrutement sollicités par Tikehau Capital sont constamment sensibilisés sur le sujet.

La Direction du capital humain a formalisé une politique de diversité et d'inclusion au niveau du Groupe engageant l'ensemble du management.

Les collaborateurs de la Direction du capital humain sont spécifiquement formés et sensibilisent l'ensemble des managers et collaborateurs qui participent à des processus de recrutement pour que soit prohibée toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de couleur de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de situation familiale, de grossesse ou d'orientation. Une formation spécifique au recrutement sans biais est déployée pour tous les collaborateurs impliqués dans les processus de recrutement du Groupe.

Répartition par nationalité (dans l'effectif permanent)	**Au 31 décembre 2023**
France	70 %
États-Unis	4 %
Royaume-Uni	4 %
Italie	3 %
Singapour	3 %
Autre	16 %

Répartition par âge (dans l'effectif permanent)	**Au 31 décembre 2023**
29 ans et moins	20 %
Entre 30 et 39 ans	41 %
Entre 40 et 49 ans	23 %
Plus de 50 ans	15 %
Âge moyen de l'effectif	**39**

Répartition par grade (avant promotion qui prennent effet en janvier l'année suivante)	**Au 31 décembre 2023**
Analyst	142
Associate	163
Vice president	172
Director	120
Executive Director	94
Managing Director	60

Tikehau Capital s'engage à garantir un environnement exempt de toute forme de discrimination qui respecte la dignité et les contributions professionnelles de chaque individu. Le harcèlement (moral, sexuel ou encore discriminatoire) constitue une faute et est strictement sanctionné.

Diversité des parcours et des profils

Le Groupe attache une grande importance aux qualités humaines et aux comportements professionnels des collaborateurs recrutés ainsi qu'à la diversité des parcours de formation.

Le Groupe cherche à attirer des profils divers et recherche aussi bien des parcours d'excellence académique que des parcours plus différenciants. S'agissant du recrutement de jeunes profils, l'équipe *Talent Acquisition* est en contact permanent avec les écoles et différentes associations pour mettre en place des évènements dédiés et personnalisés. Ainsi, de nombreuses initiatives sont organisées au sein du Groupe pour rencontrer de nouveaux talents et promouvoir la marque employeur.

Des partenariats sont également mis en place avec des associations pour favoriser échanges et recrutements de stagiaires issus de parcours atypiques ou de minorités. En France, la Direction du capital humain a établi un partenariat avec l'Institut de l'Engagement pour rencontrer et soutenir des jeunes ayant fait leurs preuves au travers d'un engagement civique ou associatif (voir la Section 4.4.4 (Relations avec les parties prenantes externes) du présent Document d'enregistrement universel). L'équipe *Talent Acquisition* reste en contact régulier avec l'Institut de l'Engagement pour collaborer sur le recrutement de stagiaires ou de jeunes profils. En 2023, l'équipe du capital humain a participé au concours d'évaluation des profils des lauréats potentiels pour le programme 2023/24.

Le Groupe participe également aux programmes d'intégration d'élèves issus de quartiers défavorisés. En 2023, deux stagiaires ont bénéficié d'un stage de découverte initié par l'association Kattan, et un stagiaire de l'association Job dans la ville a pu passer 3 mois au sein de l'équipe *private equity.* En plus de l'intégration des stagiaires, l'équipe du capital humain propose des évènements caritatifs, comme Tennis caritatif de Sport dans la ville, l'association d'insertion des jeunes des quartiers par le sport.

Afin de favoriser l'intégration des stagiaires au sein du Groupe, la Direction du capital humain a mis en place une communauté dédiée aux stagiaires et alternants en France et à l'international, dénommée "*TKO Future Capital*". Chaque mois, ses membres sont invités à des réunions afin de découvrir les métiers du Groupe et leur permettre de créer un réseau utile à leur future carrière en échangeant avec des collaborateurs seniors de Tikehau Capital.

Enfin, en France, le recours à l'alternance est fortement encouragé auprès des équipes et plusieurs alternants sont devenus des collaborateurs permanents. En 2023, les équipes comptaient 22 alternants et quatre d'entre eux ont été intégrés en CDI à l'issue de leur apprentissage.

Diversité ethnique

Les contraintes légales en France ne permettent pas de prendre en compte les paramètres susceptibles de représenter la diversité ethnique. Ainsi, Tikehau Capital travaille en priorité sur ce thème dans les pays où un suivi est possible.

Au Royaume-Uni, le partenariat avec l'association "*10 000 black interns*" a été renouvelé en 2023 pour encourager la diversité des stagiaires. Cette collaboration a permis de recruter deux stagiaires qui ont rejoint les équipes d'investissement et support investissement en 2023. De nouveaux stagiaires membres des associations "*10 000 black interns*" ainsi que "*10 000 Able Interns*" rejoindront le Groupe en 2024 afin de soutenir les talents issus des minorités et en situation de handicap.

Le Groupe participe également au programme du "*Milken Institute*" qui offre des stages à des jeunes issus de pays en voie en développement.

En tant qu'employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, Tikehau Capital encourage également la diversité dans les recrutements aux États-Unis et au Royaume-Uni, où le suivi de ces informations ethniques est autorisé.

Mixité de genre et équité salariale

Le secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe est marqué par une surreprésentation des hommes. Dans ce contexte, la Direction du capital humain a mis en œuvre une politique volontariste afin de poursuivre le renforcement de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des objectifs de recrutement et de promotion des femmes ont été fixés et toutes les équipes du Groupe sont sensibilisées à ce sujet.

Indicateurs clés :	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Part des femmes dans l'effectif permanent	**44 %**	**43 %**
Part des femmes dans les équipes d'investissement [(1)]	24 %	26 %
Index de l'égalité professionnelle, Tikehau Capital Unité Économique et Sociale [(2)(4)]	84/100	86/100
Index de l'égalité professionnelle, Sofidy Unité Économique et Sociale [(3)]	85/100	85/100

(1) Les femmes sont mieux représentées dans les autres fonctions du Groupe (capital humain, juridique, conformité, ESG, etc.).

(2) Tikehau Capital Unité Économique et Sociale (UES) a été formée en 2021 et regroupe la Société et Tikehau IM.

(3) Sofidy Unité Economique et Sociale (UES) a été formée en 2023 et regroupe Sofidy, Sofidy Financement, Sofidy Gestion Privée et Selectirente Gestion.

(4) Les méthodologies utilisées pour les calculs d'index de l'égalité professionnelle, d'une part, et des écarts de rémunération femmes-hommes d'autre part diffèrent.

Dès que cela est possible, la politique de recrutement du Groupe vise à promouvoir les candidatures de femmes dans le cadre d'ouvertures de postes, en particulier pour les métiers d'investissement, afin de promouvoir un équilibre hommes-femmes. Des actions sont menées dans le recrutement à la fois sur les populations de stagiaires qui, à terme, pourront devenir des collaborateurs permanents, et sur les collaborateurs permanents. Une attention particulière est portée au développement de carrière des femmes et spécifiquement aux femmes lors de leur retour de congé maternité sur les volets promotion et évolution salariale. Ces actions sont également soutenues par une politique favorisant les congés parentaux dans le respect de la législation locale.

Dans le cadre de l'introduction réglementaire d'un index de l'égalité professionnelle en France, la Direction du capital humain a mis en place le suivi de cinq indicateurs :

1. écarts de rémunération femmes-hommes,
2. écarts de répartition des augmentations individuelles,
3. écarts de répartition des promotions,
4. nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et
5. parité parmi les dix rémunérations les plus élevées.

Ces indicateurs sont suivis dans les entités françaises et à l'international et ont pour objectif d'être améliorés.

La Gérance a notamment fixé des objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes du Groupe ainsi que l'horizon de temps pour y parvenir et a déterminé les modalités de sa mise en œuvre. La Gérance ne s'appuie pas sur un seul comité exécutif ayant pour mission de l'assister régulièrement sur l'ensemble des décisions de gestion mais sur plusieurs comités *ad hoc* regroupant des représentants du *senior management* du Groupe et intervenant dans des domaines qui leur sont propres. Les objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes du Groupe ont donc été définis sur une population correspondant à l'encadrement supérieur du Groupe, à savoir les collaborateurs qui ont le grade de *Managing Directors* et d'*Executive Directors*. Ces deux grades constituent les grades les plus élevés au sein du Groupe et regroupent les collaborateurs qui sont à la tête de lignes de métier ou de fonctions support, qui disposent d'une véritable autonomie et/ou qui font partie du plan de succession des responsables de lignes de métier ou de fonctions support.

Rappelant que la diversité fait partie de l'ADN de Tikehau Capital et constitue un de ses atouts majeurs et un facteur décisif de sa performance et de sa croissance, la Gérance a fixé comme objectif de porter la proportion de femmes dans la population de *Managing Directors* et d'*Executive Directors* du Groupe de 26 % à fin 2023 à 28 % à fin 2025 et 30 % à fin 2027. Ces pourcentages incluent les promotions mais qui ne seront effectives qu'au 1er janvier de l'année suivante.

Au 1er janvier 2024, 24 % des *Managing Directors* et des *Executive Directors* sont des femmes, contre 23 % en début 2023. Bien que cette progression soit encourageante, le Groupe est en deçà de l'objectif fixé dans sa politique de mixité des instances dirigeantes. En dépit d'une politique volontariste se traduisant par des actions concrètes, le Groupe doit composer avec des contraintes externes, en particulier la surreprésentation des hommes dans son secteur d'activité, ce qui représente un défi majeur pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés pour les années à venir.

En 2023, les actions suivantes ont notamment été mises en œuvre :

- Promotion des candidatures de femmes dans le cadre d'ouvertures de postes, en particulier s'agissant des métiers d'investissement, visant à atteindre un équilibre hommes-femmes ;
- Formation des collaborateurs de la Direction du capital humain sur la prohibition de toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de couleur de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de situation familiale, de grossesse ou d'orientation sexuelle pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs participant à des processus de recrutement sur ces sujets ;
- Sensibilisation des managers sur les biais sexistes s'exprimant notamment dans le cadre des recrutements, des évaluations de performance et des promotions et suivi de formations « Recruter sans discriminer » par les managers et les collaborateurs recruteurs ;
- Animation d'un réseau de femmes à travers le Groupe « Women@Tikehaucapital » ;
- Poursuite d'un parcours de formation à l'échelle du Groupe sur le leadership au féminin visant à accompagner 24 femmes à travers trois continents ;
- Renouvellement et renforcement des liens avec les associations promouvant la mixité au sein du secteur financier et dans le milieu universitaire ;
- Développement de la plateforme externalisée de qualité de vie au travail « Ma Bonne Fée », dédiée au bien-être et à la parentalité avec notamment la possibilité de consulter des articles ciblés et de participer à des webinaires en lien avec ces thèmes et possibilité d'obtenir l'aide d'un *coach* pour les futures jeunes mères afin de les accompagner au départ et au retour en entreprise ;
- Identification des collaboratrices à haut potentiel dans le cadre du plan « Talents 2023 » et mise à jour de plans de développement *ad hoc* afin de les préparer à une mobilité vers des postes à forte responsabilité, sous forme notamment de programmes de mentorat et de plans de formation pour développer les compétences techniques et relationnelles ; et
- Établissement de plans de succession du *senior management* comportant des femmes à court, moyen et long terme.

Ces actions seront reconduites en 2024, le Groupe s'engage à poursuivre ses efforts pour faire progresser la proportion de femmes dans les grades *Managing Directors* et les *Executive Directors*.

Le tableau suivant présente des statistiques sur la mixité par grade au sein des effectifs permanents avant et après promotion 2023.

	Avant promotion 2023			Après promotion 2023		
	Répartition de l'effectif permanent	Nombre de femmes	Part des femmes	Répartition de l'effectif permanent	Nombre de promotions féminines en 2023	Part des femmes
Managing Director (grade le plus élevé)	60	13	22 %	69	2	22 %
Executive Director	94	24	26 %	98	3	26 %
Director	120	33	28 %	132	12	32 %
Vice president	172	101	59 %	179	15	58 %
Associate	163	97	60 %	161	13	59 %
Analyst (grade le moins élevé)	142	64	45 %	112	NA	46 %

Dans un souci d'équité, la Direction du capital humain s'engage à réduire les éventuels écarts de rémunération. A ce titre, elle a mis en place une politique d'harmonisation des données entre entités du Groupe (département et géographie) afin de mieux identifier les écarts de rémunération femmes-hommes et de prendre des mesures correctives le cas échéant. Ainsi, dans le cadre de la revue annuelle de rémunération, la Direction du capital humain mesure et analyse des écarts de rémunération entre hommes et femmes et met de fait en place des grilles de rémunération depuis plusieurs années pour les salariés des activités d'investissement qui supprime les différences de salaire entre les hommes et les femmes.

L'écart de rémunérations femmes-hommes est identifié sur la base de catégories femmes-hommes d'employés permanents définis à partir de leur fonction, leur grade, leur zone géographique et leur activité pour une société de gestion autonome ayant des pratiques de rémunération spécifiques. Ces catégories de population sont ensuite revues individuellement pour exclure les employés ayant passé moins 6 mois de l'année N dans le Groupe et les groupes présentant moins de deux employés d'un même sexe. Sur 50 catégories comportant 683 collaborateurs permanents, 26 catégories comportant 582 salariés ont été retenues. Ainsi 85 % de la population étudiée est représentée (voir plus de détails dans la Section 4.12 (Note méthodologique) du présent Document d'enregistrement universel). Le calcul prend en compte les rémunérations fixes, variables en numéraire et variables différés. L'écart de rémunération entre hommes et femmes est alors calculé par catégorie. La moyenne des écarts constatés est pondérée par le nombre d'employés par catégorie et est présenté ci-après.

Indicateur clé :	**2023**	**2022**
Écart de rémunération femmes-hommes [1]	**12,8%**	**8,9%**

(1) Rémunérations fixes, variables en numéraire et variables différés

Compte tenu (i) de la taille du Groupe, (ii) de la diversité de ses activités et de ses localisations géographiques et (iii) du rapide développement de ses équipes sur les dernières années, les tailles de catégories analysées demeurent limitées et ainsi l'évolution de trois points en 2023 est expliquée par le manque de significativité statistique. Le calcul mené donne une image arrêtée au 31 décembre 2023 qui pourrait évoluer sur les années futures.

Enfin, le Groupe sensibilise l'ensemble des collaborateurs aux sujets liés aux biais sexistes. Fin 2020, la Direction du capital humain a mis en place des partenariats avec des réseaux de femmes présents au sein d'écoles et d'universités. De même, elle a réfléchi avec différents intervenants sur la sensibilisation aux biais sexistes et un webinaire a été proposé à l'ensemble des salariés du Groupe au premier trimestre 2021. Les actions se sont poursuivies en 2022 et 2023 afin de proposer des formations ciblées aux managers ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs sur le sujet des biais sexistes et plus généralement sur la diversité et inclusion. Celles-ci seront poursuivies en 2024.

Emploi des personnes handicapées

En France, la contribution du Groupe à l'emploi et à l'insertion des personnes handicapées se traduit par le choix de fournisseurs qui emploient des personnes en situation de handicap. Les bureaux de Paris et d'Évry recourent à l'Entreprise Adaptée (EA) Cèdres pour le recyclage et à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) API pour les services de fournitures de bureau.

En novembre 2023, Tikehau Capital a participé pour la troisième fois à la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Plusieurs initiatives ont été proposées en France et à l'international telles qu'un webinaire sur le handicap pour sensibiliser les collaborateurs, une initiation à la langue des signes pour mieux comprendre les enjeux et la puissance de cette langue, ou une présentation de la part de Darren Edwards, un aventurier handicapé. Une journée "DuoDay" a été mis en place dans le bureau de Paris, permettant aux collaborateurs du Groupe d'accueillir des personnes handicapées et aider à découvrir des parcours professionnels. À la fin de l'année 2023, Tikehau Capital compte sept collaborateurs reconnus en qualité de travailleur handicapé.

En 2023, Tikehau Capital a renouvelé son partenariat avec TH PARTNERH pour favoriser le recrutement et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Recrutement, gestion des talents et développement des compétences

La politique de recrutement et de développement des talents est un enjeu clé du Groupe, au cœur des préoccupations de l'équipe managériale et de la Direction du capital humain.

Le Groupe cherche à attirer des profils divers et s'en donne les moyens (voir la Section 4.4.3 (Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents - Diversité des parcours et des profils) du présent Document d'enregistrement universel).

La politique de gestion et de rétention des talents comprend un ensemble d'initiatives complémentaires : dialogue permanent autour du développement de carrière, formations, offres de mobilité, des séminaires animés par le management à destination des jeunes talents du Groupe mais aussi des packages de rémunération et avantages attractifs permettant de se projeter dans la durée.

Marque employeur et relations écoles

En 2023, le Groupe a organisé de nombreux évènements dédiés à la promotion de la marque employeur et à l'augmentation de sa visibilité auprès des écoles et universités. Les relations écoles sont un élément clé de la réussite en matière du recrutement et d'attraction des talents pour le Groupe, ainsi que de la diversification des sources d'embauche et des profils présentés.

En 2023, le Groupe a participé à 23 évènements organisés dont 17 en France, 3 dans le reste de l'Union Européenne, 3 au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il est prévu de continuer d'augmenter la présence du Groupe dans ce type d'évènements en France et à l'international en 2024.

En 2024, l'équipe Capital humain prévoit également de lancer de nouveaux projets dédié à l'amélioration de la visibilité de la marque employeur de Tikehau Capital (par exemple, un partenariat avec le média en ligne autour du travail et de l'emploi *Welcome to the Jungle*).

Promotions

Le Groupe a établi une grille de classification interne des postes par niveau de responsabilités, avec la définition de critères objectifs et explicites. Le Groupe a ainsi une procédure claire et objectivée de gestion des talents et des promotions. Dans cet exercice, l'équipe managériale veille à ce que chaque nomination soit documentée, pertinente et de nature à garantir la cohérence et l'équité au sein du Groupe.

La procédure de promotion se compose des étapes suivantes :

- des formulaires sont envoyés aux managers au début du mois d'octobre (les formulaires sont adaptés en fonction du grade) ;
- les managers retournent les formulaires complétés et argumentés à l'équipe capital humain afin d'expliquer les raisons pour lesquelles la promotion est demandée ;
- l'équipe capital humain vérifie la cohérence des demandes puis soumet les formulaires au comité de promotion en lien avec la Direction générale ;
- le comité de promotion évalue chaque demande et rend une décision en lien avec la direction ;
- le manager annonce la nouvelle au collaborateur promu ;
- les résultats définitifs sont publiés sur l'intranet de Tikehau Capital à la fin du processus au mois de janvier.

Toutes les promotions sont annoncées au mois de janvier de l'année suivante et prennent rétroactivement effet dès le 1er janvier.

Une attention particulière est portée à la promotion des femmes et de la diversité au sein du Groupe (voir la Section 4.4.3 (Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents - Mixité de genre et équité salariale) du présent Document d'enregistrement universel).

Dialogue et *feedback* régulier

Tous les salariés bénéficient d'entretiens individuels périodiques d'évaluation. Les salariés peuvent également bénéficier d'un programme de mentorat et parrainage leur permettant de profiter des conseils de salariés plus expérimentés et d'échanger sur des sujets divers tels que leur évolution professionnelle ou la culture d'entreprise.

Pour répondre à l'attente de nombreux collaborateurs à recevoir un *feedback* qualitatif de la part de leur manager, le Groupe a mis en place un outil digital favorisant et facilitant le *feedback* dans le cadre des entretiens annuels de performance qui encouragent :

- la culture d'un dialogue continu, tout au long de l'année, entre le manager et ses équipes ;
- les échanges qualitatifs (entretiens de performance réguliers, de suivi des missions) dans la logique de codéveloppement assurant ainsi un suivi individualisé et agile ; et
- le travail en équipe sur des projets transverses, renforçant la cohésion globale.

Formations

Les formations dispensées au sein du Groupe visent à garantir l'adaptation des salariés à leur poste et à permettre le développement de leurs compétences. Dans le cadre de son plan de développement des compétences, l'équipe capital humain effectue un suivi et veille à garantir à tous les collaborateurs un accès à des offres diversifiées et de qualité. En 2022, le Groupe a investi dans un outil de gestion des formations afin de faciliter les échanges entre les collaborateurs, les managers et l'équipe capital humain. Plusieurs catalogues de formations sont disponibles via la plateforme. Cet outil est désormais utilisé pour organiser les discussions annuelles autour de la carrière et du développement des compétences, dans le cadre des campagnes d'entretiens professionnels appelés "*Career Development Discussions*".

Des plans de formation stratégiques sur-mesure ont été créés et déployés en 2023 :

- "*Tikehau management training program*" : parcours de formation individuel et collectif dédié à tous les managers du Groupe. Initié en 2022, le parcours intègre au fur et à mesure les nouveaux managers afin de les accompagner dans leur nouvelle fonction,
- programme de sensibilisation aux risques psychosociaux a été élaboré sous la forme d'une "*Discussion for sustainable team performance*", recommandé à l'ensemble des managers du groupe,
- "*Women's leadership program*" : parcours en collaboration avec SKEMA Business school et France Invest, initié en 2022, d'accompagner certaines femmes du Groupe dans leur développement de carrière. Deux nouvelles promotions ont été ouvertes en 2023 et vont se poursuivre en 2024,

- sensibilisation des équipes d'investissement à la communication et à la narration financière : programme intensif pour entrainer les équipes d'investissement à la communication financière afin de renforcer l'impact de leurs présentations trimestrielles auprès des investisseurs,
- "*Tikehau Sustainability University*" : plateforme Groupe dédiée à des programmes de formation couvrant des sujets liés à l'ESG. Le parcours est composé de modules *e-learning* axés sur le climat et la biodiversité, présentés par AXA Climate. En parallèle, les collaborateurs sont invités à participer à une série d'ateliers dans les bureaux de Tikehau Capital (Fresque du climat, Inventons nos vies bas carbone), et
- le Groupe a déployé plusieurs formations dédiées à la Diversité & Inclusions en 2023, dont les programmes créés pour la libération de ses biais cognitifs et le recrutement sans discrimination ainsi que les conférences comme "*Promoting Diversity & Creating an Inclusive Workplace for Everyone*" ou "*Unconventional success: Beyond hard work, devotion and linear paths*", ouverts à tous les collaborateurs.

Ces parcours collectifs sont disponibles dans le catalogue de formation du Groupe et ont pour vocation d'être renouvelés chaque année.

Sur l'exercice 2023, 13 417 heures (soit plus de 564 jours) de formations ont été dispensées au niveau de l'ensemble des entités du Groupe.

Formations (effectif permanent et non permanent)	Du 1er janvier au 31 décembre 2023 (2)	Du 1er janvier au 31 décembre 2022 (3)
Nombre total d'heures de formation (hors plateformes *e-learning*)	**9 292**	**8 376**
Nombre total d'heures de formation (avec plateformes *e-learning*)	**13 417**	**Non disponible**
Part des salariés ayant suivi au moins une formation externe dans l'année (1)	**93 %**	**71 %**
Dépenses annuelles de formation hors salaires versés (en milliers d'euros)	782	590

(1) Effectif moyen sur l'année 2023
(2) Effectif permanent
(3) Effectif permanent et non permanent et excluant les collaborateurs de Tikehau Capital Advisors

En interne, des présentations et formations sont également dispensées par des collaborateurs du Groupe et portent notamment sur la sensibilisation à la conformité, la cybersécurité, l'explication des différents métiers et produits du Groupe, la gestion des talents (management, entretiens annuels et professionnels, meilleures pratiques en matière de recrutement ou de mentorat, réunions d'intégration des nouveaux arrivants et culture d'entreprise, etc.).

En externe, le plan de développement des compétences 2023 a permis de financer :

- des certifications, permettant la mise à niveau et/ou un développement des compétences requises sur les postes, y compris les certifications obligatoires pour l'exercice de certaines fonctions (certificat AMF, CFA *level* I à III, CFA ESG) ;
- des actions de développement de compétences techniques collectives et/ou individuelles (actualités réglementaires et normes, ainsi que formations métiers, notamment modélisation financière, fonds de capital-investissement, évaluation des biens immobiliers) ;
- des actions de développement de compétences transverses (formations bureautiques, linguistiques) ou encore de développement professionnel (savoir-être, savoir-faire).

Le coaching individuel est proposé à certains collaborateurs en fonction de leur évolution au sein de Groupe (prise de poste, évolution managériale) et de leurs besoins.

Le *Tikehau Graduate Program,* initié en 2021 est un programme de recrutement de jeunes diplômés internationaux prometteurs en contrats à durée indéterminée, a été clôturé en 2023. Chaque profil recruté a pu bénéficier de rotations au sein des différentes équipes, d'investissement, de support investissement, *sales & marketing* ou *corporate* en France et à l'international sur une période de dix-huit mois. À l'issue de ces immersions, chaque collaborateur a rejoint une des équipes du Groupe. En parallèle, ces jeunes recrues ont bénéficié d'un accès privilégié à diverses formations durant le parcours. La campagne de 2021 a connu un grand succès en permettant de recruter 12 jeunes Analysts. Le Groupe relance la prochaine édition du *Graduate Program* en 2024.

Mobilité

Tikehau Capital est une organisation qui promeut la mobilité interne :

- la mobilité horizontale (ou mobilité transversale ou encore mobilité fonctionnelle) se caractérise par les changements de poste de travail ou de métier à un niveau hiérarchique identique (25 mouvements intragroupe au cours de l'année 2023) ;
- la mobilité verticale concerne la situation du salarié qui change de poste, afin de bénéficier d'un élargissement de ses responsabilités ; et
- la mobilité géographique/internationale correspond à un changement de lieu géographique.

Dans un contexte où les organisations et les métiers évoluent en permanence, la mobilité interne est un enjeu clé, qu'elle soit initiée par le salarié ou proposée par l'employeur. Elle permet la fidélisation des salariés et la conservation des talents ainsi que le maintien de la compétitivité et le niveau de performance du Groupe. La mobilité est non seulement un facteur de motivation pour les salariés, renforçant leur implication dans le travail, mais également une excellente façon de développer de nouvelles compétences et d'apprendre. C'est également un moyen très important de renforcer l'adhésion et la diffusion de la culture d'entreprise.

Lors de l'ouverture des nouveaux bureaux à l'international, la mobilité de collaborateurs du Groupe facilite grandement les interactions avec les autres entités et l'intégration des collaborateurs recrutés localement.

En 2023, douze mobilités géographiques à travers le Groupe (Europe, Asie, États-Unis et Moyen-Orient) ont été organisées.

Enfin, le Groupe continue de renforcer l'utilisation des contrats de Volontariat International en Entreprise.

Rémunération et avantages sociaux

La politique de rémunération vise plusieurs objectifs :

- garantir la cohérence des rémunérations au sein des métiers, des pays, et entre les femmes et les hommes,
- être compétitif au regard des pratiques du marché local, pour attirer et fidéliser tout en maintenant la compétitivité économique du Groupe,
- stimuler et reconnaître les contributions collectives et individuelles, et
- promouvoir une équité des rémunérations et assurer la confiance de chacun.

Tikehau Capital doit concilier les exigences d'un marché très concurrentiel avec les attentes des investisseurs, des clients, des actionnaires et des collaborateurs du Groupe en assurant la cohérence de la politique de rémunération avec la stratégie du Groupe et sa conformité avec la réglementation applicable.

La Direction du capital humain est clé dans les activités du Groupe et la politique de rémunération a un impact fort sur sa compétitivité, permettant à la fois de recruter des profils de qualité et de retenir les talents. La politique de rémunération définit des pratiques de rémunération efficaces et responsables afin d'éviter les conflits d'intérêts, de protéger les intérêts des clients-investisseurs du Groupe et garantir qu'il n'y ait pas d'incitation à une prise de risque excessive, et de contribuer à la création de valeur à long terme pour le Groupe.

Le Groupe s'engage aussi sur une politique de rémunération, juste et équitable, qui respecte les réglementations applicables dans les différents pays (AIFM, UCITS etc.)

Tikehau Capital porte une attention particulière à l'alignement d'intérêts à long terme à tous les niveaux. Tous les collaborateurs sont éligibles aux primes et bonus individuels. Toutes les fonctions à partir du grade d'*Associate* sont également éligibles à la politique d'attribution gratuite d'actions. En outre, depuis 2021, des critères non financiers (ESG) sont pris en compte dans la rémunération variable de tous les collaborateurs. En 2023, 20 % de la rémunération variable a été indexée à des objectifs collectifs en termes de ressources humaines et d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité. La rémunération variable des personnes identifiées est aussi directement impactée par l'attention qu'ils auront portée à la gestion des risques au sein de leurs activités et au strict respect des procédures internes et réglementations liées à la conformité. L'acquisition des fractions différées de la rémunération variable est conditionnée à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur, et les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG.

Depuis mars 2021, conformément au Règlement SFDR, les politiques de rémunération de Tikehau IM et de Sofidy prennent en compte la participation des collaborateurs à la politique de la société de gestion concernée en matière de critères ESG qui intègrent les problématiques de durabilité (voir la Section 1.4.3.4 (Autres réglementations - Réglementation applicable aux politiques de rémunération) du présent Document d'enregistrement universel).

Tikehau Capital a également mis en place un plan d'intéressement long terme 2022-2025 pour certains cadres seniors du Groupe qui sera liquidé en 2026 en fonction de l'atteinte de critères quantitatifs et qualitatifs reflétant les principaux objectifs financiers et extra-financiers du Groupe. Ces derniers comprennent (i) l'atteinte de l'objectif de disposer d'ici 2025 de plus de 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité, (ii) la montée en compétence des équipes du Groupe dans la mise en œuvre de la politique ESG du Groupe grâce à la formation continue et à l'accompagnement des experts ESG et (iii) la diffusion et la reconnaissance externe de la politique ESG du Groupe, notamment auprès de ses participations et de ses investissements pour qu'ils intègrent la politique ESG dans leurs activités et, plus généralement, auprès des parties prenantes.

La motivation et l'engagement des salariés sont également renforcés par une politique d'association, d'actionnariat et d'incitation forte qui permet à chacun de bénéficier de la création de valeur actionnariale de Tikehau Capital. Depuis l'admission de ses titres aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, la Société a mis en place des plans d'actions gratuites et des plans d'actions de performance qui sont décrits à la Section 8.3.2.2 (Plans d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance) du présent Document d'enregistrement universel. Les salariés du Groupe basés en France bénéficient aussi d'un accord d'intéressement et de participation.

Rémunération et avantages en milliers d'euros (effectif permanent et non permanent)	**Du 1er janvier au 31 décembre 2023**	**Du 1er janvier au 31 décembre 2022**
Masse salariale totale	172 800	163 100
Part des salariés bénéficiant d'un dispositif d'intéressement et participation (1)	100 %	100 %
Pourcentage des salariés actionnaires de la Société (2)	**65 %**	**60 %**

(1) Périmètre France. Part des salariés bénéficiant d'un accord d'intéressement ou participation.

(2) Périmètre Groupe. Les salariés qui détiennent des actions directement ou indirectement, y compris et sans limitation par l'intermédiaire d'une société ou d'un véhicule ad hoc ou qui se sont vu attribuer des actions de la Société, même celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une acquisition définitive, dans chaque cas conformément aux plans d'actions gratuites ou de performance adoptés par la Société.

Il est précisé qu'environ 110 salariés seniors du Groupe ainsi que les représentants de la Gérance sont associés et ont investi dans une structure qui détient une participation dans Tikehau Capital Advisors et qui reçoit 20 % de l'intéressement lié à la surperformance (*carried interest*) disponible des fonds gérés par le Groupe. Les 80 % restants sont ventilés à parts égales entre la Société, Tikehau IM (ou la société de gestion pertinente du Groupe) et Tikehau Capital Advisors. Ces parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) concernent exclusivement certains fonds fermés (les commissions de performance des fonds ouverts étant intégralement perçues par Tikehau IM ou la société de gestion pertinente du Groupe) et permettent de percevoir une portion du rendement des investisseurs au-delà d'un niveau de taux de rentabilité interne fixé dans la documentation du fonds.

Cette structure permet d'inciter ces salariés à la performance du Groupe et de ses fonds, crée une solidarité entre toutes les activités en prévenant tout effet de silo et permet aux salariés de participer au contrôle du Groupe via sa participation dans Tikehau Capital Advisors

L'alignement d'intérêts est un élément clé de l'ADN et de l'histoire de Tikehau Capital. Tikehau Employee Fund 2018 est un outil d'investissement ouvert à l'ensemble des salariés de Tikehau Capital afin d'aligner leurs intérêts avec ceux des clients et investisseurs et de la Société.

Tikehau Employee Fund 2018 est un véhicule investissant dans différentes classes d'actifs de Tikehau Capital, favorisant ainsi à la fois l'actionnariat salarié dans les principaux véhicules du Groupe et l'investissement direct en interne ou aux côtés de partenaires externes. Il permet à tous les salariés de bénéficier des performances de Tikehau Capital sur le long terme. Tous les salariés du Groupe ayant un contrat à durée indéterminée ont la possibilité d'investir dans ce véhicule.

Dialogue social

Au sein du Groupe les échanges sont facilités du fait d'un management de proximité accessible et attentif.

Le Groupe respecte la liberté d'association et, en conformité avec les exigences légales, promeut la mise en place d'instances visant à encourager le dialogue social.

En 2021, à la suite de la reconnaissance d'une Unité Économique et Sociale (UES) de Tikehau Capital, et dans le cadre de la Réorganisation, un CSE d'UES a été mis en place. Il représente ainsi la Société et Tikehau IM fusionnant les instances représentatives du personnel de ces deux sociétés.

En 2023, a la suite de la reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale (UES) de Sofidy, un CSE d'UES représentant Sofidy, Sofidy Financement, Sofidy Gestion Privée et Selectirente Gestion a été mis en place.

Environ 40 % des collaborateurs du Groupe sont couverts par des conventions collectives, notamment en France, en Italie et en Espagne.

Enfin, la Direction du capital humain encourage le dialogue avec les collaborateurs et s'implique régulièrement sur les projets transverses et impactants.

4.4.4 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

Politique d'achats responsables

Du fait de son activité de services, le Groupe est faiblement en prise avec les problématiques liées aux violations des droits sociaux ou à des risques environnementaux au niveau de ses fournisseurs de premier rang. Néanmoins, au plan des activités d'investissement et de gestion d'actifs, une politique d'achat responsable apparaît comme un enjeu ESG clé. Une telle politique permet notamment de limiter une partie importante des risques de non-conformité, de réputation ou de rupture de la chaîne d'approvisionnement dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agroalimentaire, le textile ou la santé et la pharmacie.

Appliquant un niveau d'exigence similaire à ses investissements et à ceux de ses fonds sous gestion, le Groupe souhaite poursuivre ses efforts d'exigences et de standards élevés en renforçant sa politique d'achats responsables, afin d'intégrer encore plus dans ses critères de sélection la vigilance et l'appréciation des dispositifs mis en place par les fournisseurs et leurs sous-traitants en termes de (i) mesures anti-corruption, (ii) respect des droits de l'homme, du droit du travail et du développement du potentiel humain, (iii) éthique des affaires, (iv) confidentialité et propriété intellectuelle, (v) environnement et (vi) chaîne d'approvisionnement.

Dans cette approche, le Groupe a défini et mis à disposition de ses équipes des clauses standards attendues pour la rédaction et négociation des contrats avec ses fournisseurs. Cette politique est également formalisée dans un document qui est régulièrement mis à jour et disponible sur le site internet de la Société.

Actions de partenariat et de mécénat

À travers sa politique de partenariat et de mécénat, le Groupe soutient de façon proactive les initiatives et projets qui servent ses valeurs ou des causes pressantes.

En 2023, Tikehau Capital a lancé un fonds de dotation, *Tikehau Capital Foundation*, afin d'amplifier la portée des actions de solidarité mises en œuvre depuis plusieurs années. Tikehau Capital souhaite accompagner et soutenir des projets qui soulignent l'importance de la formation de la jeunesse, l'éducation jouant un rôle déterminant pour le développement personnel mais aussi, à plus grande échelle, pour l'intégration sociale et constitue un levier de transformation.

A la date du présent Document d'enregistrement universel, le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration composé de sept membres dont ses deux co-fondateurs, quatre collaborateurs seniors du Groupe et un externe. Un collaborateur du fonds de dotation supervise la stratégie et les activités de mécénat.

	Du 1er janvier au 31 décembre 2023	Du 1er janvier au 31 décembre 2022
Associations soutenues (1)	16	22
Montants des dons (en milliers d'euros) (2)	612	647

(1) Excluant sept associations soutenues via les fonds de Tikehau IM.

(2) Incluant environ 150 000 € liés à des reversements de frais de gestion des fonds de Tikehau IM.

Dans le domaine de la jeunesse

Tikehau Capital soutient depuis 2019 l'**Institut de l'Engagement**, qui permet à des milliers de jeunes qui se sont engagés dans le volontariat ou le bénévolat de valoriser leur engagement civique et de structurer un projet d'avenir à travers un accompagnement individualisé. Dans le cadre de ce partenariat, les équipes de Tikehau Capital participent à la sélection des futurs lauréats, dans la phase initiale d'examen des dossiers de candidature et dans la phase d'entretiens oraux. Par ailleurs, le Groupe valorise la participation à l'Institut de l'Engagement lors du recrutement de stagiaires.

Depuis 2019, Tikehau Capital soutient également l'association **Sport dans la ville**, qui accompagne les jeunes issus de quartiers prioritaires sur le chemin de la réussite. Par le sport, ils transmettent des valeurs importantes pour leur développement personnel et leur insertion professionnelle.

Tikehau Capital continue à soutenir par ailleurs deux associations en Espagne : la ***Fundación Exit*** qui lutte contre l'abandon scolaire des jeunes, et ***Junior Achievement*** qui met à disposition des centres d'apprentissage locaux où les jeunes sont pris en charge pour les aider à réussir et à trouver leur voie.

Depuis 2021, Tikehau Capital soutient le développement d'**Espérance banlieues** en contribuant à la construction des nouveaux locaux du Cours Charlemagne à Argenteuil (France). Le réseau Espérance banlieues développe un modèle d'école innovant, spécialisé dans les défis éducatifs au sein des banlieues françaises en agissant sur la prévention du décrochage scolaire et l'insertion sociale et culturelle des jeunes. Il repose sur un suivi individualisé des élèves rendu possible grâce à de petits effectifs, un apprentissage centré sur les fondamentaux (lire, écrire, compter) et une implication forte des parents dans l'approche éducative.

Tikehau Capital a également apporté son soutien en 2022 et 2023 à l'association ***Life Project for Youth*** qui développe des solutions pour l'inclusion professionnelle et sociale de jeunes de 17 à 24 ans se trouvant dans une extrême pauvreté et victimes d'exclusion dans 13 pays en Asie, au Moyen-Orient, en Europe et en Amérique.

Enfin, en janvier 2023, Tikehau Capital a soutenu l'association **Alliance pour l'education** et s'est engagé sur plusieurs années pour faire agir ensemble les entreprises, les associations, les établissements scolaires, les philanthropes et les acteurs publics au service des jeunes scolarisés dans les collèges en REP et REP+.

Dans le domaine de la santé

Après avoir contribué à la recherche sur la Covid-19 dès mars 2020 en faisant un don significatif à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (« AP-HP »), Tikehau Capital est devenu Grand Mécène de la **Fondation AP-HP** en 2021, afin de soutenir l'innovation en santé, les équipes des 39 hôpitaux de l'AP-HP et l'accessibilité aux soins de santé pour tous. Ce partenariat s'est poursuivi jusqu'en 2023.

Tikehau Capital a par ailleurs décidé de soutenir un dispositif hospitalo-académique, la **Chaire de Philosophie à l'hôpital** pour la période 2022-2024. Il s'agit d'un programme d'enseignement et de recherche destiné à allier théorie et pratique par un travail avec les soignants, les patients, les étudiants, les acteurs du système de santé et le grand public.

Dans le domaine du climat et de la biodiversité

Début 2021, Tikehau Capital s'est engagé pour une durée de cinq ans auprès de l'association **Océan Polaire** fondée par le médecin explorateur, Jean-Louis Étienne, dans le cadre de son projet Polar Pod. Océan Polaire organise des expéditions et des missions à caractère éducatif et scientifique dans les régions polaires. En attendant la construction de Polar Pod, le navire Persévérance a pris la mer pour une campagne de mesures préliminaires, couvrant la saison Arctique (Svalbard, Nord-Est Groenland, Scoresby Sund, etc.). Depuis novembre 2023, le navire est en Antarctique, effectuant des relevés sur place. Le bateau accueille un scientifique à bord ainsi que des passagers qui contribuent aux coûts associés au navire. Les détails des voyages sont disponibles sur www.bateauperseverance.com.

Soutenir l'autonomie des plus fragiles avec CARAC

Depuis juin 2011, Tikehau IM et la Mutuelle d'Épargne, de Retraite et de Prévoyance CARAC (« CARAC ») se sont associés pour constituer un produit d'épargne associatif via le fonds Tikehau Entraid'Épargne Carac (TEEC).

4.5 Reporting Taxonomie

En tant que société cotée, la Société entre dans le champ du Règlement Taxonomie qui encadre la publication d'informations sur la durabilité des activités économiques des entreprises soumises. Ce Règlement distingue les entreprises financières des entreprises non financières (ces deux catégories d'entreprises étant soumises à des exigences différentes). La Société n'étant :

(i) ni un gestionnaire d'actifs [1] (ni un gestionnaire au sens de la Directive AIFM, ni une société de gestion ou une société d'investissement autogérée au sens de la Directive OPCVM),

(ii) ni un établissement de crédit,

(iii) ni une entreprise d'investissement agréée au sens de la Directive OPCVM,

(iv) ni une entreprise d'assurance,

(v) ni une entreprise de réassurance,

la Société ne répond pas à la définition d'entreprise financière et doit par conséquent être qualifiée d'entreprise non financière. Ainsi, les activités à prendre en compte pour le *reporting* Taxonomie sont celles exercées par la Société et par les entreprises entrant dans son périmètre de consolidation au sens comptable. Le *reporting* Taxonomie ne prend donc pas en compte les activités de gestion d'actifs et d'investissement.

La Société est soumise à l'obligation de publier des informations sur la manière et la mesure dans laquelle ses activités sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du règlement Taxonomie. En particulier, la Société doit publier : a) la part de son chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 ; et b) la part de leurs dépenses d'investissement et la part de leurs dépenses d'exploitation liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9.

Depuis 2021, les deux premiers objectifs de la Taxonomie environnementale sont en application : (i) adaptation au changement climatique et (ii) atténuation du changement climatique. En janvier 2024, les quatre objectifs suivants de la Taxonomie environnementale sont rentrés en vigueur,à savoir: (iii) utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire, (v) prévention et à la réduction de la pollution, et (vi) la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au cours de l'exercice 2023, seules deux entités entrant dans le périmètre de consolidation comptable du Groupe, Sofidy et Alma Property, exerçaient des activités concernées par les objectifs Taxonomie environnementale , à savoir les activités : (i) acquisition et propriété de bâtiments (Activité économique 7.7 de l'Annexe I) et (ii) rénovation de bâtiments existants (Activité économique 7.2 de l'Annexe I). Au dernier trimestre 2023, Alma Property est sortie du périmètre de consolidation du Groupe.

(1) Tikehau Capital est un groupe mondial de gestion d'actifs alternatifs. Tikehau Capital SCA, la société cotée de tête du Groupe, contrôle des sociétés de gestion, mais n'est pas elle-même un gestionnaire d'actifs au sens de la réglementation européenne.

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie

Année Fiscale N		31 décembre 2023		Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	**Code [a] (2)**	**Chiffre d'affaires absolu (3)**	**Part du chiffre d'affaires (4)**	**Atténuation du changement climatique (5)**	**Adaptation au changement climatique (6)**	**Ressources aquatiques et marines (7)**	**Pollution (8)**	**Économie circulaire (9)**	**Biodiversité et écosystèmes (10)**
		(en milliers d'euros)	*(en %)*	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***
A. Activités éligibles à la taxinomie									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Activité 1			%						
Activité 1 [d]			%						
Activité 2			%						
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			%	%	%	%	%	%	%
Dont habilitantes			%	%	%	%	%	%	%
Dont transitoires			%	%					
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) [g]									
				EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]
Activité 1 [e]			%	EL	EL			EL	
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la taxinomie) (A.2)			%	%	%	%	%	%	%
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A1+A2)			%	%	%	%	%	%	%
B. Activités non éligibles à la taxinomie									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		501 502,6	100 %						
TOTAL (A+B)		**501 502,6**	**100 %**						

(a) Le code constitue l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible d'apporter une contribution substantielle, ainsi que le numéro de section de l'activité dans l'annexe pertinente couvrant l'objectif, c'est-à-dire :
- Atténuation du changement climatique : Atténuation du changement climatique: CCM
- Adaptation au changement climatique : Adaptation au changement climatique: ACC
- Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines: WTR
- Transition vers une économie circulaire: EC
- Prévention et la réduction de la pollution: PPC
- Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes: BIO
Par exemple, l'activité " Sylviculture" aurait le code : CCM 1.1
Lorsque des activités peuvent contribuer de manière substantielle à plus d'un objectif, il convient d'indiquer les codes de tous les objectifs. Par exemple, si l'opérateur déclare que l'activité "Construction de nouveaux bâtiments" apporte une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, le code serait : CCM 7.1. / CE 3.1.
(b) O - Oui, activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie avec l'objectif environnemental concerné.
N - Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie avec l'objectif environnemental concerné
N/EL - non éligible, activité non éligible au regard de la taxonomie pour l'objectif environnemental concerné.

	Critères d'absence de préjudice important [h]									
	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
	OUI/NON	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*%*	*H*	*T*
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
								0,001 %		
								0,001 %		
								0,001 %		

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à des objectifs environnementaux multiples, les entreprises non financières indiquent, en gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des indicateurs clés de performance des entreprises financières, tout en évitant le double comptage.
(d) Une même activité peut s'aligner sur un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lesquels elle est éligible.
(e) Une même activité peut être éligible et non alignée sur les objectifs environnementaux pertinents.
(f) EL - Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif concerné N/EL - Activité non éligible au titre de la taxonomie pour l'objectif concerné
(g) Les activités ne sont déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne s'alignent sur aucun objectif environnemental pour lequel elles sont éligibles. Les activités qui s'alignent sur au moins un objectif environnemental sont dans la section A.1 du présent modèle.
(h) Pour qu'une activité soit déclarée dans la section A.1, tous les critères du DNSH et les garanties minimales doivent être respectés.

Part des dépenses capex issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie

Année Fiscale N		31 décembre 2023		Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	**Code [a] (2)**	**CapEx absolues (3)**	**Part des CapEx (4)**	**Atténuation du changement climatique (5)**	**Adaptation au changement climatique (6)**	**Ressources aquatiques et marines (7)**	**Pollution (8)**	**Économie circulaire (9)**	**Biodiversité et écosystèmes (10)**
		(en milliers d'euros)	***(en %)***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***
A. Activités éligibles à la taxinomie									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Activité 1			%						
Activité 1 [d]			%						
Activité 2			%						
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			%	%	%	%	%	%	%
Dont habilitantes			%	%	%	%	%	%	%
Dont transitoires			%	%					
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) [g]									
				EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]
Activité 1 [e]	CCM 7.2	393,8	2,59 %	EL	EL			EL	
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la taxinomie) (A.2)		393,8	2,59 %	2,59 %	NA	NA	NA	NA	NA
A. CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A1+A2)		**393,8**	**2,59 %**	**2,59 %**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
B. Activités non éligibles à la taxinomie									
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		14 789,5	97,41 %						
TOTAL (A+B)		**15 183,3**	**100 %**						

(a) Le code constitue l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible d'apporter une contribution substantielle, ainsi que le numéro de section de l'activité dans l'annexe pertinente couvrant l'objectif, c'est-à-dire :
- Atténuation du changement climatique : Atténuation du changement climatique: CCM
- Adaptation au changement climatique : Adaptation au changement climatique: ACC
- Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines: WTR
- Transition vers une économie circulaire: EC
- Prévention et la réduction de la pollution: PPC
- Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes: BIO
Par exemple, l'activité " Sylviculture" aurait le code : CCM 1.1
Lorsque des activités peuvent contribuer de manière substantielle à plus d'un objectif, il convient d'indiquer les codes de tous les objectifs. Par exemple, si l'opérateur déclare que l'activité "Construction de nouveaux bâtiments" apporte une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, le code serait : CCM 7.1. / CE 3.1.
(b) O - Oui, activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie avec l'objectif environnemental concerné.
N - Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie avec l'objectif environnemental concerné
N/EL - non éligible, activité non éligible au regard de la taxonomie pour l'objectif environnemental concerné.

	Critères d'absence de préjudice important [h]									
	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part de CapEx alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
	OUI/NON	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*%*	*H*	*T*
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
								4,50 %		
								4,50 %		
								4,50 %		

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à des objectifs environnementaux multiples, les entreprises non financières indiquent, en gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des indicateurs clés de performance des entreprises financières, tout en évitant le double comptage.
(d) Une même activité peut s'aligner sur un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lesquels elle est éligible.
(e) Une même activité peut être éligible et non alignée sur les objectifs environnementaux pertinents.
(f) EL - Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif concerné N/EL - Activité non éligible au titre de la taxonomie pour l'objectif concerné
(g) Les activités ne sont déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne s'alignent sur aucun objectif environnemental pour lequel elles sont éligibles. Les activités qui s'alignent sur au moins un objectif environnemental sont dans la section A.1 du présent modèle.
(h) Pour qu'une activité soit déclarée dans la section A.1, tous les critères du DNSH et les garanties minimales doivent être respectés.

Part des dépenses OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie

Année Fiscale N		31 décembre 2023		Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	**Code [a] (2)**	**OpEx absolues (3)**	**Part des OpEx (4)**	**Atténuation du changement climatique (5)**	**Adaptation au changement climatique (6)**	**Ressources aquatiques et marines (7)**	**Pollution (8)**	**Économie circulaire (9)**	**Biodiversité et écosystèmes (10)**
		(en milliers d'euros)	*(en %)*	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***	***OUI ; NON ; N/EL [b][c]***
A. Activités éligibles à la taxinomie									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
Activité 1			%						
Activité 1 [d]			%						
Activité 2			%						
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1.)			%	%	%	%	%	%	%
Dont habilitantes			%	%	%	%	%	%	%
Dont transitoires			%	%					
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) [g]									
				EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]	EL ; N/EL [f]
Activité 1 [e]	CCM 7.2	25,7	0,01 %	EL	EL			EL	
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la taxinomie) (A.2)		25,7	0,01 %	0,01 %	NA	NA	NA	NA	NA
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A1+A2)		**25,7**	**0,01 %**	**0,01 %**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
B. Activités non éligibles à la taxinomie									
OpEx des activités non-éligibles à la taxinomie		269 516,0	99,99 %						
TOTAL (A+B)		**269 541,6**	**100 %**						

(a) Le code constitue l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible d'apporter une contribution substantielle, ainsi que le numéro de section de l'activité dans l'annexe pertinente couvrant l'objectif, c'est-à-dire :
- Atténuation du changement climatique : Atténuation du changement climatique: CCM
- Adaptation au changement climatique : Adaptation au changement climatique: ACC
- Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines: WTR
- Transition vers une économie circulaire: EC
- Prévention et la réduction de la pollution: PPC
- Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes: BIO
Par exemple, l'activité " Sylviculture" aurait le code : CCM 1.1
Lorsque des activités peuvent contribuer de manière substantielle à plus d'un objectif, il convient d'indiquer les codes de tous les objectifs. Par exemple, si l'opérateur déclare que l'activité "Construction de nouveaux bâtiments" apporte une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, le code serait : CCM 7.1. / CE 3.1.
(b) O - Oui, activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie avec l'objectif environnemental concerné.
N - Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie avec l'objectif environnemental concerné
N/EL - non éligible, activité non éligible au regard de la taxonomie pour l'objectif environnemental concerné.

	Critères d'absence de préjudice important [h]									
	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
	OUI/NON	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*%*	*H*	*T*
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
								0,004 %		
								0,004 %		
								0,004 %		

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à des objectifs environnementaux multiples, les entreprises non financières indiquent, en gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des indicateurs clés de performance des entreprises financières, tout en évitant le double comptage.
(d) Une même activité peut s'aligner sur un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lesquels elle est éligible.
(e) Une même activité peut être éligible et non alignée sur les objectifs environnementaux pertinents.
(f) EL - Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif concerné N/EL - Activité non éligible au titre de la taxonomie pour l'objectif concerné
(g) Les activités ne sont déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne s'alignent sur aucun objectif environnemental pour lequel elles sont éligibles. Les activités qui s'alignent sur au moins un objectif environnemental sont dans la section A.1 du présent modèle.
(h) Pour qu'une activité soit déclarée dans la section A.1, tous les critères du DNSH et les garanties minimales doivent être respectés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

	Part du chiffre d'affaires	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	**Éligible à la taxinomie par objectif**
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Note : Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir : CCM pour Atténuation du changement climatique, CCA pour Adaptation au changement climatique, WTR pour Ressources aquatiques et marines, CE pour Économie circulaire, PPC pour Prévention et réduction de la pollution et BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

CAPEX

	Part des capex	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	**Éligible à la taxinomie par objectif**
CCM 7.2	0 %	2,59 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Note : Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir : CCM pour Atténuation du changement climatique, CCA pour Adaptation au changement climatique, WTR pour Ressources aquatiques et marines, CE pour Économie circulaire, PPC pour Prévention et réduction de la pollution et BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

OPEX

	Part des opex	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	**Éligible à la taxinomie par objectif**
CCM 7.2	0 %	0,01 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Note : Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir : CCM pour Atténuation du changement climatique, CCA pour Adaptation au changement climatique, WTR pour Ressources aquatiques et marines, CE pour Économie circulaire, PPC pour Prévention et réduction de la pollution et BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

4.6 Table de concordance - PAI (Principal adverse impacts)

En ligne avec les principes du Règlement SFDR, le Groupe s'efforce de faire progresser la transparence sur les principales incidences négatives de ses investissements ("*principal adverse impacts*") et de considérer différents objectifs de développement durable afin de ne pas servir un objectif en risquant de « causer un préjudice important » ("*do no significant harm*").

Appliquant un niveau d'exigence similaire à ses propres opérations et à ses investissements, le Groupe présente de manière volontaire les principales incidences négatives de ses opérations directes, menées par la Société et ses filiales consolidées. Il est à noter que deux de ses filiales consolidées, Tikehau IM et Sofidy, sont des sociétés de gestion soumises aux dispositions du Règlement SFDR. Ces sociétés de gestion ont publié une déclaration relative aux principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement courant 2023.

PAI (*Principal adverse impacts*) obligatoires

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Description	Section pertinente
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	• GES *scope* 1 : 194 tCO_2e • GES *scope* 2 (*location based*) : 225 tCO_2e • GES *scope* 3 (amont) : 9 144 tCO_2e • GES *scope* 3 (aval) : Non disponible	En 2023, les GES *scope* 3 amont (couvrant les sources d'émissions amont) s'élevaient à 9 144 tCO_2e. À la date du présent Document d'enregistrement universel, les GES *scope* 1-2 liés aux parties communes des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers ne sont pas disponibles. Les GES *scope* 3 aval liés aux entreprises en portefeuille et aux actifs réels (consommations énergétiques des locataires) sont également en cours de calcul et seront publiés ultérieurement dans le rapport climat 2023 disponible sur le site internet de Tikehau Capital.	4.4.2
Exposition au secteur des combustibles fossiles	Non applicable	Non applicable - Ne concerne pas directement Tikehau Capital (Tikehau Capital ne tire aucun revenu direct de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Part de consommation d'énergie non renouvelable	88 %	En 2023, des sources d'électricité renouvelable ont été utilisées dans les bureaux suivants : Londres, Luxembourg, Milan, New York et Paris (Homunity). À la suite d'un changement de fournisseur d'électricité, de l'électricité renouvelable a été utilisée pendant une partie de l'année 2023 dans les bureaux de Sofidy à Aix-en-Provence, Évry, Lyon et Nantes.	
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Non applicable	Non applicable - Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0	Tikehau Capital confirme que les sites où le Groupe opère ne présentent aucun risque sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité sur la base de l'outil d'évaluation *Integrated Biodiversity Assessment Tool* (« IBAT »).	-
Rejets dans l'eau	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé à des émissions directes de substances prioritaires au sens de l'article 2, point 30, de la directive européenne 2000/60/CE, ni à des émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	Durant l'exercice 2023, Tikehau Capital n'a fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou d'un des principes directeurs de l'OCDE.	-

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Description	Section pertinente
Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Non	Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "*ABC Code*"). Le Groupe dispose également d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent. Début 2023, Tikehau Capital a rejoint le Pacte mondial des Nations Unies et œuvre à renforcer la formalisation de son dispositif autour des droits de l'homme, du travail et de l'environnement.	4.4.1
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,8 %	L'équipe capital humain définit des catégories d'employés permanents prenant en compte : (i) leur fonction, (ii) leur grade et (iii) leur zone géographique. L'écart de rémunération entre hommes et femmes est alors calculé par catégorie. La moyenne des écarts constatés est pondérée par le nombre d'employés par catégorie (voir la Section 4.12 (Note méthodologique) du présent Document d'enregistrement universel).	4.4.3
Mixité au sein des organes de gouvernance	40 %	40% de femmes au sein du Conseil de Surveillance de la Société.	3.1.2
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital et constitue une exclusion au niveau des sociétés en portefeuille (investissements directs).	-

PAI (*Principal adverse impacts*) environnementaux additionnels

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Description	Section pertinente
Émissions de polluants inorganiques	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux produits chimiques inorganiques), mais pourrait être applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Émissions de polluants atmosphériques	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux émissions directes de dioxydes de soufre, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils non méthaniques et de particules fines), mais pourrait être applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux substances répertoriées dans le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone), mais pourrait être applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Absence d'initiative pour réduire les émissions de carbone	Non	**En mars 2023, le Comité d'orientation stratégique du développement durable a validé un objectif initial d'environ 40% des actifs sous gestion du Groupe gérés en ligne avec l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050.** Concernant les actifs immobiliers, le Groupe a pour objectif d'améliorer l'intensité énergétique et carbone. Concernant les investissements de dette privée, de *private equity*, et de *capital markets strategies*, il s'agit d'investir dans des entreprises qui ont elles-mêmes une trajectoire de décarbonation en ligne avec l'Accord de Paris et atteignent leurs objectifs de réduction.	4.3.2
Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux pétrole, gaz ou charbon), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Utilisation et recyclage de l'eau	Non disponible	A la date du présent Document d'enregistrement universel, Tikehau Capital ne mesure pas ses consommations d'eau.	-
Absence de politique de gestion de l'eau	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Description	Section pertinente
Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Limité	D'après la base Aqueduct, développée par le World Resources Institute (WRI), les bureaux de New York, Tel Aviv, Bruxelles, Bordeaux, Londres et Madrid sont exposés à un risque de stress hydrique élevé. Dans ces villes, le rapport entre les prélèvements totaux d'eau (usages domestiques, industriels, d'irrigation, etc.) et les approvisionnements renouvelables disponibles d'eau douce superficielle et d'eau souterraine est défavorable.	-
Production de produits chimiques	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucune activité du Groupe ne relève des activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Absence de pratiques foncières/ agricoles durables	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Absence de pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Ratio de déchets non recyclés	Non disponible	Tikehau Capital trie les flux de déchets recyclables dans ses principaux bureaux.	-
Espèces naturelles et aires protégées	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux espèces menacées ou des sites détenus, loués, gérés dans ou à proximité d'une aire protégée ou d'une zone à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Déforestation	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-

PAI (*Principal adverse impacts*) sociaux additionnels

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Description	Section pertinente
Absence de politique de prévention des accidents du travail	Non	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	4.4.3
Taux d'accidents	0,00		4.4.3
Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	2 046		4.4.3
Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Non	Tikehau Capital dispose d'une charte des achats responsables disponible sur son site internet : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/ publications	4.4.4
Absence de mécanisme de traitement des différents ou des plaintes concernant les questions de personnel	Non	Tikehau Capital s'est doté d'un dispositif d'alerte accessible à tous les salariés du Groupe, aux travailleurs temporaires, aux stagiaires et aux prestataires de services, permettant la dénonciation de manquements professionnels, par le biais d'une boîte mail dédiée. Ces alertes sont traitées par des référents dédiés au sein des équipes conformité. Tikehau Capital travaille de plus à la mise en place d'une plateforme indépendante, qui permettra également la réception et le traitement des alertes par des interlocuteurs dédiés de la Direction du capital humain, lorsque ces alertes concernent les questions de personnel.	-

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Description	Section pertinente
Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Non	Un dispositif d'alerte, assorti d'un traitement confidentiel des informations, a été mis en place et rendu accessible à tous les salariés du Groupe, aux travailleurs temporaires, aux stagiaires et aux prestataires de services. Les rapports d'alerte sont traités de manière confidentielle par des référents dédiés au sein de l'équipe conformité, qui leur appliquent une politique d'absence de représailles et d'intimidation.	-
Cas de discrimination	0	Aucun cas de discrimination n'a été remonté à la Direction du capital humain de Tikehau Capital en 2023.	-
Ratio de rémunération excessif	Non disponible		-
Absence de politique en matière de droits de l'homme	Non	Le Code de conduite disponible sur le site internet du Groupe comprend une section sur le respect des droits de l'homme. Début 2024, Tikehau Capital a également publié une politique en matière de droits de l'homme sur son site internet : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/publications	4.4.1
Manque de diligence raisonnable	-	Tikehau Capital a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies en février 2023 et veillera à renforcer ses procédures de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme.	-
Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	-	Tikehau Capital dispose d'une charte des achats responsables disponible sur son site internet : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/ sustainability/publications	-
Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Non applicable	Compte tenu de la nature des services que le Groupe offre, le risque d'implication dans des violations des droits de l'homme au niveau des opérations directes et des fournisseurs directs est faible. Les mesures prises pour limiter les incidences négatives sur les droits de l'homme au sein du Groupe sont décrites dans le Code de conduite disponible sur le site internet de Tikehau Capital.	-
Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Non applicable	Compte tenu de la nature des services que le Groupe offre, le risque d'implication dans des violations des droits de l'homme au niveau des opérations directes et des fournisseurs directs est faible. Les mesures prises pour limiter les incidences négatives sur les droits de l'homme au sein du Groupe sont décrites dans le Code de conduite disponible sur le site internet de Tikehau Capital.	-
Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	0	Durant l'exercice 2023, Tikehau Capital n'a fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies incluant les droits de l'homme. Certaines sociétés en portefeuille ont pu néanmoins être exposées à des incidents en matière de droits de l'homme au cours de l'exercice 2023.	-
Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Non	Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "*ABC Code*"). Le Groupe dispose également d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent. Début 2023, Tikehau Capital a rejoint le Pacte mondial des Nations Unies afin de renforcer la formalisation de son dispositif autour des droits de l'homme, du travail et de l'environnement.	4.4.1
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Non	Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "*ABC Code*"). Le Groupe dispose également d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.	4.4.1
Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	Durant l'exercice 2023, Tikehau Capital n'a fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies incluant la lutte contre la corruption. Certaines sociétés en portefeuille ont pu néanmoins être exposées à des incidents en matière de corruption au cours de l'exercice 2023.	4.4.1

4.7 Table de concordance - articles L.225-102-1 et L.22-10-36 du Code de commerce

La table qui suit établit une concordance entre les informations publiées dans le présent Document d'enregistrement universel et les dispositions des articles L.225-102-1 et L.22-10-36 du Code de commerce.

Libellé des rubriques figurant dans le règlement	Section pertinente
Description des principaux risques extra-financiers	4.1.5
Description de l'impact des risques extra-financiers sur catégories mentionnées au paragraphe III de l'article L.225-102-1 et au second alinéa de l'article L.22-10-36 du Code de commerce	Voir le détail ci-dessous

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Section pertinente
La manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	La démarche d'investissement responsable du Groupe détaille la prise en compte des facteurs sociaux/sociétaux et environnementaux.	4.2
Les effets de son activité quant au respect des droits de l'homme	Dans son activité d'investissement, le Groupe effectue des *due diligences* raisonnables concernant le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et du Pacte mondial des Nations Unies. Lorsque cela est pertinent, le Groupe accompagne les sociétés en portefeuille dans la formalisation d'un Code d'éthique. Le Groupe est également vigilant dans la sélection de ses fournisseurs et dispose d'une charte d'achats responsables.	4.4.1
Les effets de son activité quant à la lutte contre la corruption	Tikehau Capital a intégré dans ses différents manuels de conformité les principes édictés par le « *UK Bribery Act* », loi britannique visant à lutter contre la corruption, et dont la portée est extraterritoriale. Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "ABC Code"). Ce code rappelle la définition des comportements illicites (corruption, trafic d'influence, abus de biens sociaux, etc.), les risques associés pour le développement des activités du Groupe, les lignes directrices à adopter et une procédure pour assurer la mise en place du dispositif (incluant rôles et responsabilités, procédure d'alerte et sanctions associées). Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et de corruption.	4.4.1
Les effets de son activité quant à l'évasion fiscale	En matière de lutte contre l'évasion fiscale, Tikehau Capital met en place des dispositifs de contrôle pour s'assurer de la conformité de ses opérations avec les lois et réglementations fiscales. Tikehau Capital est tenu de se conformer aux nouvelles exigences en matière d'obligations fiscales déclaratives et travaille à la mise en œuvre de ces nouvelles obligations qui font partie intégrante du système de lutte contre l'évasion fiscale mis en place à l'échelle mondiale. Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité y compris les risques liés à l'évasion fiscale. Dans le cadre de ses activités d'investissement, le Groupe a défini une *watchlist* conformité et ESG et toute entreprise exposée à des paradis fiscaux fait l'objet d'une revue par l'équipe Conformité.	4.4.1
Les informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Tikehau Capital revoit périodiquement sa Charte d'investissement durable (Politique ESG, biodiversité et climat) et travaille à renforcer son approche sur les risques (physiques et de transition) liés au changement climatique.	4.3.1, 4.3.2, 4.3.3 et 4.3.4
Ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	La mission de Tikehau Capital est d'orienter l'épargne mondiale vers des solutions de financement innovantes et adaptées, créatrices de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes et accélératrices de changement positif pour la société. Tikehau Capital a lancé une plateforme d'investissement à thématique durable et à impact qui se concentre sur cinq thèmes : (i) la décarbonation, (ii) la nature et la biodiversité, (iii) la cybersécurité, (iv) la résilience et (v) les villes durables.	4.1.1 et 4.2.5
L'économie circulaire	L'ensemble des salariés du Groupe est encouragé à limiter les consommations et à trier les matières et emballages recyclables. L'économie circulaire impacte les activités et actifs au sein des quatre lignes de métier du Groupe sur de nombreux aspects.	4.4.2

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Section pertinente
La lutte contre le gaspillage alimentaire	Du fait de son activité et de la nature de ses participations, le Groupe est faiblement en prise avec les problématiques liées au gaspillage alimentaire.	Non applicable
La lutte contre la précarité alimentaire	Du fait de son activité et de la nature de ses participations, le Groupe est très faiblement en prise avec les problématiques liées à la précarité alimentaire.	Non applicable
Le respect du bien-être animal	La *watchlist* conformité et ESG du Groupe mentionne les offenses au bien-être animal et invite les équipes d'investissement à consulter le groupe de travail Conformité-Risque-ESG en cas de doute (par exemple, activité liée aux cuirs exotiques). Toutefois, du fait de son activité et de la nature de ses participations, le Groupe est faiblement en prise avec les problématiques liées au bien-être animal.	Non applicable
L'alimentation responsable, équitable et durable	A travers sa stratégie agriculture régénératrice en dette privée et sa stratégie *agrifood* durable en dette privée, le Groupe promeut une chaîne de valeur alimentaire plus responsable et durable. Au niveau de ses opérations, le Groupe est attentif à la sélection de ses fournisseurs.	4.2.5
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise	Le Groupe est attentif au dialogue social et a établi en conformité avec les réglementations un Comité social et économique au sein des entités françaises pertinentes. Le Groupe a notamment défini un accord d'intéressement pour les salariés basés en France. Plus d'information sur la liste d'accords collectifs de l'entreprise est disponible sur demande.	4.4.3
Les conditions de travail des salariés	Le bien-être des salariés est au cœur de la démarche RSE du Groupe. Un suivi des indicateurs de santé et sécurité est en place.	4.4.3
Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Le Groupe croit en un mode de pensée critique et original. Ainsi, la promotion d'une culture de la diversité est au cœur de sa réussite et de sa stratégie de recrutement. Le Groupe forme les collaborateurs de la Direction du capital humain et sensibilise l'ensemble des managers et collaborateurs qui participent aux processus de recrutement pour que soit prohibée toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de couleur, de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de situation familiale, de grossesse ou d'orientation. Le Groupe encourage aussi la promotion de la diversité au sein des entreprises financées, quand la proximité avec l'entreprise le permet et le Groupe promeut la nomination de femmes dans les instances de gouvernance.	4.4.3
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	En France, la contribution du Groupe à l'emploi et à l'insertion des personnes handicapées se traduit par le choix de fournisseurs qui emploient des personnes en situation de handicap. Les bureaux de Paris et d'Évry recourent à l'Entreprise Adaptée (EA) Cèdres pour le recyclage et à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail ("ESAT") API pour les services de fournitures de bureau.	4.4.3
Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportive	Le Groupe propose des sessions sportives à distance et, dès que possible, participe à des évènements sportifs (marathon, courses solidaires, ascension du Mont Ventoux à vélo). À Paris, les collaborateurs ont aussi accès à une salle de sport dans l'immeuble. Des vélos de fonction sont toujours proposés aux collaborateurs en France et au Royaume-Uni en tant qu'avantage fiscal.	4.4.3
Les actions visant à promouvoir le lien Nation- armée et à soutenir l'engagement dans les réserves	Les réservistes militaires acquièrent souvent des compétences utiles sur le lieu de travail, telles que la résilience, la discipline, la gestion du stress et la résolution de problèmes. Tikehau Capital compte plusieurs collaborateurs qui souhaitent servir dans la réserve tout en maintenant une carrière civile. A la date du présent Document d'enregistrement universel, une réflexion sur une convention de soutien à la réserve est en cours.	

4.8 Table de concordance - Règlement (UE) 2019/2088

La table qui suit établit une concordance entre les informations publiées dans le présent Document d'enregistrement universel et les dispositions du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Section pertinente
Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité au niveau des entités (Article 3)	L'intégration des risques ESG est au cœur de la stratégie d'investissement responsable de Tikehau Capital et ses filiales. Le « risque en matière de durabilité » désigne le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance ait une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le Groupe et ses filiales d'investissement. La Société et ses filiales intègrent les risques de durabilité dans leur processus de décision d'investissement et effectuent des diligences raisonnables concernant les principales incidences négatives. Au-delà des dispositions réglementaires, le Groupe tend à intégrer les critères ESG au cœur de sa démarche d'investissement, car il est convaincu que ces critères ont un impact matériel sur la performance financière ajustée du risque de l'actif considéré. Ces risques sont identifiés, surveillés et encadrés par les sociétés de gestion du Groupe en utilisant un processus qualitatif (c'est-à-dire une politique d'exclusion, des filtrages négatifs et positifs, revue des controverses, etc.) dans le meilleur intérêt des investisseurs.	4.2.1
Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités (Article 4)	L'approche d'intégration de Tikehau Capital va au-delà de prise en compte des risques ESG et couvre également les externalités en matière de durabilité. En 2023, Tikehau IM et Sofidy ont publié une première déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.	4.2.3
Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 5)	Depuis mars 2021, les politiques de rémunération de Tikehau IM et de Sofidy intègrent les risques en nature de durabilité et prennent en compte la participation des collaborateurs à la politique de la société de gestion concernée en matière de critères ESG.	1.4.3.4
Intégration des enjeux de durabilité dans les documents précontractuels et les rapports périodiques des produits financiers (Articles 6, 8 et 9)	Les équipes juridiques de Tikehau IM et de Sofidy ont mis à jour les documents précontractuels (ou informations sur le site internet) de leurs produits financiers classés SFDR Article 8 et 9 afin d'assurer le respect du Règlement SFDR.	-
Transparence sur l'intégration ESG sur le site internet	La charte d'investissement responsable du Groupe est disponible sur son site internet : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/publications	-

4.9 Table de concordance - SASB (Sustainability Accounting Standards Board)

La table qui suit établit une concordance entre les informations publiées dans le présent Document d'enregistrement universel et le standard *Sustainable Industry Classification System*® (SICS®) FN-AC de décembre 2023 préparé par *SASB Standards* (intégré à la fondation IFRS) pour le secteur de la gestion d'actifs.

Thématique	Code	Description	Indicateur / Commentaire	Section pertinente
Transparence et sincérité (*"fair advice"*) de l'information aux clients	FN -AC-270a.1	(1) Nombre et (2) pourcentage de salariés avec une certification professionnelle avec un dossier (*"record"*) faisant référence à une enquête en cours sur les investissements menés dans l'entreprise, faisant l'objet de plaintes de clients, de litiges/contentieux privés et toute autre procédure judiciaire ou réglementaire	(1) Zéro (2) 0 %	-
	FN -AC-270a.2	Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires associées à la commercialisation et à la communication d'informations concernant les produits financiers aux anciens et nouveaux clients	0 € Pas de pertes financières résultant de procédures judiciaires associées à la commercialisation et à la communication d'informations concernant les produits financiers aux anciens et nouveaux clients	-
	FN -AC-270a.3	Description des différentes démarches d'information menées auprès des clients sur les produits et les services	Les sociétés de gestion du Groupe sont soumises à des réglementations strictes en matière de classification des clients et de délivrance des informations à leur intention. Le Groupe a élaboré une démarche de marketing responsable intégrée aux chapitres dédiés des différents manuels de conformité de chaque société de gestion. Toutes les communications *marketing* sur des produits financiers et certaines publications sont soumises à des contrôles internes.	4.4.1
Diversité et inclusion des employés	FN -AC-330a.1	Diversité de genre et ethnique pour (a) la direction générale, (b) des directions des différentes équipes, ainsi que (c) les employés permanents et (d) l'ensemble des employés	La promotion d'une culture de la diversité est au cœur de la réussite et de la stratégie de recrutement du Groupe. À fin 2023, les équipes comptent 50 nationalités et 44 % de femmes à travers le monde. 24 % des *Managing Directors* et des *Executive Directors* sont des femmes. Les contraintes légales en France ne permettent pas de prendre en compte les paramètres susceptibles de représenter la diversité ethnique.	4.4.3
Intégration d'indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans la gestion et les conseils liés à la stratégie d'investissement	FN -AC-410a.1	Montant d'actifs sous gestion (par classe d'actifs) qui suivent (1) une politique d'intégration des enjeux ESG, (2) une thématique ESG et (3) une politique d'exclusion	**Politique d'intégration ESG** formalisée dans la documentation légale des fonds SFDR Article 8 et Article 9 : Dette privée : **8,1 Mds€** *Capital markets strategies* : **4,4 Mds€** Immobilier : **9,8 Mds€** *Private equity* : **6,0 Mds€** **Investissements à thématique durable et à impact** appliqués à : Dette privée : **1,1 Mds€** *Capital markets strategies*: **0,04 Mds€** Immobilier : **7,4 Mds€** *Private equity* : **6,0 Mds€** **Politique d'exclusion** du Groupe appliquée aux investissements directs : Dette privée : **18,2 Mds€** *Capital markets strategies*: **4,6 Mds€** Immobilier : **13,5 Mds€** *Private equity* : **6,5 Mds€**	4.2.2, 4.2.3 et 4.2.5

Thématique	Code	Description	Indicateur / Commentaire	Section pertinente
Intégration d'indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans la gestion et les conseils liés à la stratégie d'investissement	FN -AC-410a.2	Description des méthodes d'intégration des critères ESG dans les stratégies d'investissement, ainsi que dans les stratégies et la gestion des portefeuilles d'actifs	La politique d'investissement responsable du Groupe couvre le spectre complet de l'investissement responsable, des exclusions au développement de produits à impact dédiés à des thématiques ESG. L'intégration ESG est au cœur de la stratégie du Groupe et des démarches d'engagement sont déployées de manière *ad hoc*, ayant pour objectif de faire progresser les entreprises en portefeuille.	4.2.4
	FN -AC-410a.3	Description des politiques de vote par procuration proxys et des politiques d'engagement des investisseurs	Le Groupe est convaincu qu'un actionnariat actif stimule la communication et contribue à la création de valeur. Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé à voter aux assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds qu'il gère (fonds de fonds exclus). Les gérants de portefeuille disposent d'un accès à une plateforme de premier plan pour voter. La politique de vote et d'engagement de Tikehau Capital est disponible sur le site internet ici : https://www.tikehaucapital.com/ fr/our-group/ sustainability/ publications	4.2.4
L'éthique des affaires	FN -AC-510a.1	Montant total des pertes financières qui résultent de poursuites/procédures judiciaires pour fraudes, délit d'initié, comportement anti-trust ou anti-concurrence, mauvaises pratiques/ fautes professionnelles et autres transgressions du droit financier ou de la réglementation	0 €	-
	FN -AC-510a.2	Description des politiques en interne liées aux lanceurs d'alerte et autres procédures	Les alertes peuvent être reçues par le biais d'adresses mails accessibles aux seuls référents identifiés des équipes Conformité. Le traitement de l'alerte se fait de manière impartiale et garantit, dans toute la mesure du possible, la stricte confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et de toutes les communications. Les informations nécessaires au traitement du signalement et à l'identification de la ou des personne(s) faisant l'objet d'un signalement ne sont pas divulguées à des tiers, sauf aux autorités judiciaires. Tikehau Capital ne peut pas prendre de mesures défavorables à l'encontre du lanceur d'alerte lorsque cette personne est un employé, telles que le licenciement, mise à pied, rétrogradation, refus d'embauche ou de réembauche, intimidation, harcèlement, etc.	-
Émissions financées	FN -AC-410b.1	*Scopes* 1, 2 et 3 des émissions financées en absolu	À la date du présent Document d'enregistrement universel, la collecte et le calcul des émissions financées 2023 sont en cours and seront publié ultérieurement dans le rapport climat 2023 disponible sur le site internet de Tikehau Capital. Les méthodologies utilisées seront décrites dans ce même rapport.	
	FN -AC-410b.2	Montant total des actifs sous gestion (AUM) inclus dans la divulgation des émissions financées		
	FN -AC-410b.3	Pourcentage des actifs sous gestion (AUM) inclus dans la divulgation des émissions financées		
	FN -AC-410b.4	Description de la méthodologie utilisée pour calculer les émissions financées		
Mesure d'activité	FN -AC-000.A	Total des actifs sous gestion	Actifs sous gestion du Groupe : **43,2 Mds€** Encours de l'activité gestion d'actifs : **42,8 Mds€**	-
	FN -AC-000.B	Total des actifs en conservation et sous surveillance	Encours de l'activité gestion d'actifs : 42,8 Mds€	-

4.10 Table de concordance - TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures)

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Commentaire	Section pertinente
Gouvernance	**a)** Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration ou de surveillance **b)** Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	Le Conseil de surveillance de la société exerce une revue de la stratégie ESG en traitant systématiquement ce sujet lors de ses réunions avec une attention croissante au sujet climat. Le Conseil de surveillance dispose : (i) d'un Comité de gouvernance et du développement durable composé de trois membres indépendants, en charge d'examiner l'intégration des questions ESG (incluant les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité) dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre, et (ii) d'un Comité d'audit et des risques en charge d'examiner la stratégie en matière de risques, notamment financiers, extra-financiers, opérationnels et de non-conformité. Au niveau du management, une Directrice générale adjointe anime ces sujets. De plus, le Comité d'orientation stratégique du développement durable conseille la Gérance sur les lignes directrices de la politique ESG, climat et biodiversité.	4.1.6
Stratégie	**a)** Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme. **b)** Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière. **c)** Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.	Tikehau Capital identifie le risque lié au climat et à la biodiversité comme un enjeu majeur pour le Groupe, à la fois au niveau de ses activités de gestion d'actifs et d'investissement. • Exclusions liées au changement climatique : Avec sa politique d'exclusion des énergies fossiles, Tikehau Capital limite son exposition aux actifs et aux entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre, et par conséquent, gère son exposition aux risques de transition liés au climat. • Répondre aux risques liés au climat : Les risques physiques et de transition liés au changement climatique sont pris en compte tout au long du cycle d'investissement. Des outils sont en cours d'élaboration pour renforcer l'évaluation des risques liés au climat au niveau des portefeuilles. • Carbone – Pilotage de la trajectoire et mesure de l'empreinte carbone : Le Groupe s'est fixé pour objectif que 39 % de ses actifs sous gestion soient en ligne avec l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Ces objectifs sont déclinés par ligne métier et un rapport annuel dédié est mis à la disposition des parties prenantes. • Accompagner la transition et le développement de solutions : L'urgence climatique est un défi pour l'humanité et en même temps, une opportunité d'investissement significative. Tikehau Capital est en bonne voie pour atteindre son objectif de 5 milliards d'euros d'ici 2025 dédiés à l'action climatique et à la protection de la biodiversité d'ici 2025.	4.3 et 4.3.2

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Commentaire	Section pertinente
Gestion des risques	**a)** Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat. **b)** Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat. **c)** Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	A la date du présent Document d'enregistrement universel, les processus d'identification et d'évaluation des risques ESG sont en cours de renforcement et comprennent : • À travers sa politique d'exclusion, Tikehau Capital exclut les secteurs, les types d'activités, les comportements ou les zones géographiques qui comportent un risque de durabilité jugé inacceptable, y compris les activités liées aux combustibles fossiles. • En outre, pour la stratégie décarbonation en *private equity* et le cas échéant pour d'autres fonds, une *due diligence* ESG avec un volet sur les risques climat est réalisée par un conseil externe. • Pour les actifs immobiliers : une analyse de l'exposition aux risques physiques (vagues de chaleur, sécheresse, fortes précipitations et inondations), • AXA Climate a été mandaté pour développer un outil de *screening* sectoriel d'évaluation des risques physiques et de transition liés au changement climatique et à la nature. Un responsable des risques ESG a été nommé pour intégrer de façon croissante les risques ESG et climat dans l'analyse des risques. Le processus de cartographie des risques financiers et extra-financiers attachés aux activités du Groupe est mené chaque année sous la coordination de l'équipe d'audit interne du Groupe.	4.3.2

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Commentaire	Section pertinente
Indicateurs et objectifs	**a)** Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques. **b)** Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) des *scope* 1, *scope* 2 et, si c'est pertinent, de *scope* 3, et les risques correspondants. **c)** Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat et sa performance par rapport aux objectifs.	Au niveau des entreprises en portefeuille, les indicateurs suivant sont pris en compte : • GES *scopes* 1, 2 et 3 (sourcé des entreprises ou estimé), • Objectif d'alignement net zéro et de réduction carbone • Chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie européenne et • Risques physiques et de transition (analyse qualitative). Au niveau des actifs immobiliers, les indicateurs suivants sont pris en compte: • GES *scopes* 1, 2 et 3, • Alignement avec la trajectoire CRREM (*Carbon Risk Real Estate Monitor*) et • Risques physiques. Au niveau des opérations du Groupe, les résultats du bilan carbone 2023 sont les suivants : GES *scope* 1 : 194 tCO_2e GES *scope* 2 (*location based*): 225 tCO_2e En 2022, les GES *scope* 3 amont s'élevaient à 9 144 tCO_2e. Après s'être engagé en 2021, à soutenir l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050, conformément à l'Accord de Paris, Tikehau Capital a finalisé ses objectifs *Net Zero Asset Manager (NZAM)* en mars 2023. Le Groupe s'est engagé à ce que près de 40% de ses encours soient gérés en lien avec l'objectif mondial de zéro émission nette. Le Groupe vise à améliorer l'efficacité énergétique et l'intensité carbone de ses actifs immobiliers, avec une attention particulière portée à ses actifs en France. Concernant ses activités de *private equity*, de dette privée et de *capital markets strategies*, l'objectif est d'accompagner les entreprises qui se fixent des objectifs de décarbonation et qui progressent dans leur transition bas carbone. La part des encours gérés répondant aux objectifs net zéro sera amenée à progresser au fil du temps, avec le lancement de nouveaux fonds alignés sur cet objectif. Tikehau Capital a également annoncé un objectif d'encourus de 5 milliards d'euros dédiés au climat et à la biodiversité d'ici à 2025. L'atteinte de cet objectif à contribué à la détermination de la composante variable de la rémunération des employés en 2022 et 2023. Au 31 décembre 2023, 3,0 milliards d'euros d'actifs sous gestion étaient consacrés au climat et à la biodiversité. Enfin, le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire de 38 % les émissions des *scopes* 1 et 2 de ses activités propres d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2022. Un rapport climat 2023 sera publié sur le site internet de Tikehau Capital.	4.3.3 et 4.4.2

4.11 Indicateurs sociaux complémentaires

La table qui suit établit une concordance entre les informations publiées dans le présent Document d'enregistrement universel et les questions les plus fréquemment posées, entre autres, dans l'optique des *Due Diligence Questionnaires* ou des questionnaires des agences de notation extra-financière.

Indicateur	Définition	Formule	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Section pertinente
Effectif total	Effectif des salariés en contrat à durée indéterminée ou déterminée (y compris stagiaires et apprentis) à temps plein ou à temps partiel ainsi que les représentants de la Gérance (les deux co-fondateurs) et des mandataires sociaux de sociétés du Groupe au 31/12/2023. Les fondateurs sont pris en compte que dans les indicateurs d'effectif total et d'effectif permanent	-	845	4.4.3
Effectif permanent	Effectif des salariés en contrat à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel ainsi que les représentants de la Gérance (2 fondateurs) et des mandataires sociaux de sociétés du Groupe au 31/12/2023. Les fondateurs sont pris en compte que dans les indicateurs d'effectif total et d'effectif permanent	-	758	-
Effectif moyen	Effectif moyen des salariés en contrat à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel ainsi que les représentants de la Gérance (fondateurs) et des mandataires sociaux de sociétés du Groupe pendant les 12 mois de l'année de référence	Effectif permanent par mois de l'année de référence / 12	739,3	-
Part des permanents dans l'effectif total	Part d'effectif des salariés en contrat à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel ainsi que les mandataires sociaux de sociétés du Groupe au 31/12/2023	L'effectif permanent divisé par l'effectif total et multiplié par 100	90 %	-
Part des femmes dans l'effectif permanent	Part des femmes dans l'effectif permanent au 31/12/2023	L'effectif permanent des femmes divisé par l'effectif permanent et multiplié par 100	44 %	-
Part des salariés exécutifs dans l'effectif permanent	Part des *Executive Directors* et *Managing Directors* dans l'effectif permanent au 31/12/2023	La somme des effectifs permanents d'*Executive Directors* et de *Managing Directors* divisé par l'effectif permanent multiplié par 100	21 %	-
Effectif permanent par genre et pays	Effectif permanent par genre et par pays pour les pays dans lesquels l'entreprise compte 50 salariés ou plus représentant au moins 10% du nombre total de salariés permanents au 31/12/2023	-	France : 266 femmes 300 hommes Royaume-Uni : 21 femmes 37 hommes États-Unis : 14 femmes 34 hommes	-
Nombre de nationalités	Nombre de nationalités au sein de l'effectif permanent au 31/12/2023	-	48	-
Effectif permanent par nationalité	Effectif permanent par nationalité (top 5 nationalités représentées & autres) au 31/12/2023	La somme de l'effectif permanent de chaque nationalité divisé par l'effectif permanent multiplié par 100	France : 70 % Royaume-Uni : 4 % États-Unis : 4 % Italie : 3 % Singapour : 3 % Autres : 16 %	-
Effectif permanent par âge	Effectif permanent par fourchette d'âge de 10 ans au 31/12/2023	La somme de l'effectif permanent de chaque fourchette d'âge divisé par l'effectif permanent multiplié par 100	29 et moins : 20 % Entre 30 et 39 : 41 % Entre 40 et 49 : 23 % Plus de 50 ans : 15 %	-

Indicateur	Définition	Formule	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Section pertinente
Part des femmes dans les équipes d'investissement	Part des femmes dans l'effectif permanent des équipes d'investissement au 31/12/2023	L'effectif permanent des femmes dans les équipes d'investissement divisé par l'effectif permanent des équipes d'investissement et multiplié par 100	24 %	-
Index de l'égalité professionnelle, Tikehau Capital Unité Économique et Sociale	Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour Tikehau Capital, Unité Économique et Sociale pour l'année de référence	Défini par le gouvernement français	84	-
Index de l'égalité professionnelle, Sofidy Unité Économique et Sociale	Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour Sofidy, Unité Économique et Sociale pour l'année de référence	Défini par le gouvernement français	85	-
Effectif permanent par grade	Effectif permanent par grade au 31/12/2023	N/A	Disponible dans la section 4.4.3	4.4.3
Nombre de salariés à temps partiel	Effectif permanent en contrat à durée indéterminée à temps partiel	-	10	-
Écart de rémunération femmes-hommes	L'écart de la rémunération femmes-hommes dans l'année de référence	La méthodologie est détaillée dans la Section 4.12 (Note méthodologique)	12,8 %	4.4.3
Part des femmes dans les embauches (effectif permanent)	Part des femmes dans les embauches des effectifs permanents dans l'année de référence	Nombre d'embauches féminines divisé par l'effectif total des embauches dans l'année de référence	48 %	-
Total des embauches (effectif permanent)	Nombre total des embauches dans l'année de référence	-	154	-
Départs en retraite et préretraite	Nombre total des départs en retraite et préretraite dans l'année de référence	-	2	-
Départs à l'initiative de l'employeur	Nombre total des départs à l'initiative de l'employeur dans l'année de référence	-	27	-
Départs à l'initiative de l'employé	Nombre total des départs à l'initiative de l'employé dans l'année de référence	-	64	-
Autres départs	Nombre total des autres types des départs (commun accord) dans l'année de référence	-	17	-
Total des départs	Nombre total des départs dans l'année de référence	-	110	-
Taux de départ des femmes *(women attrition)*	Taux de départ de femmes par rapport à l'effectif moyen permanent féminin dans l'année de référence	Nombre de départs féminins divisé par l'effectif moyen féminin de l'année de référence	13,2 %	-
Taux de turnover sur l'effectif moyen	Taux de départ par rapport à l'effectif moyen permanent dans l'année de référence	Nombre de départs divisé par l'effectif moyen de l'année de référence	14,9 %	-
Créations nettes d'emplois	Nombre net d'emplois créés dans l'année de référence	Nombre total des embauches moins nombre total des départs	44	-
Taux de fréquence des accidents du travail	Taux d'accidents avec arrêt supérieur à un jour par million d'heures de travail dans l'année de référence	Nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt d'un jour ou plus divisé par 1 million d'heures	0,0	-
Taux d'incident de travail	Nombre d'incidents enregistrables pour 200 000 heures travaillées ou pour 100 employés, en supposant que les employés travaillent 40 heures par semaine et 50 semaines par an dans l'année de référence	Nombre d'accidents divisé par 200 000 heures de travail ou 100 employés à temps plein	0,0	-

Indicateur	Définition	Formule	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Section pertinente
Taux d'absentéisme	Taux d'absentéisme incluant les jours d'absence pour maladie ordinaire et professionnelle dans l'année de référence	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie divisé par nombre de jours travaillés dans l'année de référence	1,1	-
Nombre de jours travaillés	Nombre de jours travaillés par l'effectif permanent au 31/12/2023 dans l'année de référence	-	1 324 668	-
Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie dans l'année de référence	-	2 046	-
Nombre de salariés bénéficiant d'un congé maternité	Nombre de salariés bénéficiant d'un congé maternité dans l'année de référence	-	15	-
Nombre de salariés bénéficiant d'un congé paternité	Nombre de salariés bénéficiant d'un congé paternité dans l'année de référence	-	20	-
Nombre total d'heures de formation (hors plateformes *e-learning*)	Nombre total d'heures de formation (hors plateformes *e-learning*)	-	9 292	-
Nombre total d'heures de formation (avec plateformes *e-learning*)	Nombre total d'heures de formation (avec plateformes *e-learning*)	-	13 417	-
Part des salariés ayant suivi au moins une formation externe dans l'année (hors plateformes *e-learning*)	Part des salariés ayant suivi au moins une formation externe dans l'année (hors plateformes *e-learning*) dans l'année de référence	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation externe dans l'année (hors plateformes *e-learning*) divisé par l'effectif moyen de l'année de référence	93 %	-
Dépenses annuelles de formation hors salaires versés (en milliers d'euros)	Montant des dépenses annuelles de formation excluant les salaires versés dans l'année de référence	-	782 milliers d'euros	-
Part des salariés ayant participé aux entretiens de performance	Part des salariés ayant participé à au moins un entretien de performance dans l'année de référence	Part des salariés ayant participé à au moins un entretien de performance dans l'année de référence divisé par l'effectif moyen de l'année de référence	95 %	-
Masse salariale totale	Masse salariale totale de l'année de référence	-	172,8 millions d'euros	-
Part des salariés bénéficiant d'un dispositif d'intéressement et participation	Part des salariés bénéficiant d'un accord d'intéressement ou participation en France	Part des salariés bénéficiant d'un accord d'intéressement ou participation en France divisé par l'effectif permanent en France	100 %	-
Pourcentage des salariés actionnaires de la Société	Les salariés qui détiennent au 31/12/2023 des actions directement ou indirectement, y compris et sans limitation par l'intermédiaire d'une société ou d'un véhicule *ad hoc* ou qui se sont vus attribuer des actions de la Société, même si celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une acquisition définitive, dans chaque cas conformément aux plans d'actions gratuites ou de performance adoptés par la Société.	Le nombre de salariés concernés divisé par l'effectif permanent au 31/12/2023	65 %	-

Indicateur	Définition	Formule	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2023	Section pertinente
Nombre d'amendes reçues concernant la santé et sécurité	Nombre d'amendes liées à la santé et à la sécurité au travail et/ou d'amendes liées au travail payées par l'entreprise au cours de l'année de référence. Les amendes liées à la santé et à la sécurité au travail peuvent inclure les accidents et les décès liés au travail, les maladies professionnelles et le manquement à l'obligation de fournir un environnement de travail sûr à la main-d'œuvre. Les amendes liées au travail peuvent inclure les violations des droits des salariés, la discrimination, les heures supplémentaires non rémunérées, les conditions de travail, le harcèlement sur le lieu de travail et la répression des droits de négociation collective.	-	0	-
Nombre de grèves et *lock-outs*	Nombre de grèves et de *lock-outs* sur les sites de l'entreprise au cours de la période de référence.	-	0	-

4.12 Note méthodologique

Période de *reporting*

Les actifs sous gestion sont reportés au 31 décembre. Les indicateurs sociaux et environnementaux sont reportés sur 12 mois glissants, du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Indicateurs liés aux actifs sous gestion

Actifs sous gestion - en fonction des différentes stratégies, les actifs sous gestion correspondent notamment :

- pour l'activité de *capital markets strategies* : à l'actif net des fonds (la valeur liquidative de chaque type de parts du fonds étant multipliée par le nombre de parts en circulation) ;
- pour l'activité de dette privée : (i) aux engagements des souscripteurs ainsi qu'à l'effet de levier cible attendu pour certains fonds avec effet de levier ou à l'actif net augmenté des engagements non appelés durant les périodes de levée de fonds et d'investissement, (ii) au maximum entre l'actif net des fonds ou à l'actif des fonds pour certains fonds avec effet de levier et l'assiette de calcul des commissions de gestion, une fois la période d'investissement révolue, (iii) à l'actif valorisé des véhicules de CLO (incluant la trésorerie), (iv) aux engagements des souscripteurs diminués des engagements alloués à d'autres stratégies, et (v) au capital restant dû pour les plateformes de *crowdfunding* ;
- pour l'activité d'actifs réels : (i) durant les périodes de levée de fonds puis d'investissement, à la valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut le coût d'acquisition des actifs) majorée des engagements non appelés, de la trésorerie et des autres éléments d'actifs du fonds, le cas échéant ou à l'actif net réévalué majoré des engagements non appelés, et une fois la période d'investissement révolue, à la valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut le coût d'acquisition des actifs), mais aussi (ii) aux engagements des souscripteurs appelés ou non appelés au cours de la période d'investissement et, une fois la période d'investissement révolue, au capital investi par les fonds ;
- pour l'activité de *private equity* : (i) durant les périodes de levée de fonds puis d'investissement, aux engagements des souscripteurs ou aux engagements appelés réévalués auxquels s'ajoutent les engagements non appelés des souscripteurs, et ii) une fois la période d'investissement révolue, généralement à la dernière valorisation des actifs du fonds.

Voir détails présents dans la Section 5.1.1 (Principaux chiffres d'exercice 2023 - Indicateurs opérationnels reflétés dans les comptes consolidés de Tikehau Capital) du présent Document d'enregistrement universel.

Actifs sous gestion dans la plateforme thématique durable & impact : Fonds avec une thématique durable ou impact dans la stratégie d'investissement.

Actifs sous gestion dans la plateforme climat et biodiversité : Fonds ou véhicules d'investissement, dédiés aux entreprises, avec un objectif prioritaire lié à la décarbonation, la nature, la biodiversité ou une autre thématique environnementale. Les fonds ont opté pour une classification SFDR Article 8 ou 9. Les fonds SFDR Article 8 doivent avoir un objectif de promotion de caractéristiques environnementales formalisé dans l'annexe précontractuelle SFDR pour au moins 75% des investissements. En plus des fonds, certains *green bonds* peuvent également être éligibles.

Actifs sous gestion dans la plateforme villes durables : Fonds ou véhicules d'investissement, dédiés aux actifs immobiliers, avec un objectif prioritaire lié à la transition vers des villes durables comme l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'inclusion sociale ou encore la promotion de la biodiversité. Les fonds ont opté pour une classification SFDR Article 8 ou 9. Les fonds SFDR Article 8 doivent respecter au moins une des deux conditions suivantes (i) avoir un objectif d'investissement durable formalisé dans l'annexe précontractuelle SFDR pour au moins 75% des investissements, ou (ii) avoir reçu ou être en cours d'obtention d'un label ISR immobilier ou ISR avec une thématique contribuant aux villes durables.

Actifs sous gestion dans des actifs immobiliers avec une excellente performance : diagnostic de performance énergétique A, BREEAM *very good*, LEED *gold*, HQE très performant ou au-dessus. Ces certifications sont obtenues ou en cours d'obtention.

Indicateurs sociaux

Avant d'être consolidées, les informations liées aux ressources humaines sont collectées au niveau Groupe qui comprend plusieurs sociétés au 31 décembre 2023 : la Société, Tikehau Capital North America, Tikehau IM et ses filiales et succursales, Tikehau Capital Europe, Homunity et ses filiales, Sofidy et ses filiales, IREIT Global Group et FPE Investment Advisors.

Effectifs permanents : incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel ainsi que les représentants de la Gérance.

Accidentologie : Pour le calcul du taux d'accidents du travail, l'entreprise divise le nombre respectif de cas d'accident par le nombre total d'heures travaillées par ses collaborateurs et multiplie le résultat par 1 000 000.

Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé : Les écarts de rémunérations entre hommes et femmes sont préparés sur la base de catégories d'employés permanents définis à partir de :

(i) leur fonction ((a) professionnels de l'investissement, (b) fonctions *corporate* ou (c) support en investissement),

(ii) leur grade ((a) A*nalyst* – A*ssociate*, (b) V*ice president* – *Director* et (c) E*xecutive director* – *Managing director),*

(iii) leur zone géographique (Eurozone, Royaume-Uni, USA et Asie) et

(iv) leur activité pour deux sociétés de gestion autonomes ayant des pratiques de rémunération spécifiques.

Ces catégories de population sont ensuite revues individuellement pour exclure :

- les employés ayant passé moins de six mois de l'année N dans le Groupe,
- les groupes présentant moins de deux employés d'un même sexe.

Sur 48 catégories comportant 679 collaborateurs permanents, 26 catégories comportant 580 salariés ont été retenues. Les catégories retenues représentent ainsi plus de 85% de la population étudiée.

Les bases de rémunération retenues pour les employés permanents présents dans le Groupe au 31 décembre de l'année N comprennent les rémunérations fixes, les rémunérations variables payées sur l'année en numéraire ainsi que les rémunérations variables différées ; une proratisation de la rémunération variable a été également calculée pour les salariés présents plus de six mois, mais moins d'un an .

Compte tenu (i) de la taille du Groupe, (ii) de la diversité de ses activités et de ses localisations géographiques et (iii) du rapide développement de ses équipes sur les dernières années, les tailles de catégories d'analyse demeurent limitées et pourraient ainsi être affectées de manière significative, négativement ou positivement, par toute évolution marginale de chaque catégorie.

Formations : Total des actions de formation réalisées au titre du plan de développement des compétences 2023 au niveau du Groupe. Cela inclut les actions de formation obligatoires, individuelles et collectives.

Formations cyber : Population ciblée par le département IT : employés permanents et non permanents du Groupe ainsi que les prestataires permanents inscrits à la campagne sur les risques cyber sur le 2ème trimestre de l'année N et présente dans les effectifs au 31 décembre de l'année N.

Salariés actionnaires de la Société : Les salariés du Groupe qui détiennent des actions directement ou indirectement, y compris et sans limitation par l'intermédiaire d'une société ou d'un véhicule *ad hoc* ou qui se sont vus attribuer des actions de la Société, même si celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une acquisition définitive, dans chaque cas conformément aux plans d'actions gratuites ou de performance adoptés par la Société. Le pourcentage est réalisé en prenant l'effectif moyen mensuel auquel les effectifs d'EIL ont été soustraits, qui ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions gratuites.

Indicateurs environnementaux

En 2023, les données liées à l'environnement sont recueillies pour quinze bureaux (Aix-en-Provence, Évry, Francfort, Londres, Luxembourg, Lyon, Madrid, Milan, Nantes, New York City, deux bureaux à Paris, Séoul, Singapour et Tokyo) représentant plus de 94 % des employés permanents et non permanents du Groupe et 92% de la surface des bureaux. Pour les autres bureaux, des estimations ont été faites sur la base d'une extrapolation à l'aide de données physiques disponibles pour les bureaux couverts et/ou de données recueillies au cours de l'année précédente.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : En ligne avec le *Greenhouse Gas Protocol* (« GHG Protocol »), le Groupe prend en compte les gaz à effet de serre suivants (i) le dioxyde de carbone (CO_2), (ii) le méthane (CH_4), (iii) le protoxyde d'azote (N_2O) et (iv) les gaz fluorés (PFC, HFC, SF_6, NF_3). Le Groupe utilise des sources de facteurs d'émissions reconnues : (1) 2022 Green-e®, (2) ADEME Base carbone, (3) AIB 2022, (4) AIE 2023, (5) DEFRA 2022, (6) US EPA EEIO 2018, (7) 5ème Rapport d'évaluation du GIEC pour les potentiels de réchauffement planétaire. Les facteurs d'émission de US EPA EEIO 2018 ont été ajustés en 2023 pour tenir compte de l'inflation.

GES *scope* 1 : émissions provenant des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'organisation. Pour Tikehau Capital, il s'agit d'émissions liées à la consommation de carburant, de gaz et des rejets des gaz frigorigènes liés à la climatisation.

GES *scope* 2 : émissions indirectes liées à l'énergie fournie aux bureaux, y compris l'électricité et le réseau de chauffage et de refroidissement urbain à Paris.

GES *scope 3* amont : émissions indirectes liées aux biens et services achetés, biens d'équipement, activités consommant des carburants / d'autres sources d'énergie, déchets générés, déplacements professionnels et déplacements des employés. Les émissions du *scope* 3 ont été calculées à partir de facteurs monétaires pour les biens et services achetés, les biens d'équipement et les facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs ont été utilisés pour déplacements professionnels.

Les charges opérationnelles consolidées du Groupe comprennent un poste lié aux dépenses informatiques couvrant à la fois le matériel et les logiciels/services informatiques. Le matériel est comptabilisé dans la catégorie 'Biens d'équipement' du *scope* 3, tandis que les logiciels et services sont inclus dans la catégorie 'Achats de biens et de services' du *scope* 3. La proportion des dépenses en matériel par rapport aux logiciels/services informatiques a été évaluée sur la base de données de dépenses détaillées pour Tikehau Capital SCA, qui représente la plus grande partie des dépenses informatiques parmi les entités du Groupe.

Les émissions du *scope* 3 de 2022 ont été retraitées en raison de l'identification d'une erreur dans les charges opérationnelles utilisées pour calculer les émissions du *scope* 3 provenant des catégories 'Achats de biens et de services' et 'Biens d'équipement'. (1)

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, les GES *scope* 1-2 liés aux parties communes des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers ne sont pas disponibles. Les GES *scope* 3 aval liés aux entreprises en portefeuille et aux actifs réels (consommations des locataires) est également en cours de calcul et sera publié ultérieurement.

(1) Cette correction a également entraîné une réduction de 1,5 % des émissions liées aux voyages d'affaires en 2022. Toutefois, ces émissions n'ont pas été retraitées, car le changement était inférieur au seuil de matérialité de 5 %.

4.13 Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

MAZARS

Siège social : 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, France

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Tikehau Capital, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de Tikehau Capital (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Gérance :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions ESG, administration et finances, gestion des risques, audit interne et ressources humaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe ci-après. Nos travaux ont été réalisés en central auprès des directions consolidantes ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe ci-après, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant, Mazars SAS

Paris La Défense, le 20 mars 2024

Gilles MAGNAN, Associé Edwige REY, Associée RSE & Développement Durable

Annexe : informations revues en tests de détail

- Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales
- Actifs sous gestion dans des actifs immobiliers avec une excellente performance (certificat de performance énergétique A, BREEAM very good, LEED gold, HQE très performant)
- Actifs sous gestion dans des fonds impact avec une majeure climat et biodiversité
- Actifs sous gestion dans des fonds SFDR Article 8 ou Article 9
- Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) – *scope* 1, *scope* 2 et *scope* 3 amont
- Cas de discrimination
- Collaborateurs dédiés au sein de l'équipe ESG
- Écart de salaire femmes-hommes
- Exposition des portefeuilles immobiliers aux risques physiques du changement climatique (outil R4RE)
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Nombre d'entreprises de dette privée et *private equity* avec un engagement ou une validation *Science Based Targets* (SBTi)
- Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie
- Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables
- Part des actifs situés à moins de 500m d'un réseau de transport en commun
- Part des femmes dans l'effectif *Managing Director* + *Executive Director*
- Part des femmes dans l'effectif permanent
- Part des femmes dans les équipes d'investissement
- Part des investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
- Part des participations de *private equity* avec une feuille de route développement durable
- Part des salariés ayant suivi au moins une formation externe dans l'année
- Part des salariés inscrits ayant suivi une formation cybersécurité
- Part du portefeuille d'investissements du Groupe investie dans ses stratégies de gestion d'actifs
- Pourcentage de salariés actionnaires de la Société
- Ratio de sociétés financées avec un *ESG ratchet* sur le nombre total de sociétés financées en dette privée (*corporate lending* et *direct lending*)
- Taux d'accident
- Taux de *turnover* sur l'effectif moyen
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales